

Rapport d'activités 2025 et prévisionnel 2026

TABLE DES MATIERES

INDEX.....	5
1. CONTEXTE GENERAL	8
2. EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2025	12
2.1. CELLULE RIVIERE	12
2.1.1. ETUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES	12
2.1.2. ETUDE ET TRAVAUX EN REGIE	13
2.1.3. TEMPS DE TRAVAIL 2025	14
2.2. CELLULE ANIMATION	15
2.2.1. CELLULE EROSION ET RUISSELLEMENT (0,5 ETP)	15
2.2.1.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025	16
2.2.2. CELLULE ZONES HUMIDES (0,5 ETP)	17
2.2.2.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025	17
2.2.3. CELLULE RESSOURCE EN EAU POTABLE (0,5 ETP)	18
2.2.3.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025	19
2.2.4. CELLULE COMMUNICATION	20
2.2.4.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025	20
2.3. CELLULE EADC	21
2.3.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025	21
3. BILAN GENERAL CTEC 2020-2024	23
3.1. BILAN TECHNIQUE.....	23
3.2. BILAN FINANCIER.....	25
3.3. BILAN QUALITATIF	27
4. RAPPORT D'ACTIVITE 2025	29
4.1. ELABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE	29
4.2. ENJEU 1 : CONTINUITE ECOLOGIQUE	31
4.2.1. ACTIONS CTEC.....	31
4.2.2. ACTIONS HORS CONTRAT	34
4.3. ENJEU 2 : PETITE CONTINUITE.....	37
4.3.1. ACTIONS CTEC.....	37
4.3.2. ACTIONS HORS CONTRAT	38
4.4. ENJEU 3 : RESTAURATION MORPHOLOGIQUE	39
4.4.1. ACTIONS CTEC.....	39
4.4.2. ACTIONS HORS CONTRAT	43
4.5. ENJEU 4 : PROTECTION DE LA BIODIVERSITE DES ZONES HUMIDES.....	53
4.5.1. ACTIONS CTEC.....	53
4.6. ENJEU 5 : PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	58
4.6.1. ACTIONS CTEC.....	58
4.6.2. ACTIONS HORS CONTRAT	74
4.7. ENJEU 6 : DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES.....	77
4.7.1. ACTIONS CTEC.....	77
4.8. ENJEU 7 : LIMITATION ET PREVENTION DU RISQUE D'INONDATIONS	83
4.8.1. ACTIONS CTEC.....	83

4.8.2.	ACTIONS HORS CONTRAT	84
4.9.	ENJEU 9 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	89
4.9.1.	ACTIONS CTEC.....	89
4.9.2.	ACTIONS HORS CONTRAT	89
4.10.	ENJEU 10 : ENJEUX TRANSVERSAUX.....	90
4.10.1.	RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX – GENIE ECOLOGIQUE ET RIPISYLVE	90
4.10.2.	SUIVI DES ETIAGES	91
4.10.3.	POURSUITE DU DIAGNOSTIC DE POTENTIALITE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU.....	93
5.	<u>BILAN SYNTHETIQUE DE L'ANNEE 2025.....</u>	95
6.	<u>PREVISIONNEL 2026.....</u>	97
6.1.	ENJEU 1 : RESTAURER LES COURS D'EAU	98
6.1.1.	ACTION 1.2 : RESTAURATION GLOBALE DES SOURCES DE LA SEINE.....	98
6.1.2.	ACTION 1.3 : RESTAURATION GLOBALE DU RUISSEAU DU PRELARD A ETALANTE.....	100
6.1.3.	ACTION 1.6 : RESTAURATION DU BREVON A ECHALOT	102
6.1.4.	ACTION 1.10 : RESTAURATION DE LA SEINE ET DE LA DOUX AU SITE LEMOINE A CHATILLON-SUR-SEINE	104
6.1.5.	ACTION 1.15 : RESTAURATION DE L'ARCE A RECEY-SUR-OURCE	106
6.1.6.	ACTION 1.19 : RESTAURATION DU CHAMP D'EXPANSION NATUREL DE L'OURCE ENTRE BRION-SUR-OURCE ET GRANCEY-SUR-OURCE	108
6.1.7.	ACTION 1.26 : VERIFICATION DE LA FONCTIONNALITE DU CHAMP D'EXPANSION NATUREL DES CRUES.....	110
6.1.8.	ACTION 1.27 : SUIVI DES ETIAGES	111
6.1.9.	ACTION 1.28 POURSUITE DU DIAGNOSTIC DE POTENTIALITE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU.....	111
6.1.10.	ACTION 1.29 : ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR 10 OUVRAGES CLES DU TERRITOIRE DE L'EPAGE, INSCRITS AU PAOT	111
6.2.	ENJEU 2 : PROTEGER LES MILIEUX HUMIDES ET LA BIODIVERSITE ASSOCIEE	112
6.2.1.	ACTION 2.1 : INVENTAIRE ET PRIORISATION DES MILIEUX HUMIDES	112
6.2.2.	ACTION 2.2 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES : PLAN D'EAU NAUDET.....	115
6.2.3.	ACTION 2.3 : GESTION DE L'ENS DE ST MARC SUR SEINE	118
6.2.4.	ACTION 2.4 : CREATION ET ANIMATION D'UN COLLECTIF AGRICOLE	120
6.2.5.	ACTION 2.5 : PRESERVATION DES ZONES HUMIDES VIA LE DEPLOIEMENT DES MESURES SURFACIQUES AGRICOLES (PSE EADC/PAEC)	121
6.2.6.	ACTIONS DIVERSES.....	122
6.3.	ENJEU 3 : REDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AFFECTANT LES MILIEUX AQUATIQUES	122
6.3.1.	ACTION 3.1 : MODELISATION WATERSSED	122
6.3.2.	ACTION 3.2 : TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE	124
6.3.3.	ACTION 3.3 : DEVELOPPEMENT DU MAILLAGE BOCAGER : CREATION D'UN PLAN DE GESTION AGROFORESTERIE ET HAIES	125
6.3.4.	ACTIONS DIVERSES.....	126
6.4.	ENJEU 4 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	126
6.5.	ENJEU 5 : ENJEUX TRANSVERSAUX.....	127
6.5.1.	ACTION 5.2 : POURSUITE DU PROJET EADC.....	127
6.5.2.	ACTION 5.3 : EVALUATION DU GAIN ENVIRONNEMENTAL APORTE PAR LES ACTIONS PORTEES PAR L'EPAGE	128
6.5.3.	ACTIONS HORS CONTRAT	129
6.6.	ENJEU 6 : INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX LIES A L'EAU, AU CLIMAT ET A LA BIODIVERSITE	130
6.6.1.	ACTION 6.1 : SENSIBILISATION DES ACTEURS AUX ENJEUX LIES A L'EAU, AU CLIMAT ET A LA BIODIVERSITE.....	130
6.6.2.	ACTION 6.6 : REALISATION DE MONTAGES VIDEOS SUR LES PROJETS PHARES DU CONTRAT	131

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : TERRITOIRE DE L'EPAGE SEQUANA – COMPETENCES GEMAPI & ANIMATION, 2025	9
FIGURE 2 : ANCIEN PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'EPAGE SEQUANA – CTEC 2020-2024.....	10
FIGURE 3 : PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'EPAGE SEQUANA – CONTRAT DE TERRITOIRE SEQUANA (CTS) 2026-2030	11
FIGURE 4 : ORGANIGRAMME DE L'EPAGE SEQUANA	12
FIGURE 5 : ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE RIVIERE	13
FIGURE 6 : ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE ANIMATION.....	15
FIGURE 7 : NIVEAUX D'ACCOMPLISSEMENT EN FIN DE PARCOURS DES ACTIONS INSCRITES AU CTEC 2020-2024	24
FIGURE 8 : PART D'ACTIONS ENGAGEES PAR ENJEU EN FIN DE CONTRAT.....	25
FIGURE 9 : COMPARATIF ENTRE LE COUT PREVISIONNEL ET LES MONTANTS ENGAGES, PAR ENJEU, EN FIN DE CONTRAT.....	26
FIGURE 10 : DETAIL DES FINANCEMENTS DU CTEC 2020-2024	27
FIGURE 11 : RECAPITULATIF DES RESULTATS OBTENUS AU QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DU CTEC	28
FIGURE 12 : ACTIONS POURSUIVIES EN 2025	30
FIGURE 13 : PHOTOGRAPHIE PRISE LORS DE LA REUNION DE LANCEMENT DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES INFRASTRUCTURES LE 14 JANVIER 2025.....	31
FIGURE 14 : PLANS DE MASSE HYDROMORPHOLOGIQUE (A), PAYSAGER ET PEDAGOGIQUE (B) DU PRO DU PROJET LEMOINE.....	32
FIGURE 15 : PHOTOS AVANT, PENDANT ET APRES TRAVAUX DE L'EFFACEMENT DE L'ETANG CARILLON A VILLARS-SANTENOGE.....	36
FIGURE 16 : PHOTOS AVANT ET APRES TRAVAUX DE RETABLISSEMENT DE LA PETITE CONTINUITE SUR LE REVINSON A ETALANTE.....	38
FIGURE 17 : PHOTOS APRES TRAVAUX DE DECOUVERTURE DU RUISSEAU DE COSNE A QUEMIGNY-SUR-SEINE.....	40
FIGURE 18 : PHOTOS AVANT APRES TRAVAUX DE REPROFILAGE ET RECHARGE SEDIMENTAIRE DE LA PETITE LAIGNES A CHAUME-LES- BAIGNEUX	42
FIGURE 19 : PHOTOS AVANT APRES TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA FONTAINE GOND A CHAUME-LES-BAIGNEUX...	44
FIGURE 20 : PHOTOS AVANT ET APRES TRAVAUX DE MISE AU POINT BAS DU RUISSEAU DE BELVAU A VILLARS-SANTENOGE	47
FIGURE 21 : PHOTOGRAPHIE DU DEBORDEMENT DU RUISSEAU DU PRELARD A ETALANTE	51
FIGURE 22 : EXTRAIT DU DOCUMENT DE SUIVI DU PLAN DE GESTION	54
FIGURE 23 : ATELIER N°6 NATUR'ADAPT DU 22 SEPTEMBRE 2025	55
FIGURE 24 : PHOTOS AVANT ET APRES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DE CHAUME-LES-BAIGNEUX.....	56
FIGURE 25 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS POUR LE BASSIN VERSANT DE CHAUMONT-LE-BOIS ET OBTREE	82
FIGURE 26 : PHOTOS DES INONDATIONS A BRION-SUR-OURCE	84
FIGURE 27 : VISITE TERRAIN DU SITE LEMOINE LORS DU SEMINAIRE INONDATION DU 30/09/2025	87
FIGURE 28 : STAND DE L'EPAGE SEQUANA LORS DU SEMINAIRE INONDATION DU 30/09/2025.....	87
FIGURE 29 : PHOTOS DE LA FORMATION ET DE L'EXERCICE DE GESTION DE CRISE RELATIFS AUX INONDATIONS	88
FIGURE 30 : PHOTO DU STAND DE L'EPAGE SEQUANA SUR LE SALON RECID'EAU	89
FIGURE 31 : REMISE EN EAU DE L'OURCE APRES SON ASSEC EN 2025, PHOTOS PRISES SUR L'UN DES SITES D'OBSERVATION	92
FIGURE 32 : CARTE PRESENTANT L'EVOLUTION DES ASSECS DANS LE CHATILLONNAIS.....	92
FIGURE 33 : CARTE DU DIAGNOSTIC DE POTENTIALITE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU	94
FIGURE 34 : EMPLACEMENT DES ACTIONS PREVUES POUR 2026	97
FIGURE 35 : ZONAGE ACTUEL POUR LA PRE-LOCALISATION (JANVIER 2026).....	113
FIGURE 36 : ETAT INITIAL DU PLAN D'EAU NAUDET – DECEMBRE 2025	115
FIGURE 37 : LOCALISATION DU PROJET DE RESTAURATION DU PLAN D'EAU NAUDET	116
FIGURE 38 : SCHEMA DES AMENAGEMENTS ENVISAGES POUR LA RESTAURATION DU PLAN D'EAU NAUDET.....	116
FIGURE 39 : LOCALISATION DE L'ENS DE SAINT-MARC-SUR-SEINE	118

A

AAC : Aire d’Alimentation de Captage

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

AEP : Alimentation en Eau Potable

AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

AMI : Appel à Manifestation d’Intérêt

ANC : Assainissement Non Collectif

AOP : Assistance aux Opérations de Réception

ARS : Agence Régionale de Santé

AVP : Avant-Projet

B

BAC : Bassin d’Alimentation de Captage

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

C

CAAPRE : Cellule d’Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau

CBN : Conservatoire Botanique d’espaces Naturels

CA21 : Chambre d’Agriculture de Côte d’Or

CD21 : Conseil Départemental de Côte d’Or

CENB : Conservatoire d’Espaces Naturels de Bourgogne

CENCA : Conservatoire d’Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

CGS : Contrat Global Sequana

CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

COGES : Comité de GESTion

COFIL : COmité de PILotage

COTECH : COmité TECHnique

CRAEC : Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique

CTEC : Contrat de Territoire Eau et Climat

CTEC : Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité

CTS : Contrat de Territoire Sequana

D

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DDE : Direction Départementale de l’Equipement

DDT : Direction Départementale des Territoires

DET : Direction de l'Exécution des Travaux
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DIG : Déclaration d'Intérêt Générale
DLE : Dossier de Loi sur l'Eau
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
DVO : Diagnostic de Vulnérabilité et d'Opportunité

E

EADC : Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais
ENS : Espace Naturel Sensible
EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
ETPB : Etablissement Public Territorial de Bassin

F

FMA : Forum des Marais Atlantiques

G

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP : Groupement d'Intérêt Public

I

IPF : Indice Poissons Rivière

M

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MERCI : Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaires
MFR : Maison Familiale Rurale
MOA : Maîtrise d'Ouvrage
MOE : Maîtrise d'Œuvre

O

OFB : Office National de la Biodiversité

P

PAC : Politique Agricole Commune
PAEC : Projet Agro-environnemental et Climatique

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

PGDH : Plan de Gestion Durable des Haies

PMH : Prestations de Mesures Hydrauliques

PNF : Parc National de Forêts

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

PTAP : Plan Territorial d'Actions Prioritaires

PRO : étude de PROjet

R

RGMA : Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques de Bourgogne-Franche-Comté

ROE : Registre des Obstacles à l'Écoulement

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

SDDEA : Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SICEC : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SMS : Syndicat Mixte Sequana

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPRE : Stratégie de Protection de la Ressource en Eau

U

UGB : Unité de Gros Bétail

1. CONTEXTE GENERAL

L'**Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** (EPAGE) Sequana est issu de l'extension du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC). La procédure d'extension a été réalisée dans le cadre de l'application de la Loi NOTRe et des SDCI de Côte d'or, de l'Yonne et de la Haute-Marne en vue de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Seine amont.

Le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI a fait l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal. Les EPCI ont donc remplacé les communes au sein du syndicat par transfert de la compétence GEMAPI. Six communautés de communes sont membres de l'EPAGE Sequana :

- Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais (CCAVM),
- Communauté de communes du Montbardois (CCM),
- Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (CCPAS),
- Communauté de communes Forêt, Seine et Suzon (CCFSS),
- Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCTB),
- Communauté de communes du Pays Châtillonnais (CCPC).

Depuis 2018 la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais délègue l'exercice de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Sequana pour la partie de son territoire situé sur le bassin versant de l'Aube par le biais d'une convention. Cette situation a été régularisé au cours de l'année 2025.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'EPAGE Sequana exerce pleinement la compétence GEMAPI sur l'ensemble de son territoire.

L'EPAGE Sequana exerce également la compétence « animation et concertation » telle que définie au 12^e alinéa de l'article L 211-7 du code de l'environnement. Elle permet notamment aux acteurs locaux de bénéficier de conseils et d'un appui technique de l'EPAGE pour la mise en œuvre d'actions relatives à la préservation de la ressource en eau potable (volet captages) AEP ainsi qu'à la lutte contre l'érosion et le ruissellement. Cette compétence, transférée par certaines communautés de communes et communes, confère au syndicat un mode de fonctionnement « à la carte ». Une procédure doit être menée pour que les communes de la CCAVM qui le souhaitent transfèrent à l'EPAGE cette compétence. 96 communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ont transféré la compétence à l'EPAGE, de même que les 4 communautés de communes restantes.

Par ailleurs, en 2019 le Syndicat Mixte Sequana a été **labellisé EPAGE** après avis favorable du comité de bassin Seine Normandie et prise d'un arrêté interpréfectoral de modification des

statuts. Cette labellisation constitue une reconnaissance des services de l'Etat et du Comité de Bassin de l'adéquation entre la structuration du syndicat et les attentes règlementaires liées à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire.

L'EPAGE Sequana en quelques chiffres :

- L'EPAGE recouvre 2 régions (Bourgogne Franche-Comté et Grand Est) et 3 départements (83 % en Côte-d'Or, 13 % en Haute-Marne et 4 % dans l'Yonne),
- La superficie de son territoire est de 2 376 km², pour une densité de population de 9,5 habitants/km²,
- Il présente un linéaire de cours d'eau important de 1 029 km¹,
- On y recense plus de 3 610 ha de milieux humides et plus de 3 300 ha de zones d'expansion de crues.

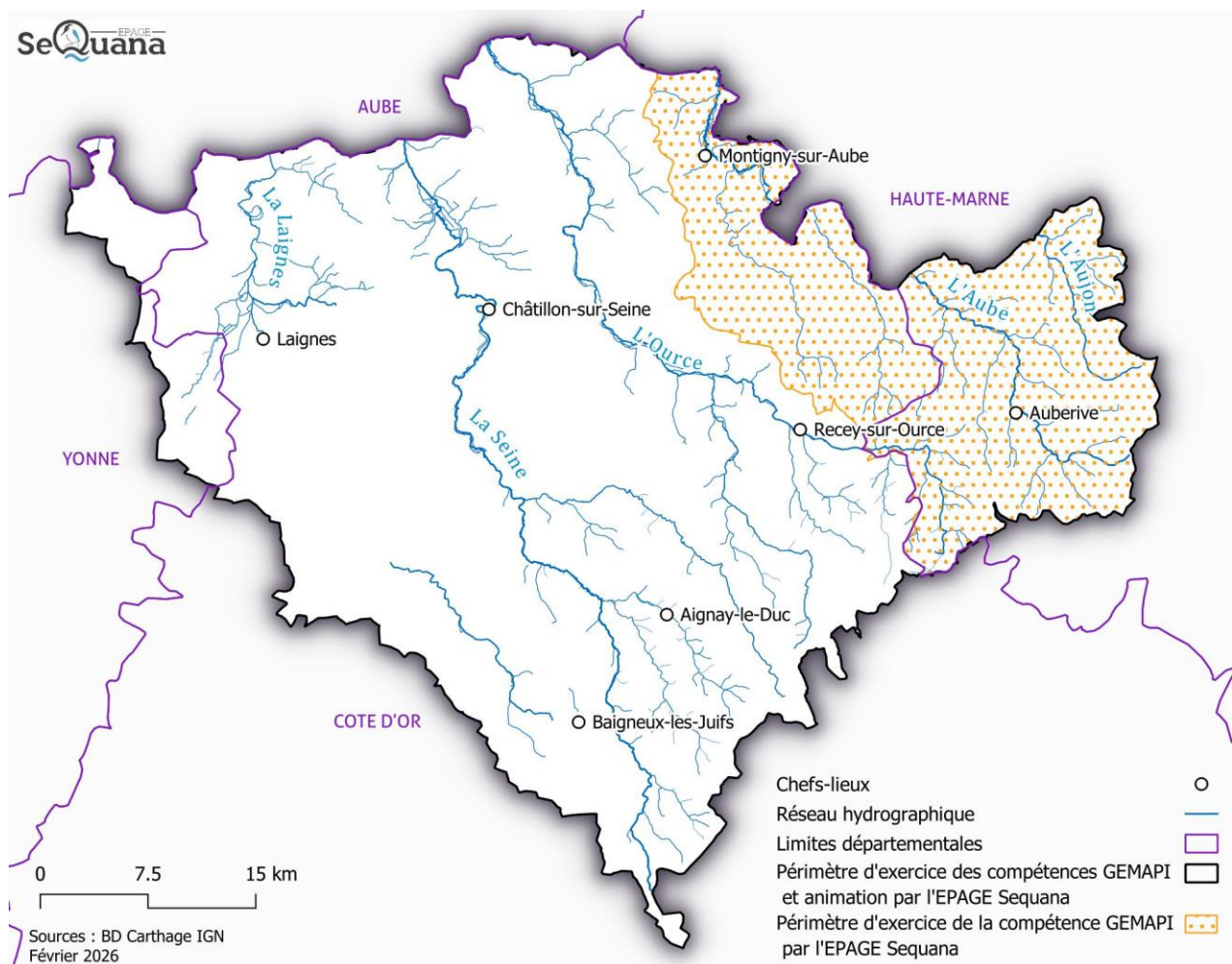


Figure 1 : Territoire de l'EPAGE Sequana – compétences GEMAPI & animation, 2025

¹ D'après la BD Carthage de l'IGN

Engagé depuis 2008 dans une démarche progressive et concertée de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et humides, le territoire s'est structuré autour de contrats successifs. Le dernier en date était le Contrat Territorial « Eau et Climat » (CTEC) 2020-2024. Ce contrat comprenait 113 actions pour un montant prévisionnel de 5 millions d'euros HT. Les actions étaient réparties suivant les 9 enjeux identifiés suivants :

- Enjeu 1 : Continuité écologique (8 actions),
- Enjeu 2 : Petite continuité (23 actions),
- Enjeu 3 : Restauration morphologique (21 actions),
- Enjeu 4 : Protection de la biodiversité des zones humides (14 actions),
- Enjeu 5 : Préservation de la ressource en eau potable (21 actions),
- Enjeu 6 : Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques (11 actions),
- Enjeu 7 : Limitation et prévention du risque inondations (4 actions),
- Enjeu 8 : Animations (7 actions),
- Enjeu 9 : Communication / Sensibilisation (4 actions).

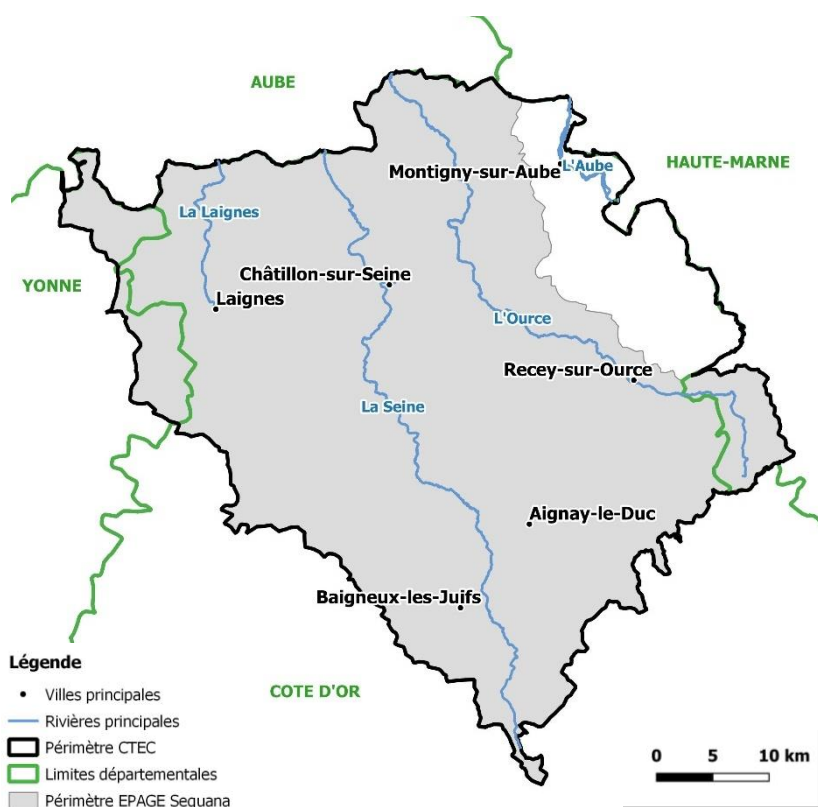


Figure 2 : Ancien périmètre d'intervention de l'EPAGE Sequana – CTEC 2020-2024

L'année 2025 a été marquée par une période de transition au cours de laquelle l'EPAGE Sequana a finalisé certaines actions du CTEC (2020-2024) et a élaboré un nouveau Contrat Territorial (CTECB), en lien avec le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie 2026-2030, programmant 5 années d'actions, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. Ce

contrat s'applique au nouveau territoire de l'EPAGE Sequana, situé dans le bassin hydrographique Seine-Normandie, au sein des unités hydrographiques Seine supérieure et Aube. Il s'étend des sources de la Seine jusqu'à la limite départementale entre la Côte d'Or et l'Aube, ainsi que des sources de l'Aube et de l'Aujon jusqu'à la limite intercommunale entre la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais (CCAVM) et la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F).

Il comprendra 61 actions pour un montant prévisionnel de 8 226 985 € HT. Les actions sont réparties suivant 6 grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique du territoire :

- Enjeu 1 : restaurer les cours d'eau (29 actions),
- Enjeu 2 : protéger les milieux humides et la biodiversité associée (5 actions),
- Enjeu 3 : réduire les pollutions diffuses affectant les milieux aquatiques (3 actions),
- Enjeu 4 : protection de la ressource en eau potable (12 actions),
- Enjeu 5 : enjeux transversaux (4 actions),
- Enjeu 6 : informer et sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à l'eau, au climat et à la biodiversité (8 actions).

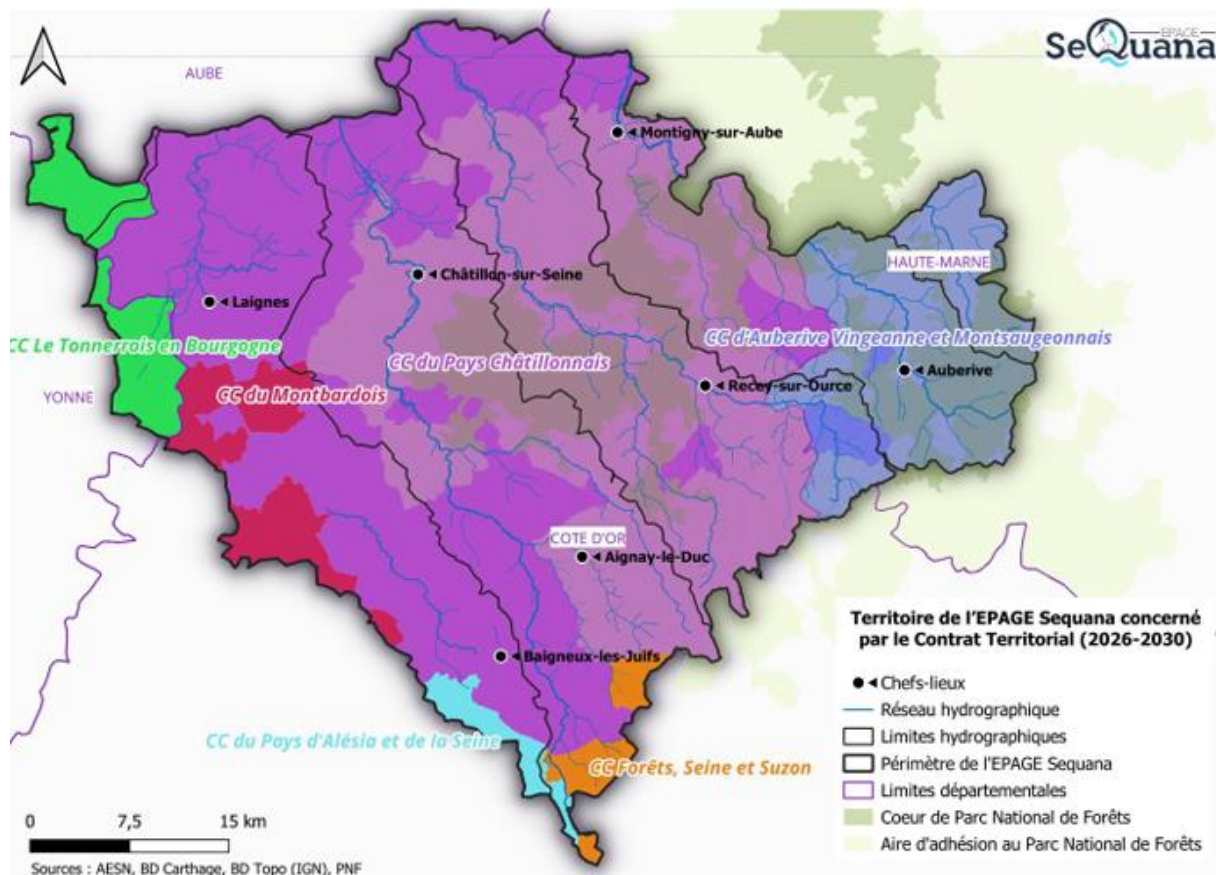


Figure 3 : Périmètre d'intervention de l'EPAGE Sequana – Contrat de Territoire Sequana (CTS) 2026-2030

2. EQUIPE DE L'EPAGE SEQUANA EN 2025

En 2025, l'équipe de l'EPAGE Sequana était composée de 10 salariés.

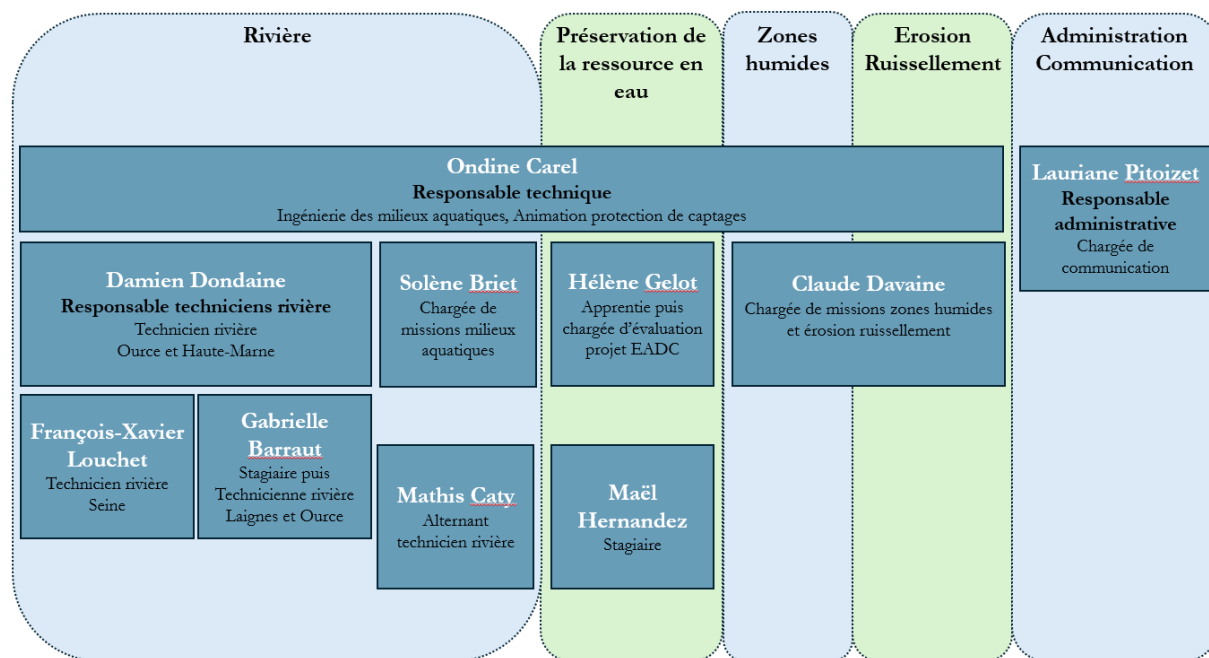


Figure 4 : organigramme de l'EPAGE Sequana

2.1. CELLULE RIVIERE

L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de son équipe rivière (4,3 ETP dont 1,3 ETP ingénieur et 3 ETP techniciens), assure des missions d'assistance technique et d'ingénierie.

2.1.1. ETUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES

- Contrôle technique et suivi administratif des prestations externalisées dans le cadre d'aménagements d'ouvrages hydrauliques, de restaurations de cours d'eau, etc...
- Contact avec les propriétaires riverains (accord et signature de conventions),
- Rédaction des pièces de marchés publics et demandes de subventions,
- Animation de réunions,
- Contrôle ou rédaction des procédures réglementaires (DIG, DLE, enquête publique),
- Suivi des chantiers.

2.1.2. ETUDE ET TRAVAUX EN REGIE

- Réalisation de travaux de restauration en régie (conception, suivi administratif, suivi des réalisations),
- Contact et accord des riverains (conventions) pour la réalisation des levés topographiques, modélisation hydraulique, définition des projets de travaux,
- Rédaction des dossiers règlementaires, des demandes de subventions, des pièces des marchés publics,
- Suivi financier et technique des travaux.

Les missions rivières en 2025 étaient assurées par :

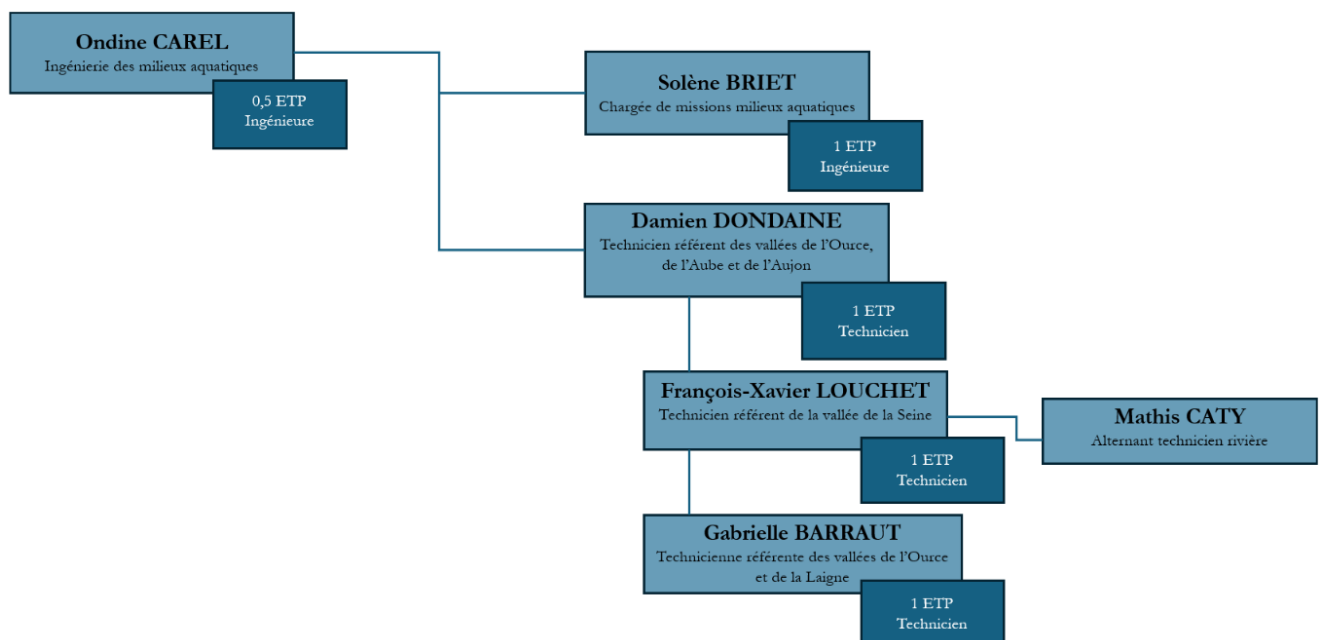
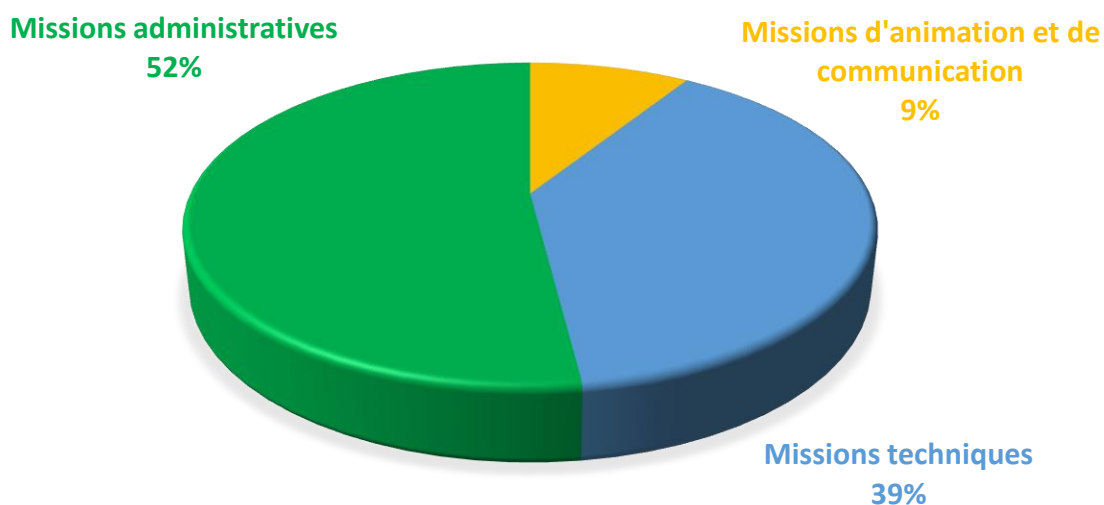


Figure 5 : organigramme de l'équipe rivière

2.1.3. TEMPS DE TRAVAIL 2025

Type de mission	%
Missions d'animation et de communication	9%
Démarchage (MOA, financeurs)	4%
Préparation, organisation & animation de réunions	2%
Supports de communication	1%
Echanges extérieurs	1%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	39%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	25%
Recherche/documentation pour projets	4%
Réunions techniques de projet	5%
Elaboration & Rédaction projets	5%
Missions administratives	52%
Formation	1%
Gestion administrative courante	3%
Bilan du CTEC et élaboration d'un nouveau Contrat	43%
Préparation et passation de marchés publics	4%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	1%
TOTAL	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE RIVIERES POUR 2025



2.2. CELLULE ANIMATION

Les missions d'animation en 2025 étaient assurées par :

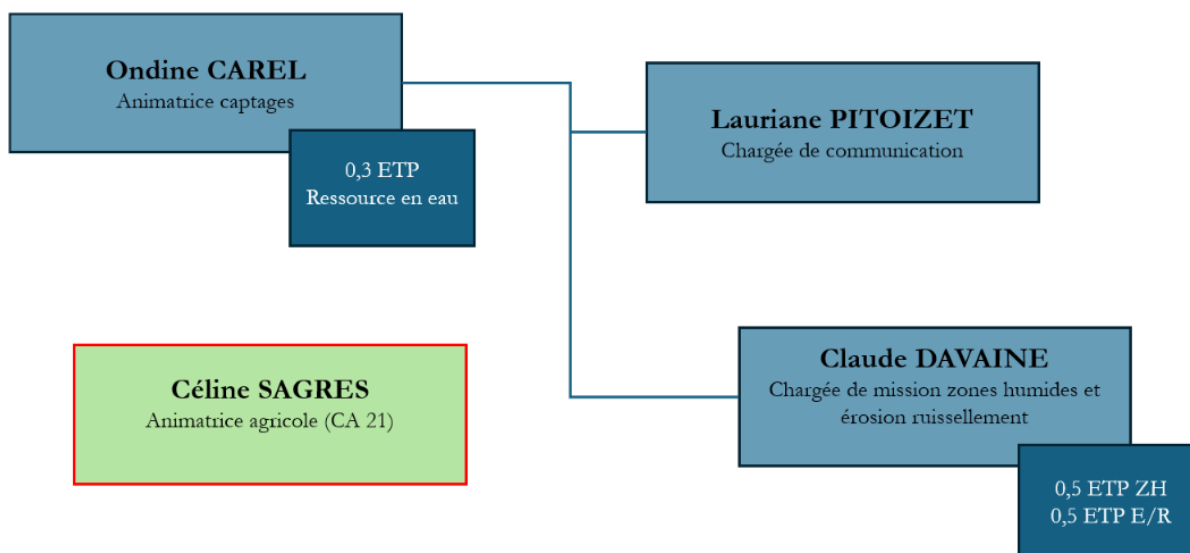


Figure 6 : organigramme de l'équipe animation

L'animation liée à l'érosion ruissellement, aux zones humides et à la protection des bassins d'alimentation de captages est renforcée par Céline SAGRES, animatrice agricole à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, au sein de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE).

2.2.1. CELLULE EROSION ET RUISSELLEMENT (0,5 ETP)

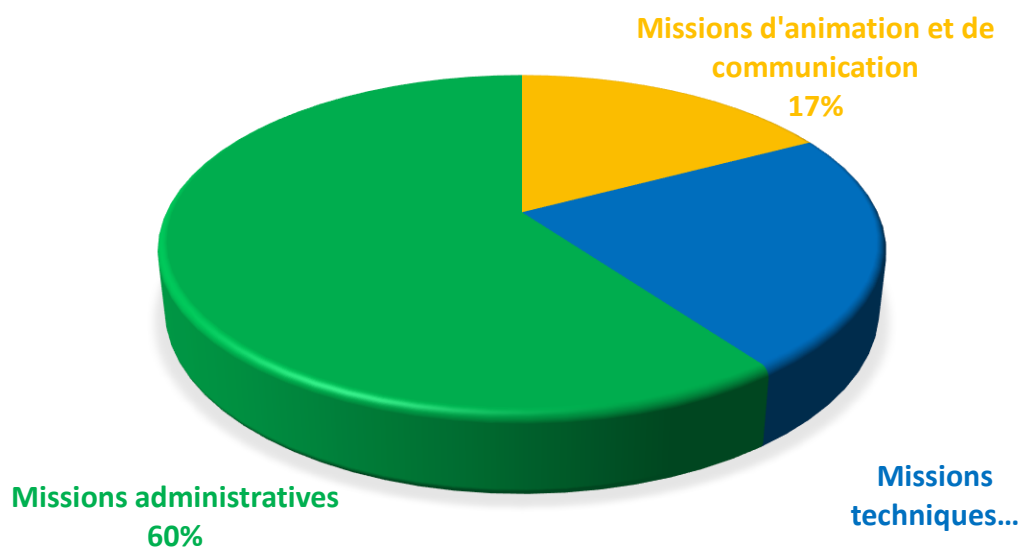
L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « érosion/ruissellement » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique en lien avec cette thématique qui sont les suivantes :

- Faire émerger de nouveaux projets par la sensibilisation et la mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mise en œuvre des actions du Contrat par la mobilisation des acteurs locaux,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi (technique, financier et administratif), de communication, de valorisation des études et des actions réalisées.

2.2.1.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025

Type de mission	%
Missions d'animation et de communication	17%
Démarchage (MOA, financeurs)	4%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	2%
Echanges extérieurs	2%
Réunions d'équipe	4%
Missions techniques	23%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	5%
Recherche/documentation pour projets	7%
Réunions techniques de projet	7%
Elaboration & Rédaction projets	3%
Missions administratives	60%
Formation	7%
Gestion administrative courante	5%
Bilan CTEC et élaboration d'un nouveau Contrat	45%
Préparation et passation de marchés publics	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	2%
TOTAL	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE ER POUR 2025



2.2.2. CELLULE ZONES HUMIDES (0,5 ETP)

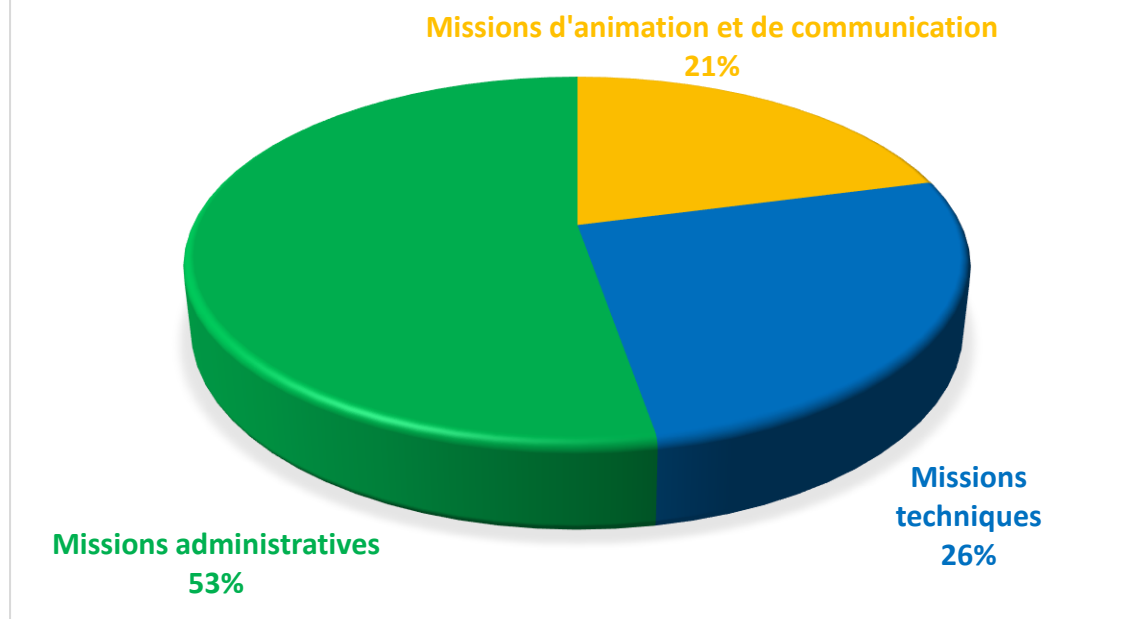
L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « zones humides » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique en lien avec cette thématique qui sont les suivantes :

- Faire émerger de nouveaux projets par la sensibilisation et la mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mise en œuvre des actions du Contrat par la mobilisation des acteurs locaux,
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi (technique, financier et administratif), de communication, de valorisation des études et des actions réalisées.

2.2.2.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025

Type de mission	%
Missions d'animation et de communication	21%
Démarchage (MOA, financeurs)	7%
Préparation, organisation & animation de réunions	5%
Supports de communication	3%
Echanges extérieurs	2%
Réunions d'équipe	4%
Missions techniques	26%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	7%
Recherche/documentation pour projets	5%
Réunions techniques de projet	6%
Elaboration & Rédaction projets	7%
Missions administratives	53%
Formation	2%
Gestion administrative	11%
Bilan du CTEC et élaboration d'un nouveau Contrat	37%
Préparation et passation de marchés publics	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	3%
TOTAL	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE ZH POUR 2025



2.2.3. CELLULE RESSOURCE EN EAU POTABLE (0,5 ETP)

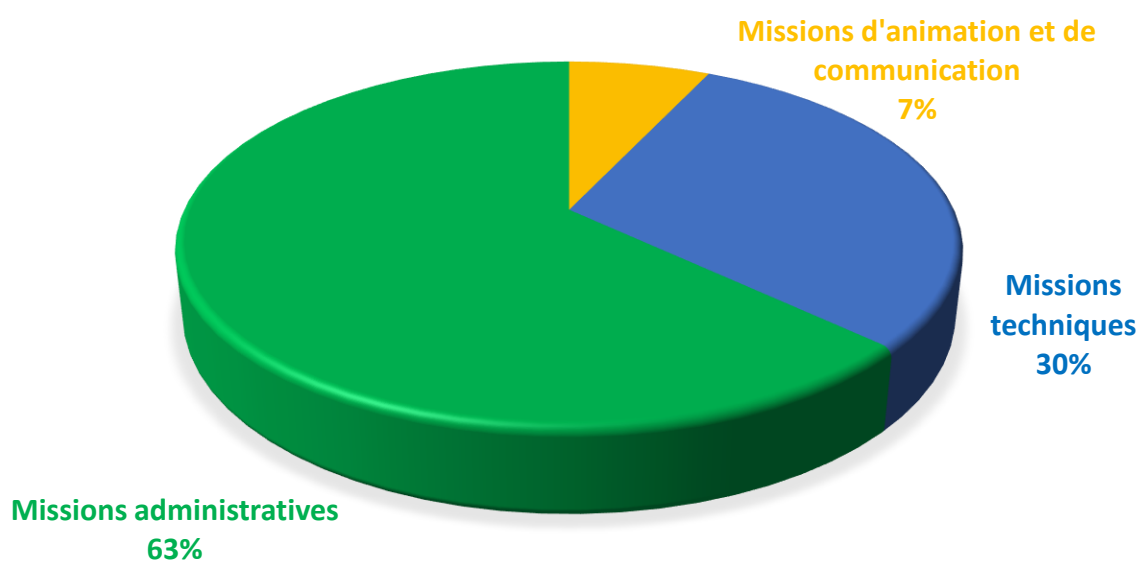
L'EPAGE Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « ressource en eau potable » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique en lien avec cette thématique qui sont les suivantes :

- Mise en œuvre des actions du Contrat par la mobilisation des acteurs locaux autour de l'enjeu : « préservation de la ressource en eau potable » qui concerne aussi bien la lutte contre les pollutions accidentelles et ponctuelles (accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leur procédure DUP) que la lutte contre les pollutions diffuses (accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des études de Bassin d'Alimentation de Captage) que les problèmes de ressource en eau (quantitatif insuffisant),
- Représentation de la structure et du contrat territorial auprès des diverses instances,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action de l'enjeu 5,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi (technique et administratif), de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur l'enjeu 5.

2.2.3.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025

Type de mission	%
Missions d'animation et de communication	7%
Démarchage (MOA, financeurs)	0%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	0%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	30%
Suivi technique des projets	20%
Recherche/documentation pour projets	0%
Réunions techniques de projet	10%
Elaboration & Rédaction projets	0%
Missions administratives	63%
Formation	0%
Gestion administrative courante	7%
Bilan du CTEC et élaboration d'un nouveau Contrat	56%
Préparation et passation de marchés publics	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	0%
TOTAL	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE CAPTAGES POUR 2025



2.2.4. CELLULE COMMUNICATION

L'EPAGE Sequana a en charge la mise en œuvre de différents supports et événements nécessaires à l'information régulière des partenaires du contrat. Il s'agit de réaliser des actions pédagogiques, de sensibilisation, communication, information via divers supports, participation à diverses manifestations...

2.2.4.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025

Type de mission	%
Missions d'animation et de communication	84%
Démarchage (MOA, financeurs)	15%
Préparation, organisation & animation de réunions	6%
Supports de communication	56%
Echanges extérieurs	6%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	10%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	2%
Recherche/documentation pour projets	3%
Réunions techniques de projet	0%
Elaboration & Rédaction projets	5%
Missions administratives	6%
Formation	2%
Gestion administrative	4%
TOTAL	100%



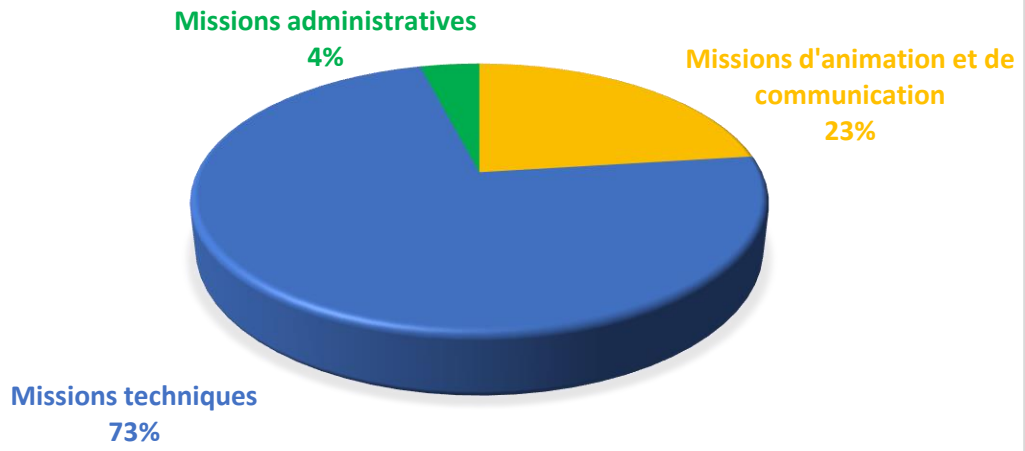
2.3. CELLULE EADC

L'EPAGE Sequana est chargé de la structuration et du dimensionnement de l'évaluation des gains environnementaux générés par les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) du projet Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC). Le temps consacré à cette mission a principalement porté sur la recherche bibliographique, de nombreux échanges avec les différents partenaires, l'organisation de réunions de restitution ainsi que la mise en forme et l'analyse des données.

2.3.1. TEMPS DE TRAVAIL 2025

Type de mission	%
Missions d'animation et de communication	23%
Démarchage (MOA, financeurs)	5%
Préparation, organisation & animation de réunions	15%
Supports de communication	1%
Echanges extérieurs	1%
Réunions d'équipe	1%
Missions techniques	73%
Reconnaissance terrain (définition de projet, suivi de leur évolution, ...)	3%
Recherche/documentation pour projets	35%
Réunions techniques de projet	30%
Elaboration & Rédaction projets	5%
Missions administratives	4%
Formation	1%
Gestion administrative courante	0%
Bilan du CTEC et élaboration d'un nouveau Contrat	1%
Préparation et passation de marchés publics	0%
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subventions)	2%
TOTAL	100%

RÉPARTITION DES MISSIONS DE LA CELLULE EADC POUR 2025



3. BILAN GENERAL CTEC 2020-2024

Le CTEC Sequana (2020-2024) s'inscrit dans la continuité du Contrat Global Sequana, clôturé en 2018, les acteurs locaux ayant jugé indispensable de poursuivre la dynamique engagée afin de préserver les gains obtenus. Ce contrat a été porté par l'EPAGE Sequana et cosigné par 28 maîtres d'ouvrage. En tant que structure porteuse de la compétence GEMAPI, l'EPAGE Sequana a assuré le pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat, en conduisant les études et travaux nécessaires. Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « animation », il a également assuré le pilotage ou apporté un appui aux collectivités compétentes pour la réalisation d'études visant à la préservation de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion et le ruissellement.

Le programme d'actions a été conçu pour répondre aux enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité durable, dans le respect des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin. Les actions retenues ont été priorisées et sélectionnées en privilégiant : les masses d'eau en état moins que bon ou en bon état mais instables, les actions répondant aux PAOT et les actions ciblant un risque identifié de déclassement des masses d'eau.

3.1. BILAN TECHNIQUE

Le CTEC comprenait 113 actions, réparties en 9 enjeux sur la période 2020-2024, pour un budget effectif de 5 336 688 € TTC.

- Enjeu 1 : Continuité écologique (8 actions),
- Enjeu 2 : Petite continuité (23 actions),
- Enjeu 3 : Restauration morphologique (21 actions),
- Enjeu 4 : Protection de la biodiversité des zones humides (14 actions),
- Enjeu 5 : Préservation de la ressource en eau potable (21 actions),
- Enjeu 6 : Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques (11 actions),
- Enjeu 7 : Limitation et prévention du risque inondations (4 actions),
- Enjeu 8 : Animations (7 actions),
- Enjeu 9 : Communication / Sensibilisation (4 actions).

À la clôture du contrat, la répartition des actions se présente comme suit :

- 63 % des actions ont été engagées,

- 33 % des actions sont bloquées ou annulées (dont 29 % bloquées et 4 % annulées),
- 4 % des actions restent à initier.

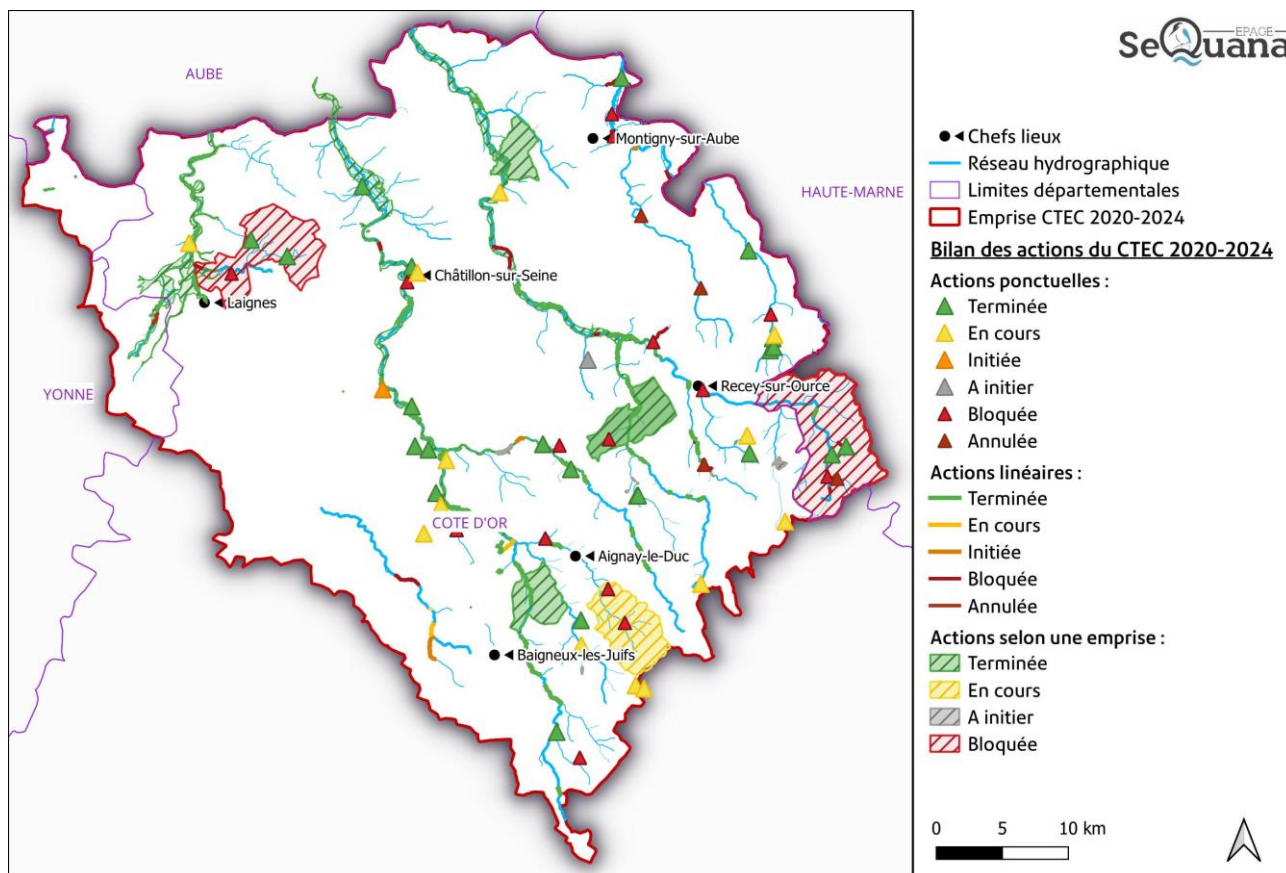


Figure 7 : Niveaux d'accomplissement en fin de parcours des actions inscrites au CTEC 2020-2024

Sur les 9 enjeux identifiés dans le contrat, les enjeux 5 à 9 se distinguent par un taux d'actions engagées supérieur à 70 %, traduisant une bonne dynamique opérationnelle sur ces thématiques. L'enjeu 3 – Restauration morphologique est celui qui a rencontré le plus de difficultés, avec 52 % des actions bloquées ou annulées, traduisant la complexité de mise en œuvre de ce type d'interventions sur le terrain. La majorité des blocages rencontrés résultent de facteurs extérieurs : contraintes réglementaires, foncières, opposition locale...

	% actions engagées
Enjeu 1 - Continuité écologique	50%
Enjeu 2 - Petite continuité	57%
Enjeu 3 - Restauration morphologique	48%
Enjeu 4 - Protection de la biodiversité des zones humides	57%
Enjeu 5 - Préservation de la ressource en eau potable	71%
Enjeu 6 - Diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques	73%
Enjeu 7 - Limitation et préservation du risque inondation	75%
Enjeu 8 - Animations	100%
Enjeu 9 - Communication / Sensibilisation	75%

Figure 8 : Part d'actions engagées par enjeu en fin de contrat

Différents outils ont été utilisés par l'EPAGE Sequana pour communiquer tout au long de la mise en œuvre du CTEC.

- Présentation du CTEC sur le site internet de l'EPAGE,
- Présentations et actualités lors des comités syndicaux de l'EPAGE,
- Interventions et présentations auprès des partenaires,
- Bilans annuels et présentation des actions dans les rapports d'activité de l'EPAGE Sequana distribués aux élus et partenaires, et mis à disposition du public sur le site internet,
- Présentation et actualités des actions du CTEC sur les réseaux sociaux,
- Diffusion de bulletins d'information (*Sur le devant de la Seine* et *Le petit Sequana*) à destination des élus et des partenaires,
- Visites de terrain des travaux réalisés à destination des élus, des partenaires ou de techniciens provenant de d'autres structures gemapiennes.

3.2. BILAN FINANCIER

Le budget prévisionnel du contrat pour la période 2020-2024 s'élevait à 5 963 040 € TTC. Le budget effectivement engagé a atteint 5 336 688 € TTC. Certains enjeux ont dépassé les montants budgétisés initialement, notamment du fait de révision à la hausse des projets et du fait d'opportunités non prévisionnées. Ces dépassements sont également le reflet d'un contexte économique en évolution, marqué par la hausse des coûts des matériaux, des prestations intellectuelles, de l'énergie, ainsi que par la nécessité de mener des études complémentaires rendus nécessaires pour l'instruction ou la réalisation des actions. À l'inverse, les enjeux 2 et 5 présentent des taux de consommation budgétaire inférieurs aux montants initialement prévus notamment par le blocage ou l'annulation d'actions. Enfin, pour

les enjeux 3,7 et 8, l'évolution entre les prévisions et les dépenses engagées est globalement conforme aux objectifs financiers fixés dans le contrat.

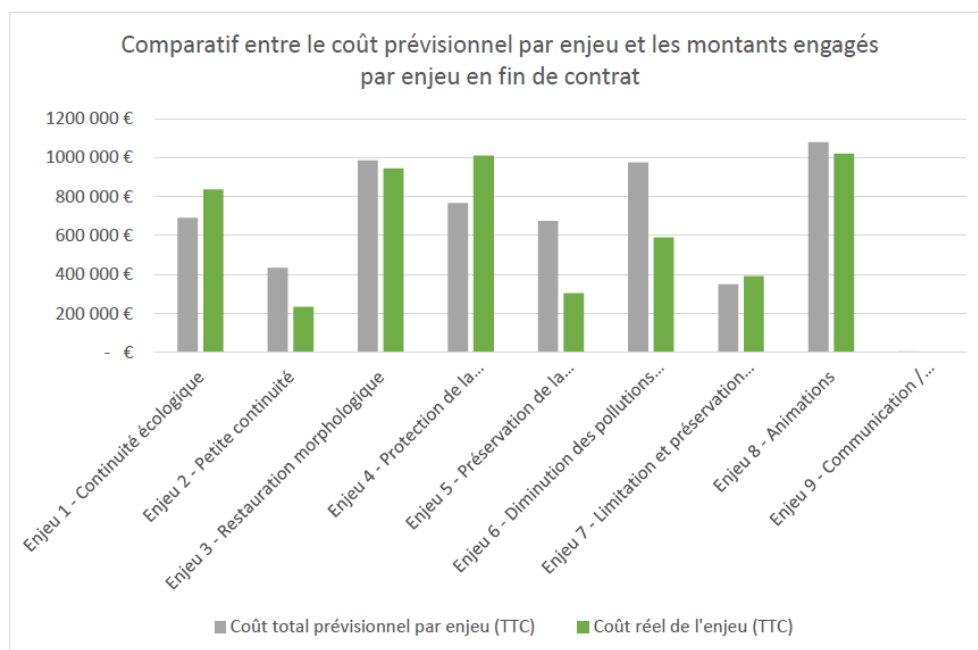


Figure 9 : Comparatif entre le coût prévisionnel et les montants engagés, par enjeu, en fin de contrat

La réalisation des actions est financièrement dépendante des aides des différentes instances et partenaires. L'Agence de l'eau Seine-Normandie, co-signataire du contrat, est le principal financeur des actions de ce contrat (63 %). Au total, 7 sources de financement ont contribué à la réalisation des actions, permettant de couvrir une large part des coûts engagés. Les restes à charges sont portés par les maîtres d'ouvrage : EPAGE Sequana principalement (13 % : 703 654 € TTC), communes & SIAEP (2 % : 92 823 € TTC).

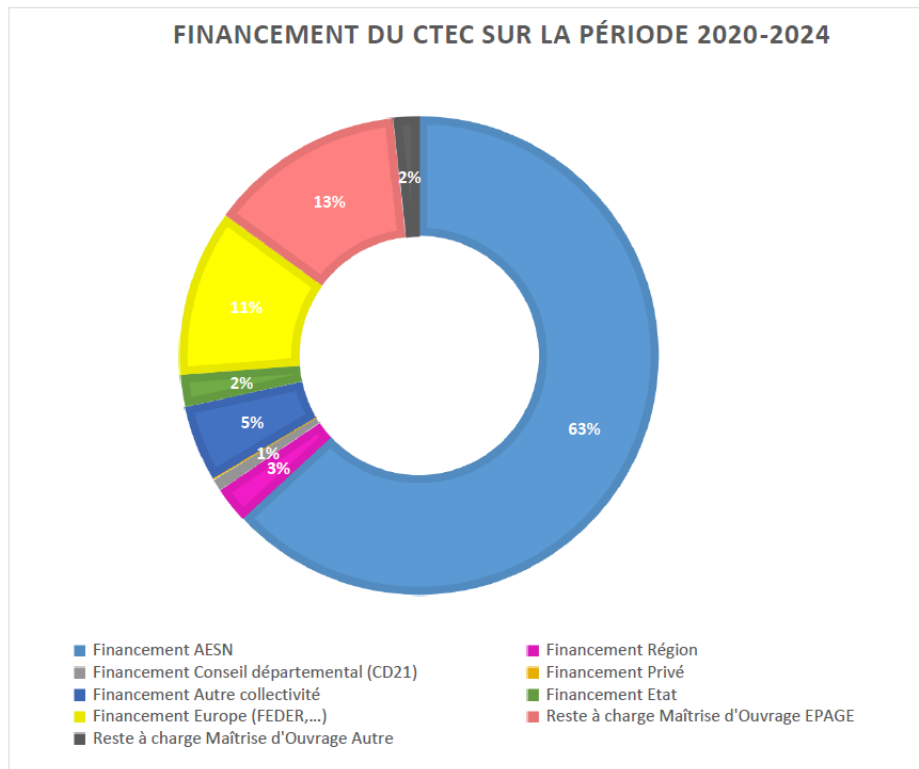
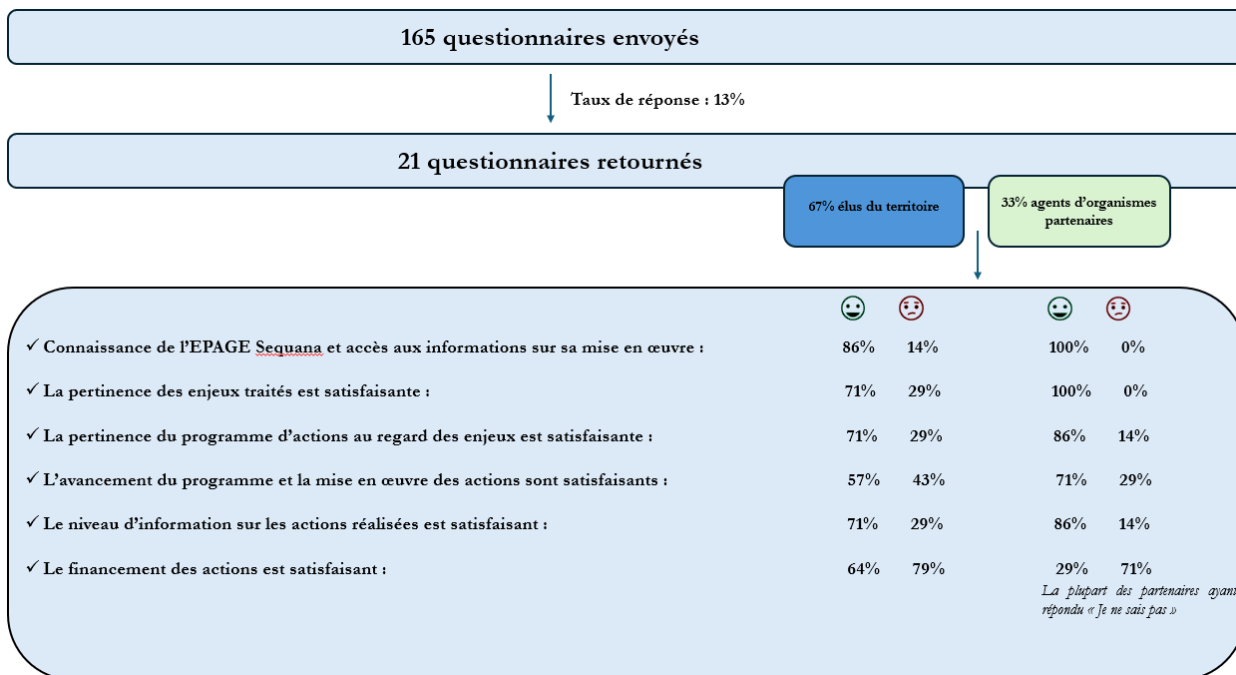


Figure 10 : Détail des financements du CTEC 2020-2024

3.3. BILAN QUALITATIF

Le CTEC a constitué un outil stratégique pour l'EPAGE Sequana, en favorisant la synergie entre les acteurs et en construisant une vision partagée des connaissances, enjeux et priorités du territoire. Il a permis de mieux planifier les actions à moyen et long terme, d'identifier les besoins et points à améliorer, tout en assurant leur cohérence avec les capacités financières et opérationnelles de l'EPAGE. Enfin, il a renforcé la lisibilité et la crédibilité des missions menées par l'EPAGE auprès des partenaires, des élus et du public, en valorisant une stratégie claire et structurée.

Deux questionnaires d'évaluation du CTEC ont été diffusés par mail, l'un auprès des élus du territoire de l'EPAGE Sequana et l'autre auprès des partenaires.



Cette thématique est-elle primordiale sur le territoire de l'EPAGE Sequana ?

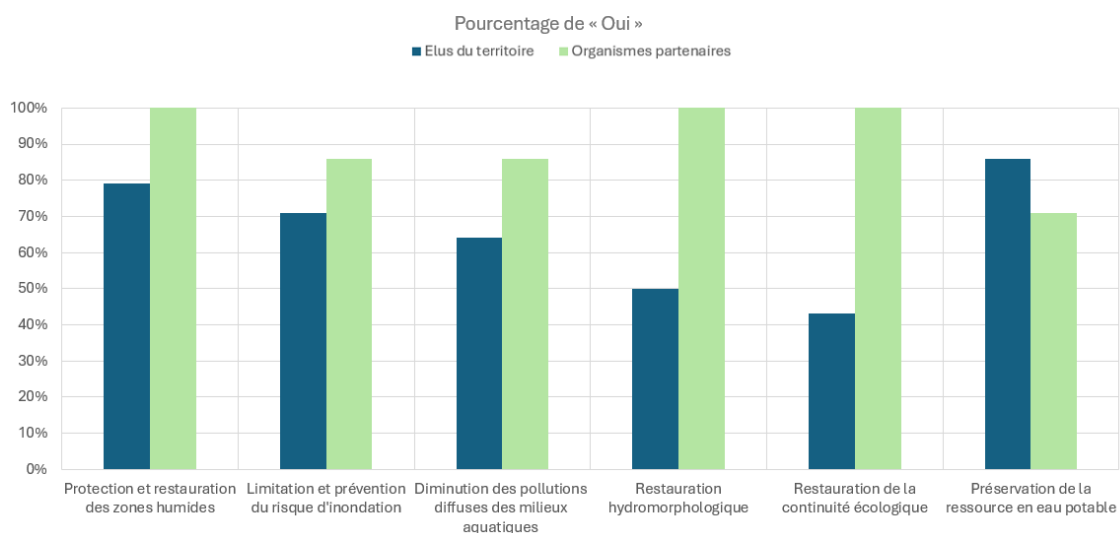


Figure 11 : Récapitulatif des résultats obtenus au questionnaire d'évaluation du CTEC

4. RAPPORT D'ACTIVITE 2025

4.1. ELABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE

L'année 2025 a constitué une période transitoire entre deux contrats, marquée par un volume important de missions administratives. Du temps a été consacré, d'une part, à la clôture du contrat arrivant à échéance, incluant son évaluation, l'analyse des actions menées et la rédaction du bilan final ; et, d'autre part, à la préparation du nouveau contrat. Cette dernière a nécessité la réalisation d'un état des lieux approfondi du territoire de l'EPAGE Sequana afin d'illustrer la pertinence des enjeux retenus, l'identification et la priorisation des actions, la budgétisation prévisionnelle ainsi que l'élaboration d'un échéancier de mise en œuvre de 2026 à 2030.

L'identification et la priorisation des actions par enjeu ont été établies dans le cadre d'un processus de concertation avec l'ensemble des partenaires territoriaux, organisé au travers de différentes commissions (« Rivière » en avril 2025, « Erosion et Ruissellement » et « Zones humides » en juin 2025). En amont de ces réunions, des documents de travail ont été transmis aux partenaires afin de recueillir leurs propositions d'actions ainsi que leurs remarques sur les propositions d'actions déjà envisagées. Ces contributions ont fait l'objet d'échanges en séances plénières, permettant d'aboutir à une validation collective des actions retenues. Ce travail de concertation a été complété par des visites de terrain, destinées à réexaminer et conforter certaines actions proposées, avec une nouvelle mobilisation des acteurs du territoire. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a été pleinement associée à l'ensemble des échanges et réunions, ainsi qu'à la diffusion systématique des comptes rendus à chaque étape du processus.

Enfin, un comité syndical s'est tenu en juillet afin de valider le Contrat proposé et son budget prévisionnel. Ce Contrat devrait être signé début 2026.

Au final, les grands enjeux de ce Contrat sont :

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Améliorer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau,
- Préserver la biodiversité,
- Préparer le territoire au changement climatique,
- Faire évoluer les pratiques pour rendre son territoire plus résilient.

Ce programme d'actions comprend ainsi 61 actions, réparties suivant 6 axes correspondant aux enjeux identifiés, pour un montant prévisionnel de 8 226 985 € HT :

- Enjeu 1 : Restaurer les cours d'eau – 29 actions
- Enjeu 2 : Protéger les milieux humides et la biodiversité associée – 5 actions
- Enjeu 3 : Réduire les pollutions diffuses affectant les milieux aquatiques – 3 actions
- Enjeu 4 : Protéger la ressource en eau potable – 12 actions
- Enjeu 5 : Enjeux transversaux – 4 actions
- Enjeu 6 : Informer / sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à l'eau, au climat et à la biodiversité – 8 actions

En parallèle, d'autres actions ont été menées dans la continuité du Contrat 2020-2024.

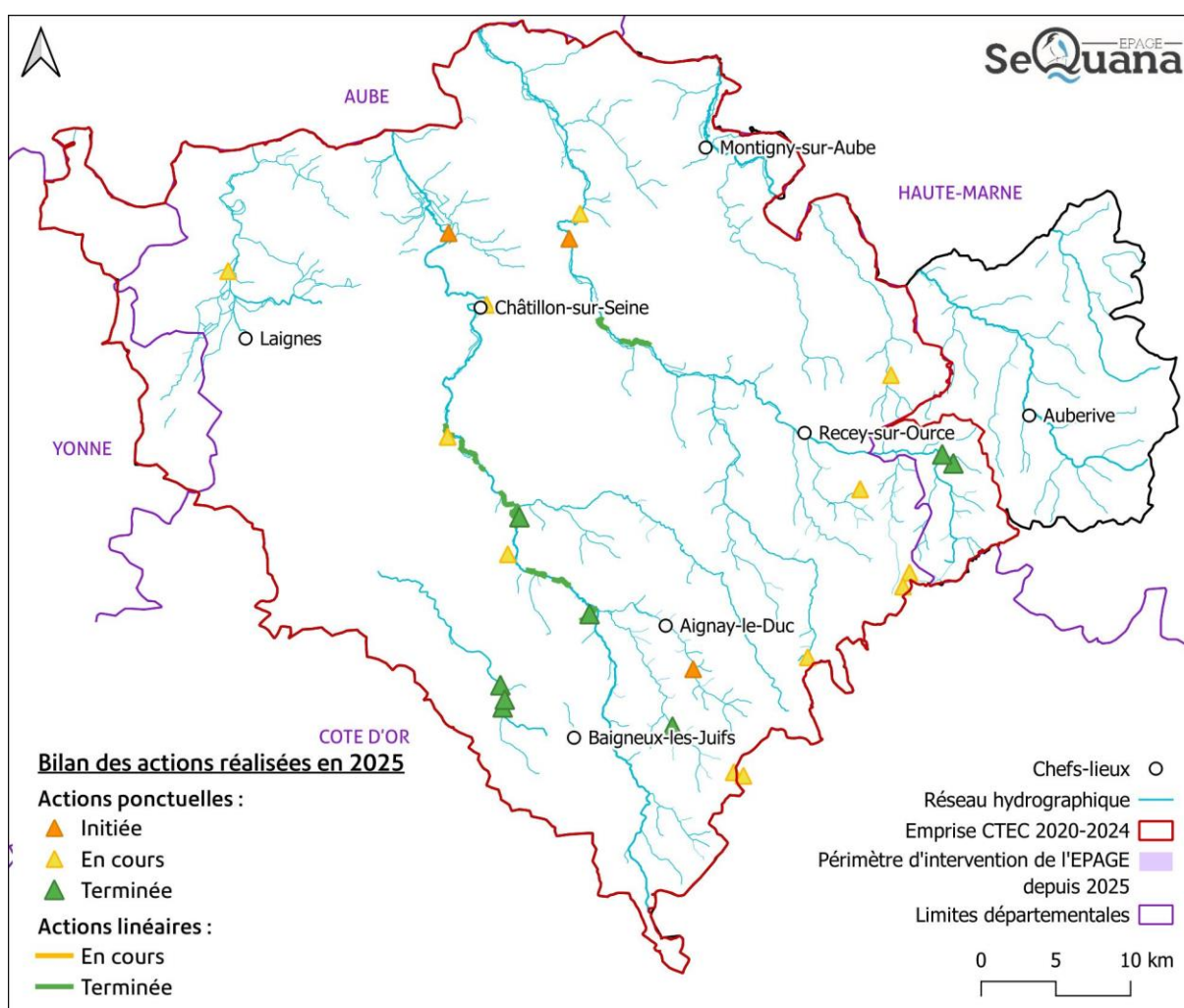


Figure 12 : Actions poursuivies en 2025

4.2.1. ACTIONS CTEC

Action 1.3 (et 3.2) : Effacement de l'ouvrage Lemoine à Châtillon-sur-Seine

Pour le projet d'effacement de l'ouvrage Lemoine à Châtillon-sur-Seine, l'année 2025 a débuté le 14 janvier avec l'exécution des travaux de démolition des infrastructures et la purge des fondations des bâtiments situés sur le site du projet. La réception des travaux le 12 février a marqué l'achèvement de la première phase de ce projet, qui consistait en l'achat puis la démolition des bâtiments et la dépollution du site.



Figure 13 : Photographie prise lors de la réunion de lancement des travaux de démolition des infrastructures le 14 janvier 2025

En parallèle, la conception des aménagements hydromorphologiques, paysagers et pédagogiques s'est poursuivie avec l'élaboration de deux AVP.

L'AVP hydromorphologique, présenté par ARTELIA en COPIL le 11 février, proposait trois scénarios. À l'issue des échanges avec les partenaires techniques et financiers, l'EPAGE Sequana a retenu le scénario 3, jugé le plus ambitieux et le plus équilibré au regard des enjeux sociaux, paysagers, patrimoniaux et écologiques. Ce scénario vise le rétablissement de la continuité écologique, la revitalisation des bras de la Seine et de la Douix, la préservation maximale de la Douix pour ses fonctions écologiques dans un contexte de changement climatique, ainsi que la création d'une zone d'expansion de crue en milieu urbain.

L'AVP paysager et pédagogique, présenté en COPIL le 12 juin par Mayot & Toussaint, a décliné ces orientations en intégrant des principes d'adaptabilité aux crues et le choix d'essences adaptées au contexte local.

Sur cette base, le PRO a été élaboré et présenté en COPIL le 10 octobre par les deux bureaux d'études, afin de préciser la nature des travaux et leurs modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, plusieurs points de cadrage ont été conduits pour affiner le projet. Sur le plan archéologique, deux réunions de cadrage avec le Service régional de l'archéologie de la DRAC ont permis de sécuriser la prise en compte des vestiges découverts, présentant un intérêt de conservation, tout en limitant les impacts sur le calendrier et le coût du projet. Sur le plan réglementaire, un cadrage a été réalisé avec la DDT de Côte-d'Or en amont du dépôt du dossier loi sur l'eau, afin d'en garantir la conformité. Enfin, des échanges avec les partenaires financiers ont permis de préciser les modalités de financement et d'aboutir au montage financier du projet.

À l'issue de ces étapes, les dossiers réglementaires et les dossiers de consultation des entreprises ont été élaborés.

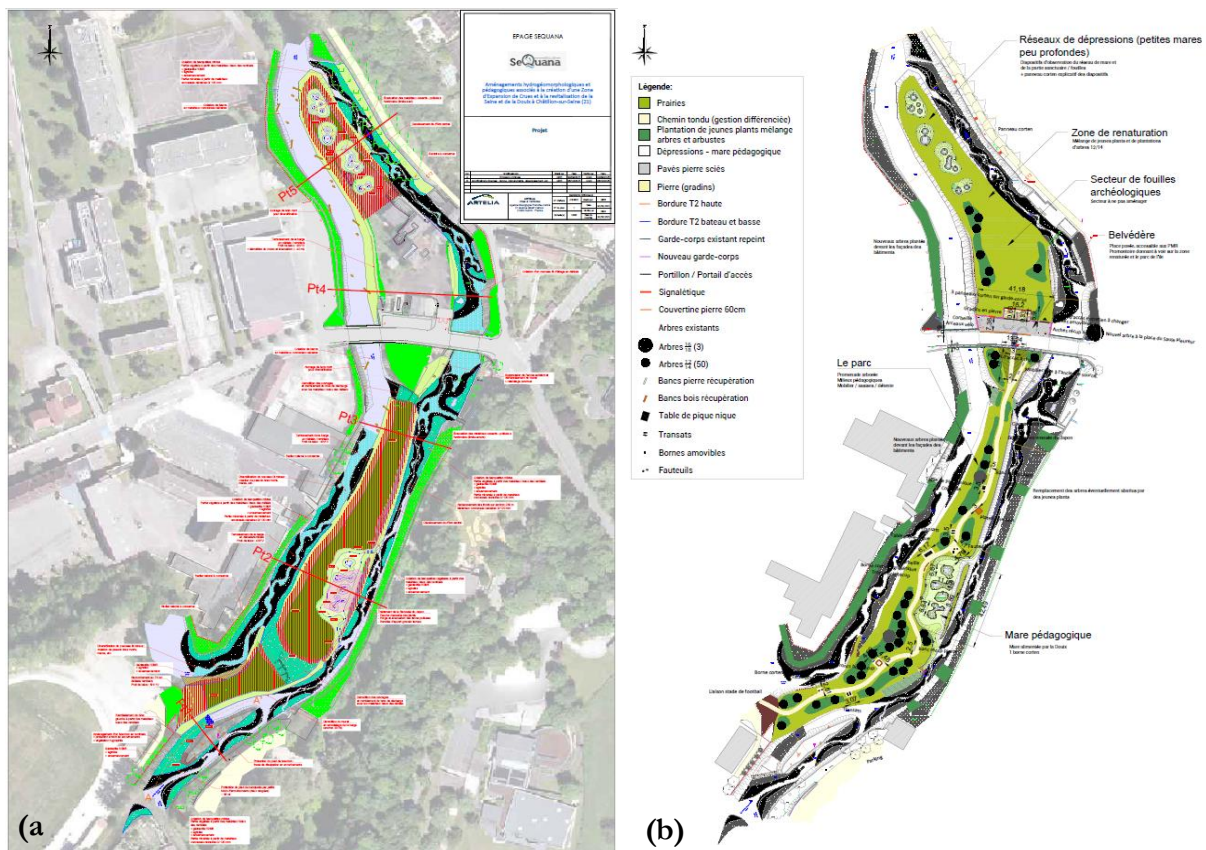




Figure 14 : Plans de masse hydromorphologique (a), paysager et pédagogique (b) du PRO du projet Lemoine

Dans le cadre de ce dossier, l'EPAGE Sequana a assuré le contrôle, la validation et la transmission de l'ensemble des documents produits par ARTELIA et Mayot & Toussaint (AVP, PRO, comptes rendus, dossiers réglementaires). Il a également pris en charge le montage des dossiers de demande de financement pour les volets hydromorphologiques, paysagers et pédagogiques, auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs, du Fonds Vert et de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif TEA.

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Châtillon-sur-Seine (21)</p>
Cours d'eau	Seine et Douix
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR2A – « La Seine du confluent du Brévon (exclu) au confluent de la rivière de Courcelles (exclu) » <p style="text-align: center;">BON ETAT</p>
Indicateurs	<p><u>Linéaire à reconnecter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seine → 3 400 ml • Douix → 600 ml <p><u>Linéaire à restaurer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Seine → 430 ml • Douix → 600 ml <p><u>Surface à restaurer :</u> 1,1 ha ZEC</p>
Coûts engagés (TTC) en 2025	Factures : 190 250 € Subventions perçues : 260 918 €
Financier(s) du projet	AESN, RBFC, CD21, Préfecture de Côte d'Or, EPTB SGL, MGP, commune
Maîtrise d'oeuvre	TAUW (démolition/dépollution) ARTELIA (hydromorpho) MAYOT & TOUSSAINT (paysager)
Entreprise(s)	PENNEQUIN (démolition) VALGO (dépollution)

Action HC-1.9 : Effacement de l'étang Carillon à Villars-Santenoge

Le ruisseau de la combe aux vachers, situé sur la commune de Villars-Santenoge au lieu-dit la rosière, a été très fortement modifié en 1980 par Monsieur CARILLON, propriétaire du site. Il a en effet créé un étang de 2 900 m², destiné à la pêche et à l'agrément du site, sans autorisation officielle (en tout cas non retrouvée). Néanmoins ce plan d'eau n'a jamais réellement tenu l'eau en période de basses eaux et aujourd'hui les aménagements réalisés par le passé posent plus de problèmes au propriétaire qu'il ne lui apporte de bénéfices (procédure administrative, bêche dans le fond, entretien, manque d'eau, présence d'espèces envahissantes...).

Les aménagements de restauration prévus dans le cadre de ce projet ont pour objectif de rétablir la continuité longitudinale du cours d'eau, notamment par la suppression des digues existantes et la remise du ruisseau à son point bas, tout en favorisant la réouverture du site. En aval immédiat d'un marais tuffeux, le comblement partiel d'anciens drains et fossés permettra d'améliorer son alimentation hydrologique et de favoriser son extension. Le projet repose ainsi sur la suppression de l'ancien plan d'eau et la restauration du fonctionnement naturel du ruisseau, tout en renforçant la biodiversité du site, en particulier au sein de la zone humide et du marais, conformément à la cartographie des habitats réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

La phase de réalisation comprend les opérations suivantes :

- Abattage de la végétation sur les digues et arrachage des saules arbustifs dans l'ancien plan d'eau afin de réouvrir des milieux humides très intéressants ;
- Jalonnage/piquetage des surfaces à aménager par le maître d'ouvrage ;
- Pêche électrique de sauvetage ;
- Enlèvement du moine ;
- Enlèvement des bâches plastiques ;
- Dessouchage des arbres sur les digues et suppression des digues ;
- Retalutage des berges sur 55 ml ;
- Comblement des anciens fossés de drainage en amont du plan d'eau avec les déblais issus des digues ;
- Création d'une mare ;
- Clôture, abreuvoir et reprise d'un passage à gué.

Une vidéo de présentation du chantier incluant interview et visuels par drone a été réalisée par BF Production et postée sur les réseaux sociaux de l'EPAGE Sequana afin de communiquer sur le projet.

Avant travaux



Travaux et aménagements







Après travaux



Figure 15 : photos avant, pendant et après travaux de l'effacement de l'étang Carillon à Villars-Santenoge

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Villars-Santenoge (21)</p>
Cours d'eau	Ruisseau de la Combe aux Vachers
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR4 – « L'Ource de sa source jusqu'au confluent avec la Digeanne » BON ETAT
Indicateurs	150 ml de cours d'eau restaurés 0,8 ha de zone humide restaurés
Coûts engagés (TTC) en 2025	30 682 € Subventions perçues : 24 545 €
Financier(s) du projet	AESN
Entreprise(s)	SAS André Boureau, SARL Chenot

4.3. ENJEU 2 : PETITE CONTINUITE

4.3.1. ACTIONS CTEC

Aucune action de petite continuité n'a eu lieu en 2025 dans le cadre du CTEC 2020-2024.

4.3.2. ACTIONS HORS CONTRAT

Action HC-2.24 : Petite continuité sur le Revinson à Etalante

Lors des reconnaissances de terrain, cet ouvrage situé sur le Revinson a été identifié comme engendrant des problèmes majeurs en termes de continuité écologique, tant sur le plan sédimentaire que piscicole. À l'issue d'une phase de concertation avec le propriétaire, un projet de restauration a été défini puis réalisé à la fin de l'année 2025.

Les travaux ont consisté à supprimer un passage busé existant et à le remplacer par un ouvrage de franchissement de type pont, constitué de dalles, pour un coût équivalent à celui d'un aménagement en dalots. Cette solution technique, moins invasive pour le cours d'eau, permet de rétablir les fonctionnalités écologiques tout en assurant le maintien des usages.

Avant travaux



Vue aval


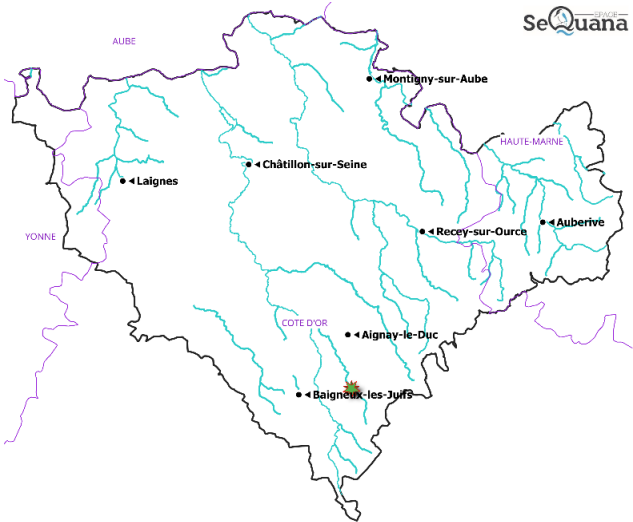


Vue amont

Après travaux



Figure 16 : photos avant et après travaux de rétablissement de la petite continuité sur le Revinson à Etalante

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Etalante (21)</p>
Cours d'eau	Le Revinson
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1-F00-0400 – « Le Revinson » ETAT MOYEN
Surface ou linéaire restauré(e)	2700 ml 1 OH aménagé
Coûts de l'opération (TTC)	17 092 € Subventions à percevoir : 15 383 €
Financier(s) du projet	AESN
Maîtrise d'oeuvre	EPAGE Sequana
Entreprise(s)	SA. André BOUREAU

4.4. ENJEU 3 : RESTAURATION MORPHOLOGIQUE

4.4.1. ACTIONS CTEC

Action 3.2 : Banquettes végétalisées sur la Douix à Châtillon-sur-Seine

Cette action a été intégrée à l'action 1.3 relative à l'effacement de l'ouvrage Lemoine à Châtillon-sur-Seine dont les avancées sur 2025 sont décrites dans le premier paragraphe de la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (p.**Erreur ! Signet non défini.**).

Action 3.5 : Découverte du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine

Les travaux de découverte du ruisseau de Cosne, réalisés par l'entreprise BOUREAU sous la maîtrise d'œuvre d'ARTELIA, ont débuté en septembre 2023. Leur déroulement a toutefois été perturbé par plusieurs difficultés, notamment des conditions météorologiques défavorables, la reprise du projet par le CD21 au niveau de la route départementale et la découverte d'amiante dans les réseaux d'alimentation en eau potable, entraînant une prolongation du calendrier initial et des surcoûts.

Les travaux n'ayant pu être achevés en 2024, ils ont été poursuivis d'avril à septembre 2025. À ce titre, les opérations suivantes ont été menées :


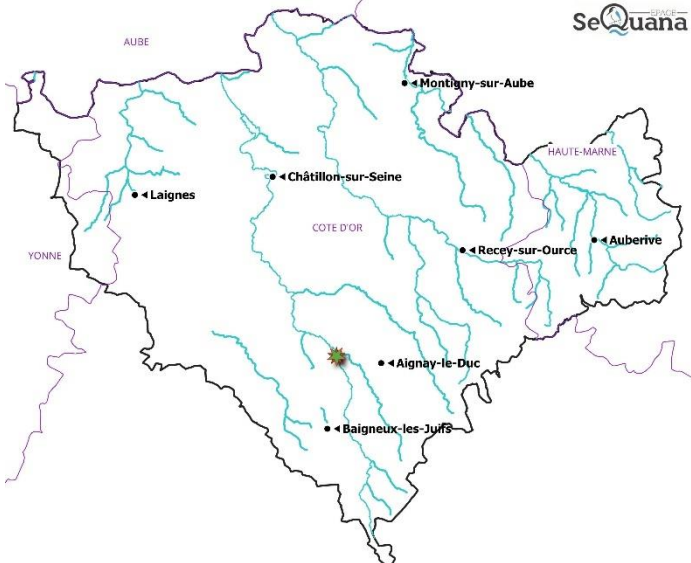
- La reprise du tronçon amont dégradé par la non stabilisation des matériaux en place ;
- La déviation du cours d'eau dans la parcelle acquise par le CD21 sur la partie aval ;
- Les aménagements de sécurité (passerelles piétonnes, rambardes et signalétique de sécurité).

Une inauguration de l'opération est prévue en 2026.

Après travaux



Figure 17 : photos après travaux de découverte du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Cosne, commune de Quemigny-sur-Seine (21)</p>
Cours d'eau	Ruisseau de Cosne
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1 – « La Seine de sa source au confluent du Brévon (inclus) » BON ETAT
Indicateurs	1000 ml restaurés 133 ml mis en défens 2 passages à gué créés
Coûts engagés (TTC) en 2025	Factures : 251 130 € Subventions perçues : 438 451 €
Financier(s) du projet	AESN, RBFC, CD21, EPTB SGL, commune
Maîtrise d'oeuvre	ARTELIA
Entreprise(s)	SAS André Boureau

Action 3.20 : Reprofilage et recharge sédimentaire de la Petite Laignes à Chaume-lès-Baigneux

Initialement envisagé comme une opération ponctuelle de mise en défens, le projet a été réorienté, en concertation avec le propriétaire, vers une intervention plus globale et plus ambitieuse, visant une restauration durable du fonctionnement du cours d'eau. La Laignes ayant fait l'objet de curages anciens ayant altéré sa morphologie, les travaux ont consisté à reprofiler les berges en pentes douces de façon à assurer une transition plus fonctionnelle entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, à réaliser une recharge granulométrique pour

rétablir des habitats favorables à la faune aquatique et à améliorer le transit sédimentaire. La mise en défens des berges permet de protéger durablement le lit du piétinement du bétail, tandis que la création de trois passages à gué sécurisés, utilisés comme abreuvoirs, concilie les usages agricoles avec la préservation du milieu.

Le projet a été complété par l'implantation d'une ripisylve, contribuant à l'ombrage du cours d'eau, à la stabilisation des berges, à l'amélioration de la qualité de l'eau et au renforcement des continuités écologiques. L'ensemble de ces aménagements participe ainsi à la restauration fonctionnelle et écologique de la Laignes, tout en intégrant les usages du territoire.


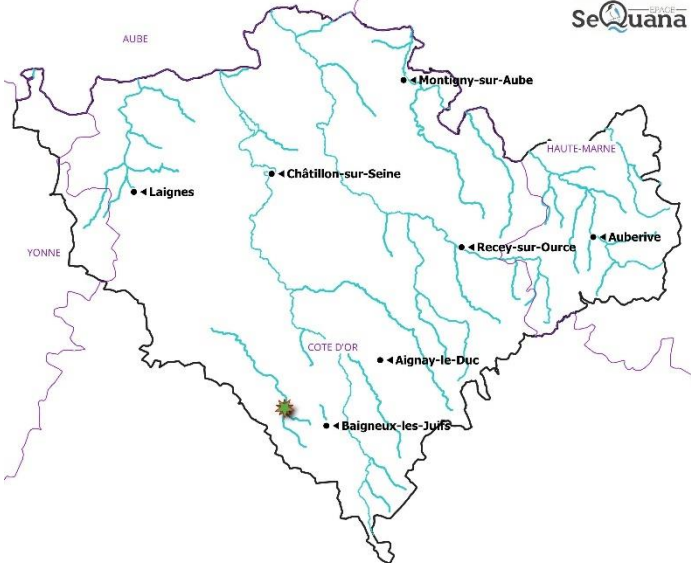
Avant travaux



Après travaux



Figure 18 : photos avant après travaux de reprofilage et recharge sédimentaire de la Petite Laignes à Chaumelles-Baigneux

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Chaume-les-Baigneux (21)</p>
Cours d'eau	La petite Laignes
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR3A – « La petite Laignes » MAUVAIS ETAT
Indicateurs	736 ml de cours d'eau restaurés 1450 ml mis en défens 3 passages à gué créé
Coût de l'opération	59 860 € Subventions perçues : 52 617 €
Financier(s)	AESN, EPTB
Maîtrise d'œuvre	EPAGE SEQUANA
Entreprise(s)	SAS André Boureau, SARL Chenot

4.4.2. ACTIONS HORS CONTRAT

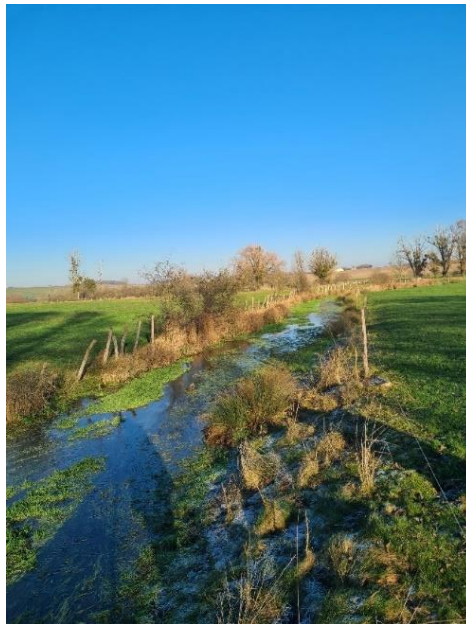
Action HC-3.31 : Restauration de la fontaine Gond à Chaume-lès-Baigneux

Dans la continuité du chantier de restauration mené sur la Laignes à Chaume-les-Baigneux (action 3.20 du CTEC), un autre projet a été engagé sur le ruisseau de la Fontaine Gond, également appelé ruisseau du Lavoir.

Après concertation avec le propriétaire, il a été retenu de mettre en œuvre des travaux de reméandrage sur un linéaire d'environ 200 mètres, visant à restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau. Ces aménagements comprennent une recharge granulométrique et la

création de banquettes, permettant de diversifier les faciès d'écoulement et de recréer des habitats favorables à la faune et à la flore aquatiques. La mise en défens des berges contribue à protéger durablement le lit du cours d'eau en limitant le piétinement par le bétail, favorisant ainsi la stabilisation et la recolonisation naturelle des berges. En complément, l'aménagement d'un abreuvoir permet de concilier usages agricoles et préservation des milieux aquatiques. Ces travaux, pionniers sur le secteur, serviront de support de sensibilisation, comme vitrines techniques des actions d'aménagements envisageables sur le territoire ; afin de sensibiliser et convaincre d'autres exploitants agricoles ainsi que les partenaires institutionnels de la pertinence et de l'efficacité des actions engagées. Une vidéo de présentation est également disponible et permet d'illustrer l'évolution du site au cours des travaux.


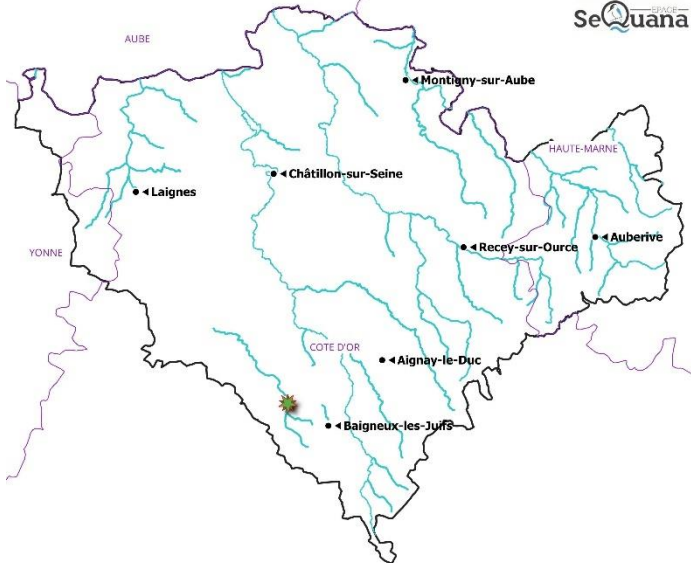
Avant travaux



Après travaux



Figure 19 : photos avant après travaux de restauration du ruisseau de la Fontaine Gond à Chaume-les-Baigneux

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Chaume les Baigneux (21)</p>
Cours d'eau	Ruisseau du Lavoire ou Fontaine Gond
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR3A – « La petite Laignes » MAUVAIS ETAT
Indicateurs	215 ml de cours d'eau restauré Mise en défens sur 200 ml linéaire Création d'un abreuvoir
Coût de l'opération	11 000 € Subventions perçues : 9 185 €
Financier(s)	AESN, EPTB Seine Grands Lacs
Maîtrise d'oeuvre	EPAGE SEQUANA
Entreprise(s)	SAS André Boureau, SARL Chenot

Action HC-3.30 : Mise au point bas du ruisseau de Belvau à Villars-Santenoge

Le ruisseau de Belvau a été très fortement modifié voir totalement déplacé de son lit en 1960 sur la commune de Villars-Santenoge par différents propriétaires afin de faciliter les pratiques agricoles. Ces interventions ont profondément altéré le fonctionnement naturel du cours d'eau et sa continuité écologique. En 2022, à la suite d'un nouveau déplacement du lit réalisé sans autorisation, une procédure administrative a été engagée. Dans ce contexte, le propriétaire et la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne ont sollicité l'EPAGE Sequana afin de définir un projet d'aménagement permettant de rétablir un fonctionnement conforme aux enjeux réglementaires et environnementaux.

Les aménagements proposés visent à restaurer la continuité longitudinale du cours d'eau et son fonctionnement hydromorphologique, par la suppression d'un merlon et la remise au point bas du ruisseau sur 150 ml. Le projet prévoit également la suppression d'un passage busé de 6 ml qui fait obstacle à la continuité écologique, en le remplaçant par un passage à gué plus adapté au fonctionnement naturel du cours d'eau tout en conservant les usages agricoles.

La phase de réalisation comprend les opérations suivantes :

- Abattage de la végétation présente sur les digues
- Jalonnage et piquetage des surfaces à aménager par le maître d'ouvrage
- Pêche électrique de sauvetage préalablement aux travaux
- Dépose du passage busé et création d'un passage à gué sur le chemin d'accès
- Suppression du merlon
- Aménagement de deux passages à gué dans la prairie
- Recharge granulométrique

Avant travaux




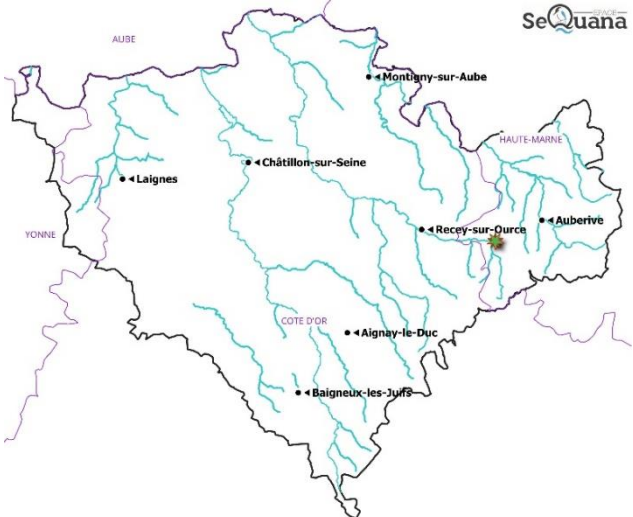
Travaux et aménagements



Après travaux



Figure 20: photos avant et après travaux de mise au point bas du ruisseau de Belvau à Villars-Santenoge

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Villars-Santenoge (21)</p>
Cours d'eau	Ruisseau de Belvau
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR4 – « L'Ource de sa source jusqu'au confluent avec la Digeanne » BON ETAT
Indicateurs	150 ml de cours d'eau restaurés 1 OH de 6 ml supprimé 2 passages à gué créés
Coût de l'opération (TTC)	5 178 € Subventions perçues : 4 142 €
Financeur(s)	AESN
Entreprise(s)	SAS André Boureau, SARL Chenot

Action HC-3.32 : Restauration de la Seine à Vix


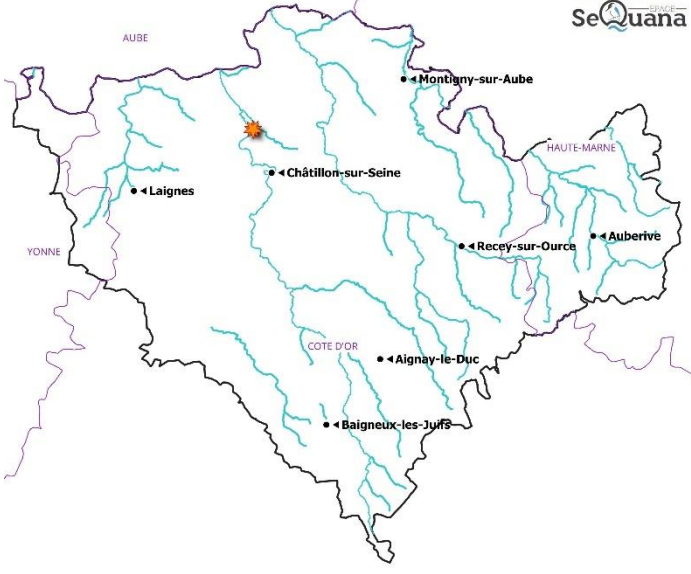
À la suite d'investigations de terrain et d'une alerte de l'AAPPMA La Gaule Vixoise, un phénomène marqué d'incision du lit de la Seine a été identifié sur le secteur de Vix. Sur certaines portions, la disparition de la granulométrie naturelle conduit à l'affleurement des argiles, traduisant une dégradation avancée de la morphologie du lit et un risque de pertes d'eau par infiltration vers le milieu souterrain.

Ce tronçon présente pourtant un intérêt hydrométrique et écologique majeur, notamment en raison de la présence de résurgences alimentant la Seine en eau fraîche, pérenne et de qualité, un enjeu stratégique pour le territoire du Châtillonnais, en particulier en période d'étiage.

Afin d'enrayer ce processus d'incision, le projet prévoit la reconstitution d'un matelas alluvial fonctionnel par une recharge granulométrique adaptée, complétée par des aménagements piscicoles et des dispositifs de diversification des écoulements. Les interventions concerneront un linéaire global de 630 mètres, avec des actions ciblées par « patches » sur les zones à forts enjeux, tout en évitant strictement les secteurs à herbiers.

Les travaux comprennent ainsi la mise en place de matériaux granulaires, ainsi que l'installation de blocs abris et d'épis visant à créer des zones de refuge pour la faune aquatique, à diversifier les habitats et à orienter les écoulements hors des zones d'argile affleurante. L'ensemble de ces actions contribuera à restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques de la Seine sur ce secteur.

Les travaux sont programmés en 2026. L'ensemble des démarches administratives a été finalisé en 2025, avec le dépôt du dossier loi sur l'eau et la délivrance de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Les conditions météorologiques défavorables n'ont toutefois pas permis leur réalisation en 2025.

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Vix (21)</p>
Cours d'eau	La Seine
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR2A – « La Seine du confluent du Brévon (exclu) au confluent de la rivière de Courcelles (exclu) » BON ETAT
Indicateurs	Linéaire à restaurer : 630 ml
Coûts de l'opération (TTC)	40 000 €
Financier(s)	AESN (80%) et AAPPMA La Gaule Vixoise (10%)
Maîtrise d'oeuvre	EPAGE SEQUANA
Entreprise(s)	Non connue à ce jour

Action HC-3.33 : Restauration morphologique du ruisseau du Prêlard a Etalante

Le ruisseau du Prêlard, situé sur la commune d'Etalante, a été par le passé déplacé de son lit naturel et rectifié pour contourner une parcelle de façon linéaire. Cette action a eu notamment pour effet :


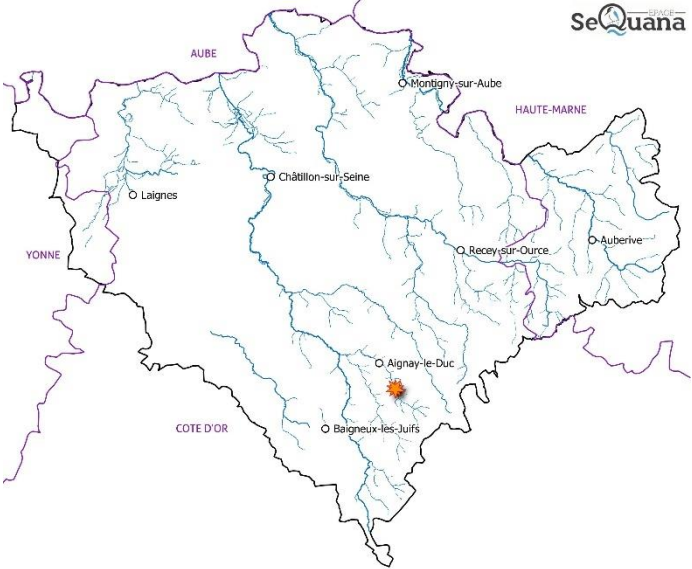
- D'uniformiser les écoulements, entraînant une perte de diversité des habitats dans un cours d'eau de 1ère catégorie, propice au fraie de la truite et à l'hébergement du cortège d'espèces tout ou partie aquatiques accompagnant cette espèce,
- Le débordement systématique du cours d'eau dès de faibles débits dans la parcelle en contrebas, vers son point bas.



Figure 21: Photographie du débordement du ruisseau du Prêlard à Etalante

La solution envisagée sur ce secteur pour répondre à ces problématiques serait la remise au point bas du cours d'eau et l'optimisation de son fonctionnement.

Cette action, inscrite au Contrat de Territoire (2026-2030), a fait l'objet dès 2025 de premières actions. L'EPAGE a ainsi rencontré le propriétaire concerné en lui proposant un projet d'aménagement. A la suite, des relevés topographiques ont été réalisés à la mi-octobre par le géomètre Géoplans. Ces données d'entrée permettront de caler la modélisation hydraulique pour définir précisément les travaux à mener. (cf. partie 6.1.1).

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Etalante (21)</p>
Cours d'eau	Ruisseau du Prêlard
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1-F0020600 – « La Coquille » BON ETAT
Indicateurs	Linéaire à restaurer : 690 ml
Coûts engagés (TTC) en 2025	2 112 € Subventions perçues : 12 960 €
Financier(s)	AESN
Maîtrise d'œuvre	EPAGE SEQUANA
Entreprise(s)	Géoplans S.A.S.

4.5.1. ACTIONS CTEC

Action 4.1 : Création et animation d'un groupe de réflexion d'exploitants

Afin de produire des références agricoles partagées et d'encourager la préservation des prairies humides, la création et l'animation d'un groupe d'exploitants agricoles avait envisagée dans le cadre du CTEC 2020-2024, notamment pour faire suite à la fin des contrats MAEC sur le territoire et maintenir une dynamique collective auprès des agriculteurs concernés. Cette action n'avait cependant pas pu être engagée, faute de disponibilité du maître d'œuvre partenaire (Chambre d'Agriculture 21), en particulier dans le contexte du lancement de l'association EADC.

En 2025, l'EPAGE Sequana a relancé cette réflexion à l'issue des échanges lors de la commission Zones humides, qui ont mis en évidence la multiplicité d'actions individuelles menées auprès des éleveurs à l'échelle du territoire. Une coordination entre les structures vis-à-vis de ces actions produirait un impact plus important et une meilleure visibilité auprès du monde agricole.

Deux réunions de travail organisées en septembre et décembre 2025 ont permis de préciser les attentes des partenaires (Chambre d'Agriculture 21, Chambre d'Agriculture 52 et Parc National de Forêts) et d'identifier les principales problématiques : la valorisation agronomique et fourragère des zones humides, les compétences spécifiques requises pour leur entretien, ainsi que les difficultés de mobilisation des éleveurs en l'absence de filières économiques pérennes valorisant les pratiques agroécologiques. L'objectif est de poursuivre cette dynamique collective par l'organisation d'une première journée technique de formation à destination des agriculteurs au printemps 2026.

Action 4.8 : Préservation de la cascade tufeuse de Saint-Marc-sur-Seine -ENS

- Actualisation du plan de gestion et pilotage :

En 2025, une mise à jour du plan de gestion a été réalisée. Un document de synthèse a été produit, regroupant l'ensemble des missions en cinq enjeux, associées à leurs coûts prévisionnels, effectifs et leur maître d'ouvrage.

- Relance de la dynamique partenariale :

Ce travail d'actualisation a permis de centraliser les rapports issus des inventaires et études existants. Des échanges ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires afin de relancer la dynamique collective et de compléter les données manquantes (rapports et coûts réels).

		C	D	E	F	G	H	I	J
		Année de réalisation prévue	Année de réalisation effective	Coût prévisionnel (ETC)	Coût réel (ETC)	Maitre d'œuvre	Rapport fourni EPAGE	COGES 2025	Remarque
4	Action 1	Inventaire des bryophytes et hépatiques avec la mise en place de placettes de suivi	2022	2023	7400	3 445 €	CBN	Oui	
5	Action 2	Suivi de la naturalité des boisements : relevés IP et mise en place de transects de bois mort » pour suivre l'évolution de la quantité de bois mort en diamètre et volume	2022	2022	2300	2 605,96 €	CEN	Récupérer rapport	- Récupérer rapport Prochain inventaire 2022
6	Action 3	Inventaire de l'entomofaune aquatique au niveau des sources et des cascades » suivi des peuplements macrobenthique	2023	2023	3500	1 651,50 €	FDP21	Oui	
7	Action 4	Inventaire de l'avifaune des boisements	2023	2023	3500	0,60 €	LPO	Oui	- Coût inventaire Dans le cadre de la convention LPO et Département
8	Action 5	Inventaire de la flore supérieure	2024		2800		CEN - CBN		- Quand ? - Qui ?
9	Action 6	Inventaire piscicole	2024	2024	1700	1 382,00 €	FDP 21	Oui	
10	Action 7	Inventaire amphibiens et faune des milieux humides	2025	2024-2025	1200	0,60 €	SHRA	Rapport 2024 et 2025	Prévu par la convention avec l'EPAGE
11	Action 8	Inventaire corallobrères saproxyliques	2025		6500		CEN ou SHRA (Mémoriser)		- Quand ? - Qui ?
12	Action 9	Actualisation de la cartographie des habitats suite aux différents inventaires	2026		950		CEN		- Quand ? - Qui ?

Figure 22 : Extrait du document de suivi du plan de gestion

- Organisation du comité de gestion

Un comité de gestion s'est tenu à St-Marc-sur-Seine le 7 novembre 2025, dans un contexte sensible lié à l'exploitation forestière récente sur des parcelles privées et, par erreur, sur une parcelle communale. Au total, 3,4 ha sur les 7,6 ha de l'ENS ont été exploités par une coupe à blanc. Lors du comité de gestion, l'analyse des partenaires a montré un impact écologique modéré. Cependant, une vigilance est requise concernant les effets indirects sur le microclimat, l'hydrologie et la biodiversité. Lors du COGES, l'étude menée par le CENB concernant les projets de valorisation des patrimoines de l'ENS a également été présentée. Du fait des travaux forestiers qui ont été réalisés sur le site, ils sont reportés jusqu'à la régénération forestière. Des actions pédagogiques restent envisageables pour les prochaines années. Enfin, des démarches d'animation foncière seront engagées pour sécuriser la gestion à long terme, favoriser l'acquisition de parcelles par la commune et éviter de nouvelles coupes similaires.

- Participation à la démarche Natur'Adapt

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du programme Natur'Adapt : une visioconférence d'appropriation du fait du changement de personnel au sein de l'EPAGE Sequana, la participation à deux ateliers thématiques (février et septembre 2025) et la production de documents d'analyse prospectifs (carte postale du futur et DVO).



Figure 23 : Atelier n°6 Natur'Adapt du 22 septembre 2025
(source : Conseil Départemental 21)

Action 4.9 : Restauration de la zone humide de Chaume-lès-Baigneux

Après plusieurs années de concertation et de conception, le projet de restauration de la zone humide de Chaume-lès-Baigneux et son aménagement pédagogique a été finalisé en 2025. Les travaux réalisés sont les suivants :

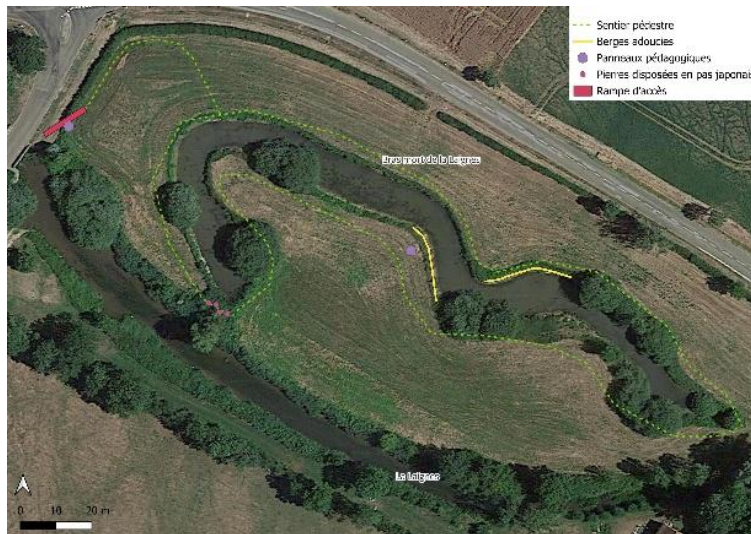
- La coupe sélective des saules pour ré-ouvrir le site et le broyage des résidus de coupe,
- L'adoucissement des berges afin de faciliter l'accessibilité du bras mort aux amphibiens et leur colonisation par un cortège d'hélophytes,
- L'étalement des résidus de curage et de broyas sur le site,
- La création d'un chemin enherbé au sein de la zone humide, sous forme de boucle pour l'accès au public,
- La création d'une rampe d'accès depuis la RD21A pour permettre l'accès au sentier aux personnes à mobilité réduite,
- Le franchissement du bras mort au niveau de sa connexion avec la Laignes avec des pierres naturelles disposées en pas japonais.

Deux panneaux pédagogiques réalisés par l'EPAGE Sequana seront installés sur le sentier en 2026. Une vidéo de présentation du chantier incluant interview et visuels par drone a été réalisée par BF Production et postée sur les réseaux sociaux de l'EPAGE Sequana afin de communiquer sur le projet.

Avant travaux (2017 et 2024, sources : CENB et Bastien Fournier)




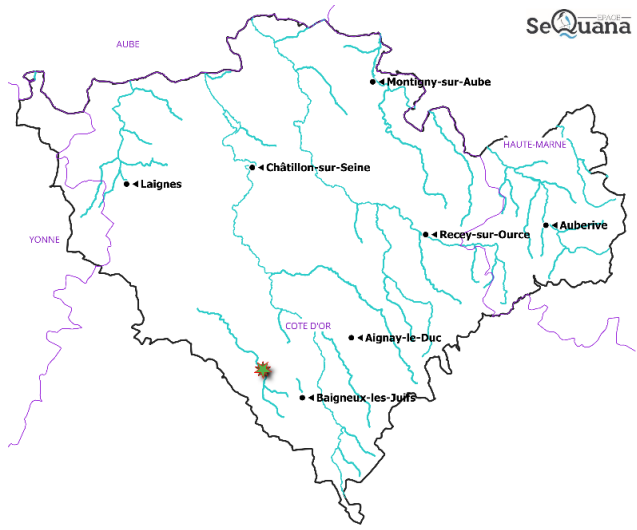
Travaux et aménagements



Après travaux (2025, source : Bastien Fournier)



Figure 24 : photos avant et après travaux de restauration de la zone humide de Chaume-les-Baigneux

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Chaume-les-Baigneux (21)</p>
Cours d'eau	La Petite Laignes
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR3A « La Petite Laignes » MAUVAIS ETAT
Indicateurs	Surface de ZH restaurée : 2 ha
Coûts engagés (TTC) 2025	12 191 € (80% AESN et 20% EPAGE Sequana)
Financier(s)	AESN
Entreprise(s)	SAS André Boureau, SAS Chenot

Action 4.11 : Veille foncière

Une veille foncière avec la SAFER sur les zones humides ayant bénéficié d'un plan de gestion est mise en place depuis 2020 (pour une durée de 5 ans) afin de surveiller le changement de propriétaires sur ces sites. Dans le cas d'un changement, une animation sera mise en place pour restaurer ces sites. En 2025, la convention avec la SAFER a été renouvelée. Elle se stoppera en 2026 et sera renouvelée à la fin de l'inventaire des milieux humides qui sera réalisé par l'EPAGE Sequana de 2026 à 2030.

Autres actions diverses


- Participation à divers COPIL/COTECH et journées thématiques :
 - Réunions d'EADC en lien avec les zones humides,
 - Carrefour des gestions durables de l'eau à Dijon,
 - COPIL de l'ENS de l'étang de Marcenay-Larrey géré par le CENB,
 - COPIL conjoint PNF et Région BFC sur la thématique des zones Natura 2000,
 - Animation de la Commission Zones humides pour échanger avec les structures partenaires sur la priorisation des actions du CTECB 2026-2030,
 - COPIL Pôle milieux humides Seine Normandie,
 - Journée de formation RGMA : retour d'expérience concernant la renaturation du site « Zone humide du Val de Presles par Le Syndicat Mixte des 6 rivières (SM6R),
 - Journée d'échanges techniques du Pôle milieux humides,
 - Comité départemental de déploiement des aires protégées animé par la DDT21,
 - Comité de pilotage « Programme prairies permanentes » du PNF,
 - Journée de formation à la reconnaissance pédologiques des zones humides par le CENB,
 - Diverses visio-conférences, notamment avec IdealCo, concernant les zones humides, la réglementation, la gestion foncière, leur biodiversité...
- Rédaction des documents administratifs liés au bilan du CTEC 2020-2024 : fiches REX, rapport bilan, formulaires d'évaluation...
- Rédaction des documents administratifs liés à la création du CTECB 2026-2030 : état des lieux, cartographie SIG, fiches actions, document de planification et de budgétisation ...

4.6. ENJEU 5 : PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

4.6.1. ACTIONS CTEC

Action 5.5 : Brémur-et-Vaurois : Procédure DUP en cours

L'EPAGE accompagne la commune, aux côtés du CD21, dans le cadre de sa procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). À la suite d'investigations complémentaires conduites en 2023 et 2024 par l'EPAGE et le CD21, à la demande de l'hydrogéologue agréé, celui-ci a rendu son avis définitif en mars 2025. La commune est désormais en attente du projet d'arrêté qui doit être établi par l'ARS.

Maître d'ouvrage	Brémur-et-Vaurois
Captage	Source du lavoir
Localisation	 <p>Brémur-et-Vaurois (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : - Quantité : -
Surface AAC (ha)	118 ha
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 0 € Subventions perçues : 0 €
Financeur(s)	AESN
Prestataire	Hydrogéologue agréé : Jérôme Gauthier


Action 5.6 : Bure-les-Templiers : BAC – Phase 1 en cours (étude hydrogéologique)

Une étude hydrogéologique, financée à 80% par l'AESN, est en cours sur les captages d'alimentation en eau potable (AEP) du bourg de Bure-les-Templiers (source de la Fontaine Peulin) et de son hameau de Romprey (source de Brosse Brenot). Ces deux ressources présentent des concentrations élevées en nitrates, avec des dépassements récurrents du seuil réglementaire pour la source de Brosse Brenot, classée en contentieux « nitrates ». Cette dernière connaît par ailleurs un déficit quantitatif en période d'étiage, qui a conduit ponctuellement la commune à recourir à une interconnexion avec une ressource non déclarée (source de Brosse Chapelôt) afin de sécuriser l'alimentation du hameau.

Lancée début 2024, l'étude est conduite par le bureau d'études AH2D. L'EPAGE accompagne la commune en apportant une expertise technique et un appui sur le volet administratif du marché.

Après l'équipement des deux captages pour un suivi en continu des débits et des paramètres physico-chimiques (conductivité et température), une première campagne de traçages a été engagée début avril 2025. Celle-ci n'a toutefois pas permis d'obtenir des résultats exploitables, dans un contexte où le protocole n'avait pas été validé par le COPIL et où les conditions météorologiques étaient peu favorables. Une nouvelle campagne est prévue début 2026, sous réserve de validation préalable du protocole par le COPIL. En parallèle, le bureau d'études a débuté des investigations sur plusieurs sources à la fin de l'été et au début de l'automne, afin d'identifier une ressource alternative susceptible de répondre aux enjeux qualitatifs et quantitatifs posés par la source de Brosse Brenot.

Tout au long de l'étude, le COPIL a formulé de nombreuses observations sur la méthodologie mise en œuvre ainsi que sur l'analyse et la valorisation des données. Dans ce contexte, le CD21 s'est retiré du COPIL en juillet 2025 ; il a été remplacé par l'hydrogéologue de la DREAL. L'EPAGE assure pour sa part une relecture technique attentive des éléments transmis par le bureau d'études.

Maître d'ouvrage	Bure-les-Templiers
Captages	Source de Fontaine Peulin & Source de Brosse Brenot
Localisation	 <p>Bure-les-Templiers (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : nitrates sur les 2 captages, Brosse Brenot en contentieux nitrates Quantité : déficit en période d'été sur Brosse Brenot
Surface AAC (ha)	Non définie
BAC	Phase 1 en cours
DUP	Terminée
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 29 772 € Subventions perçues : 0 €
Financier(s)	AESN
Prestataire	Bureau d'études : AH2D

Action 5.7 : SIAEP de Chambain-Buxerolles : BAC - Phase 2 en cours (diagnostic des pressions) et procédure DUP en cours

Le captage de la Source des Eaux Bruyantes est concerné par une problématique de pesticides et fait l'objet à ce titre d'une dérogation de mise en distribution par l'ARS suite à la présence récurrente de quinmérac.

À la suite de l'étude hydrogéologique finalisée en 2022, un diagnostic des pressions doit être réalisé, préalable indispensable à l'élaboration d'un programme d'actions et au lancement d'une animation agricole visant à résorber cette problématique.

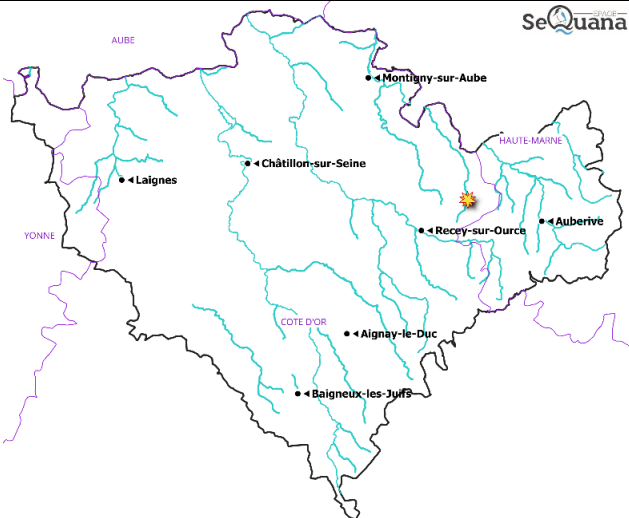
Après une première consultation infructueuse en 2024, le SIAEP de Chambain-Buxerolles a relancé le marché avec l'appui de l'EPAGE, qui a accompagné la collectivité dans la procédure. La mission a été confiée à la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et est financée à 80% par l'AESN.

Une première réunion s'est tenue le 20 mars 2025 au cours de laquelle le bureau d'études Sciences Environnement a présenté les principaux résultats de l'étude hydrogéologique, puis la Chambre d'Agriculture a exposé les objectifs et la méthode du diagnostic des pressions (agricoles et non agricoles), avant une première prise de contact avec les agriculteurs présents. La restitution du diagnostic a eu lieu le 24 novembre 2025 auprès du SIAEP.

Onze exploitations sont concernées par ce BAC d'une superficie totale de 368 ha, dont 168 ha (46 %) en Surface Agricole Utile. Parmi elles, 8 sont conduites en conventionnel et 3 en agriculture biologique. Le BAC compte ainsi 3 céréaliers à dominante grandes cultures, 7 éleveurs et 1 exploitation en polyculture-élevage.

Des pistes d'actions ont été identifiées tant sur le volet de la fertilisation azotée que sur celui des produits phytosanitaires. Ces résultats seront présentés aux agriculteurs début 2026, avant d'engager une phase de co-construction du plan d'actions.

Sur le volet DUP, des compléments à l'étude hydrogéologique ont été apportés par Sciences Environnement en mars 2025 à l'ARS. Un hydrogéologue agréé devrait maintenant être nommé sous peu.


Maître d'ouvrage	SIAEP Chambain-Buxerolles
Captages	Source des Eaux Bruyantes & Source annexe
Localisation	 <p>Buxerolles (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : Source des eaux bruyantes en dérogation pesticides Quantité : déficit en période d'étiage sur la source des Eaux Bruyantes
Surface AAC (ha)	368
BAC	Phase 2 terminée
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 4 577 € Subventions perçues : 0 €
Financier(s)	AESN
Prestataire	Bureau d'études (diag) : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

Action 5.8 : Chamesson : BAC – Phase 1 finalisée (étude hydrogéologique) et procédure DUP en cours

Le COPIL de restitution de l'étude hydrogéologique conduite par le bureau d'études Phréasol et financée à hauteur de 80 % par l'AESN s'est réuni le 6 février 2025 à Chamesson. Cette restitution a été suivie d'une réunion publique organisée par la commune de Chamesson, avec l'appui de l'EPAGE, à laquelle étaient conviés les habitants ainsi que les acteurs économiques locaux, notamment les agriculteurs, les carriers et les forestiers présents sur le BAC.

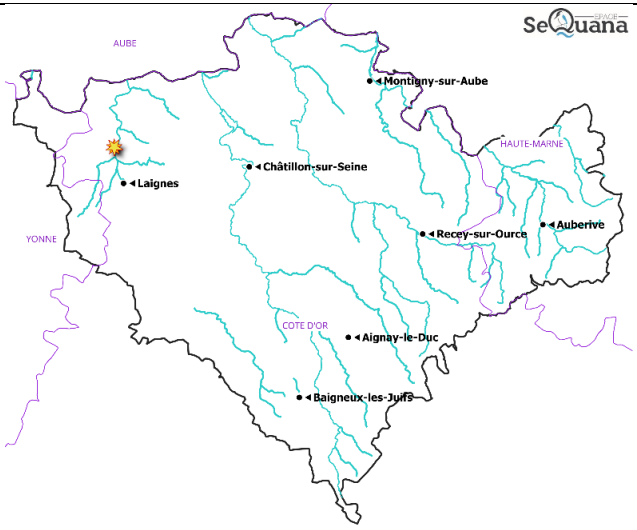
Le bureau d'études doit désormais transmettre le rapport final. Une 1ère version a été envoyée en décembre 2025 et doit être complétée d'ici fin janvier 2026.

En parallèle, et sur les recommandations de l'EPAGE, la commune a sollicité le laboratoire du Conseil Départemental afin de réaliser les analyses de première adduction, qui devront être intégrées au dossier en vue du lancement de la procédure de DUP.

Maître d'ouvrage	Chamesson
Captage	Fontaine Sainte Anne
Localisation	 <p>Chamesson (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : sensible SDAGE (2022-2027) - pesticides Quantité : -
Surface AAC (ha)	607
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure lancée prochainement
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 10 470 € Subventions perçues : 0€
Financier(s)	AESN
Prestataire	Bureau d'études : Phréasol

Action 5.10 : Channay : procédure DUP en cours


À la suite de la désignation d'un hydrogéologue agréé par l'ARS en octobre 2025, une réunion, suivie d'une visite du captage de la source de la Roise, s'est tenue le 13 novembre 2025. Un avis a depuis été émis. L'EPAGE, dans l'impossibilité d'assister à cette visite, a néanmoins transmis à l'hydrogéologue agréé l'ensemble des informations dont il disposait, conformément aux demandes formulées.

Maître d'ouvrage	Channay
Captage	Source de la Roise
Localisation	 <p style="text-align: center;">Channay (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG311 « Calcaires DOGGER entre Armançon et la Seine » BON ETAT
Problématiques	Qualité : - Quantité : -
Surface AAC (ha)	Non définie car système hydrogéologique trop complexe
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 2 361 € Subventions perçues : 3 133 €
Financier(s)	AESN
Prestataire	Hydrogéologue agréé : Pierre Loué

Action 5.11 : Echalot : BAC – Phase 1 finalisée (étude hydrogéologique) et procédure DUP en cours


Avec l'appui de l'EPAGE Sequana, une réunion publique s'est tenue le 17 janvier 2025 à Échalot. À cette occasion, le bureau d'études Sciences Environnement a présenté aux agriculteurs concernés par le BAC les principaux résultats de l'étude, financée à 80 % par l'AESN.

Parallèlement, l'EPAGE a accompagné la commune dans le lancement de sa procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Après la désignation d'un hydrogéologue agréé en juillet 2025 par l'ARS, une réunion suivie d'une visite du captage s'est déroulée le 13 octobre 2025 en présence de la commune, de l'hydrogéologue agréé, de l'ARS, du CD21 et de l'EPAGE. À l'issue de cette étape, des observations ont notamment été formulées par l'EPAGE sur l'avis rendu par l'hydrogéologue. L'ARS doit désormais établir un projet d'arrêté.

Maître d'ouvrage	Echalot
Captage	Sources de Vau le Bon
Localisation	 <p>Poiseul-la-Grange (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : dérogations pesticides Quantité : -
Surface AAC (ha)	113
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 3 854 € Subventions perçues : 2 282 €
Financier(s)	AESN
Prestataire	Bureau d'études (AAC) : Sciences Environnement Hydrogéologue agréé : Marc-Eric Joffroy


Action 5.15 : Poiseul-la-Grange : Procédure DUP en cours

L'EPAGE a accompagné la commune dans le lancement de sa procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Après la désignation d'un hydrogéologue agréé en juillet 2025 par l'ARS, une réunion suivie d'une visite du captage s'est déroulée le 11 septembre 2025 en présence de la commune, de l'hydrogéologue agréé, de l'ARS, du CD21 et de l'EPAGE. Un avis doit être prochainement rendu.

Maître d'ouvrage	Poiseul-la-Grange
Captage	Source des Belles Fontaines
Localisation	 <p style="text-align: center;">Poiseul-la-Grange (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : concentrations en nitrates et pesticides en hausse Quantité : -
Surface AAC (ha)	194
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 0 € Subventions perçues : 0 €
Financeur(s)	AESN
Prestataire	Hydrogéologue agréé : Fabien Guiraud

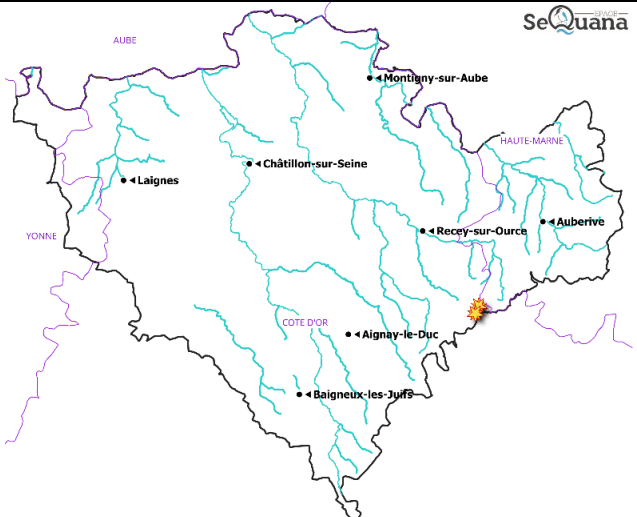
Action 5.17 : SIAEP Brion-sur-Ource : Procédure DUP en cours

L'EPAGE a accompagné la commune dans le lancement de sa procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Après la désignation d'un hydrogéologue agréé en octobre 2023 par l'ARS, une réunion suivie d'une visite du captage s'est tenue le 21 janvier 2025, à la suite d'une longue période de grève menée par les hydrogéologues agréés, et uniquement en présence de la commune. Un avis a depuis été rendu.

Maître d'ouvrage	SIAEP de Brion-sur-Ource
Captage	Captage de la Grande Fontaine
Localisation	 <p>Brion-sur-Ource (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : - Quantité : -
Surface AAC (ha)	42 000
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure en cours de révision
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : 1 794 € Subventions perçues : 0 €
Financier(s)	AESN
Prestataire	Hydrogéologue agréé : Alexandre Benoit Gonin

Action 5.20 : Beneuvre : Procédure DUP en cours

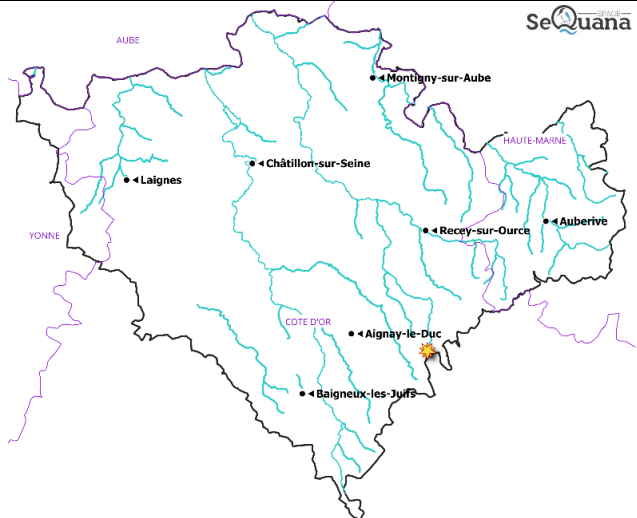
La commune, après avoir effectués quelques travaux AEP sur Beneuvre, souhaite relancer son dossier pour lancer la procédure DUP. Des échanges ont eu lieu début 2025 dans ce cadre entre la commune et l'EPAGE qui l'a conseillé dans les démarches à mener pour lancer cette procédure.

Maître d'ouvrage	Beneuvre
Captages	Source En Laye & Source Volardon
Localisation	 <p style="text-align: center;">Beneuvre (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : - Quantité : déficit rencontré à la source En Laye
Surface AAC (ha)	145
BAC	Phase 1 terminée
DUP	Procédure lancée prochainement
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : - Subventions perçues : -
Financier(s)	-
Prestataire	-

Action 5.21 : Minot : Procédure DUP en cours

En 2025, plusieurs échanges sont intervenus entre la commune et les services de l'ARS ainsi que du CD21 concernant les aspects parcellaires (échanges de parcelles), à la suite de l'avis de l'hydrogéologue agréé rendu fin 2022. En fonction de l'option retenue et, par conséquent, des travaux envisagés, l'EPAGE a alerté l'ARS sur les contraintes environnementales existantes à proximité du captage d'alimentation en eau potable, à savoir la présence d'une ZNIEFF de type 1 et l'adhésion de la commune au Parc national de forêts.

Une réunion s'est tenue le 16 décembre 2025, en présence de la commune, du CD21 et de l'EPAGE, afin de faire un point sur l'état d'avancement de la procédure et de préciser les prochaines étapes à conduire en vue de la prise d'un arrêté préfectoral.

Maître d'ouvrage	Minot
Captages	Source Sous Moulin du Mont
Localisation	 <p>Beneuvre (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG312 « Calcaires Dogger entre Armançon et limite district » BON ETAT
Problématiques	Qualité : sensible SDAGE (2022-2027) nitrates et contentieux nitrates Quantité : -
Surface AAC (ha)	95
BAC	Phase 4 - Animation agricole en cours
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : - Subventions perçues : -
Financeur(s)	-
Prestataire	Hydrogéologue agréé : Carine Vrel

Action 5.1 – 5.2 – 5.13 – 5.16 – 5.18 – 5.21 : Aisey-sur-Seine / Beaulieu / Magny-Lambert / Rochefort-sur-Brevon / SIAEP Coulmier / Minot : BAC – Phase 4 en cours (animation agricole)

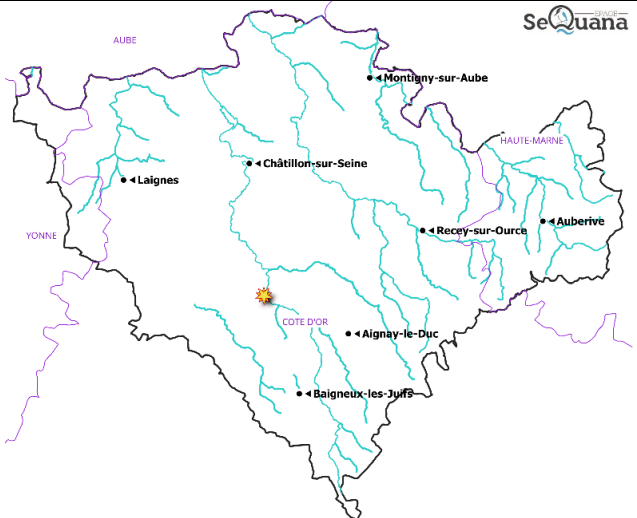
Sur les AAC des captages AEP des communes d’Aisey-sur-Seine, Beaulieu (source de la Douhie), Magny-Lambert, Rochefort-sur-Brevon, SIAEP de Coulmier et Minot une animation agricole est en cours pour préserver / améliorer la qualité d’eau au captage. Cette animation est menée par la Cellule d’Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE).

4.6.2. ACTIONS HORS CONTRAT

Action HC-5.22 : Semond : BAC Phase 4 en cours (animation agricole) et procédure DUP en cours

Une animation agricole est menée par la CAAPRE sur l’AAC du captage de Semond depuis fin 2024, à la suite du diagnostic des pressions (agricole et non agricole) mené et de l’élaboration d’un programme d’actions coconstruit avec les agriculteurs concernés par l’AAC.

Par ailleurs, le dossier pour lancer la procédure DUP sur Semond a été jugé complet par l’ARS en septembre 2024. Néanmoins avec la grève des hydrogéologues agréés et la démission d’un certain nombre d’entre eux, la nomination d’un hydrogéologue n’a pu être faite par l’ARS qu’en octobre 2025. Une visite est prévue le 23/01/2026, suite à laquelle l’hydrogéologue agréé pourra émettre un avis.

Maître d'ouvrage	Semond
Captages	Source de la Brebis
Localisation	 <p>Semond (21)</p>
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHG311 « Calcaires DOGGER entre Armançon et la Seine » BON ETAT
Problématiques	Qualité : pesticides, avec des concentrations pouvant être importante Quantité : -
Surface AAC (ha)	58
BAC	Phase 4 - Animation agricole en cours
DUP	Procédure en cours
Coûts engagés (TTC) 2025	Factures : - Subventions perçues : -
Financier(s)	-
Prestataire	Hydrogéologue agréé : Alexandre Benoît Gonin

Action HC-5.24 : Essai de pompage à Pothières

La commune rencontre depuis plusieurs années des problèmes de qualité (classement du captage en dérogation pesticides - molécules impliquées : bentazone et métolachlore ESA) et de quantité au niveau de son captage, problématiques accentuées depuis la dégradation du seuil de répartition situé un peu plus en amont sur la Seine.

Plusieurs études ont été menées (en 2025 par Emmanuel Soncourt et en 2024 par Phréasol) pour comprendre le fonctionnement du système et les relations entre les cours d'eau (Seine et petite Seine) et le captage et trouver des solutions.

La commune rencontrant un nouvel épisode de crise début juillet 2025 avec un captage plus suffisamment productif pour alimenter la commune, une nouvelle réunion a eu lieu le 09 juillet 2025 en présence de la commune, de l'OFB, de la Chambre d'Agriculture de Côté d'Or, de l'AESN et de l'EPAGE Sequana.

L'objet de cette réunion, menée par l'EPAGE Sequana, était d'exposer les différentes solutions qui s'offraient à la commune et voir celles qui pouvaient être retenues à court et moyen-long terme pour résoudre ces problématiques.

Une action a été inscrite au Contrat de Territoire (2026-2030) de l'EPAGE Sequana pour étudier plus finement certaines propositions. Malheureusement, de par les coûts engendrés par ces études et travaux, celles-ci ne pourront débuter pas avant 2028.

Indicateur : 1 réunion avec la commune et différents services

Action HC-5.25 : mise en place et animation de la stratégie de protection de la ressource en eau (SPRE)

Dans le cadre du 12^e programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), les collectivités en charge de la distribution d'eau potable ainsi que les gestionnaires de captages doivent élaborer une Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE). Cette démarche vise à engager les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes, assorties d'un calendrier prévisionnel, en faveur de la préservation de la ressource en eau. La SPRE doit faire l'objet d'une délibération formelle.

Ce document constitue un préalable indispensable pour :

- Solliciter des financements destinés aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) ;
- Bénéficier de l'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture via la CAAPRE, afin de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre du programme d'actions issu de leur étude BAC.

Dans ce contexte, plusieurs temps d'échanges et de préparation se sont tenus au cours de l'année 2025 avec l'AESN, la CAAPRE, le CD21 et l'EPAGE (en février, septembre et octobre).

Par ailleurs, trois réunions ont été organisées dans le Châtillonnais (à Chamesson, à Châtillon et individuellement à Rochefort-sur-Brevon) afin de présenter la démarche aux collectivités concernées et les accompagner dans l'élaboration de leur propre stratégie.

Indicateurs :

- 4 réunions préparatoires et 3 réunions en présence des collectivités
- 13 collectivités rencontrées

4.7. ENJEU 6 : DIMINUTION DES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES

4.7.1. ACTIONS CTEC

Action 6.6 : Programme d'entretien et restauration de la ripisylve


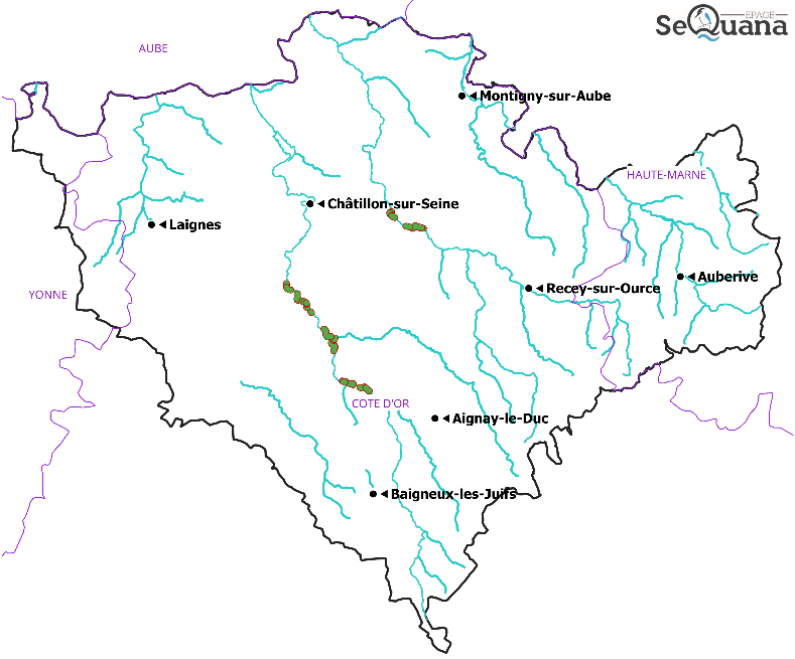
Dans le cadre de la dernière convention d'aides accordée par l'AESN pour l'entretien de la végétation rivulaire, l'EPAGE Sequana a assuré des travaux d'entretien de la ripisylve sur 3 communes de la vallée de l'Ource et huit communes de la vallée de la Seine. Ces interventions ont porté sur un linéaire total de 16.1 kml dont 4,4 kml sur l'Ource et de 11,7 kml sur la Seine.

Les travaux d'entretien de la végétation ont été réalisés en 2025 sur les secteurs suivants :

- Sur l'Ource amont, au droit des communes de Voulaines-les-Templiers, Vanvey et Maisey-le-Duc ;
- Sur la Seine, au droit des communes de Bellenod-sur-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Brémur-et-Vaurois, Aisey-sur-Seine, Nod-sur-Seine et Chamesson.

L'EPAGE Sequana déplore la suppression de ce dispositif de financement, dont l'arrêt fragilise la gestion raisonnée et coordonnée des ripisylves. En l'absence de financements dédiés, l'établissement est contraint d'interrompre son accompagnement historique, laissant les propriétaires et exploitants sans cadre technique ni accompagnement. Cette situation favorise le développement de pratiques inadaptées, telles que les coupes à blanc, déjà constatées sur plusieurs secteurs, notamment à Saint-Marc-sur-Seine et à Quemigny-sur-Seine.

Afin d'y remédier et d'identifier des solutions durables, le projet Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais (EADC), dont l'un des objectifs est la structuration de filières contribuant à la protection de la ressource en eau, œuvre depuis fin 2025 à la mise en place d'une filière bois-énergie. Celle-ci vise à développer et restaurer le maillage bocager, tout en préservant les linéaires existants grâce à une gestion encadrée, pédagogique et respectueuse des milieux.

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p>Voulaines-les-Templiers, Vanvey et Maisey-le-Duc, Bellenod-sur-Seine, Saint-Marc-sur-Seine, Brémur-et-Vaurois, Aisey-sur-Seine, Nod-sur-Seine et Chamesson</p>
Cours d'eau	Seine et Ource
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1 – « La Seine de sa source au confluent du Brévon (inclus) » FRHR2A – « La Seine du confluent du Brévon (exclu) au confluent de la rivière de Courcelles (exclu) » FRHR6 – « L'Ource du confluent de la Digeanne (exclu) au confluent de la Seine (exclu) » BON ETAT
Linéaire entretenu	Seine : 11.7 kml Ource : 4.1 kml
Coûts de l'opération (TTC)	78 504 € Subventions à percevoir : 31 402 €
Financier(s) du projet	AESN
Maîtrise d'oeuvre	EPAGE Sequana
Entreprise(s)	Sarl Chenot

Action 6.7 : Eau et agriculture durable du Châtillonnais

Le projet Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais (EADC) est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, avec l'appui de l'EPAGE Sequana, de l'EPTB Seine Grands Lacs, du Parc national de forêts et de la Métropole du Grand Paris. Il vise à accompagner la transition des exploitations agricoles vers des pratiques à faibles intrants et à structurer des filières agricoles territorialisées conciliant préservation de la ressource en eau, biodiversité et viabilité économique.

Pour atteindre ces objectifs, le projet mobilise des leviers complémentaires : accompagnement technique des exploitants, mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et structuration économique des filières. Il contribue ainsi directement à plusieurs enjeux majeurs de la politique de l'eau, notamment la protection des captages d'eau potable, la préservation et la restauration des zones humides, le maintien et la reconquête des zones d'expansion de crues, ainsi que la réduction de l'érosion et du ruissellement.

Initialement porté par l'EPAGE Sequana lors de la phase de faisabilité technique, le projet est désormais piloté, depuis mai 2023, par l'association EADC, dont l'EPAGE Sequana est membre fondateur. À ce titre, l'établissement participe au suivi stratégique du projet à travers sa présence aux instances de gouvernance (COTECH, COPIL, conseil d'administration et assemblée générale).

En 2024, l'association EADC a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires » porté par la Banque des Territoires. Dans ce cadre, l'évaluation du projet, et plus spécifiquement celle des gains environnementaux générés par les PSE, a été identifiée comme un axe majeur de progrès et de consolidation du projet.

Afin de répondre à cet enjeu, une phase de maturation de 18 mois a été engagée à compter d'octobre 2024. Durant cette période, et en particulier en 2025, l'EPAGE Sequana s'est fortement mobilisé pour structurer et dimensionner le dispositif d'évaluation environnementale du projet qui porte sur l'ensemble des zones à enjeux identifiées : zones humides, zones d'expansion de crues, secteurs à forts enjeux érosion/ruissellement et captages.

Dans ce cadre, l'EPAGE Sequana est appuyé par le BRGM sur les volets « captages » et « érosion-ruissellement ». Un diagnostic territorial détaillant les enjeux et problématiques locales leur a été rédigé afin de leur permettre une contextualisation fine du territoire et la définition d'un réseau de mesures adapté. En parallèle l'EPAGE a fait de nombreuses recherches bibliographiques et a entretenu différents partenaires techniques et financiers pour identifier des indicateurs pertinents.

Cette démarche d'évaluation s'appuie sur la méthodologie issue de la Charte du Parc National de Forêts, également utilisée pour l'évaluation globale du projet EADC.

In fine, l'évaluation environnementale repose sur un cadre méthodologique stabilisé, articulé autour de 4 questions évaluatives, déclinées en 12 critères et 29 indicateurs, sélectionnés à l'issue d'une matrice de priorisation (indicateurs d'engagement, de pression, de résultats et complémentaires). Plusieurs sites pilotes ont également été définis sur les différentes zones à enjeux selon des critères techniques et environnementaux.

Les indicateurs d'engagement et de pression feront l'objet d'un suivi à l'échelle de l'ensemble des zones prioritaires d'intervention, tandis que les indicateurs de résultats seront évalués sur des sites ciblés, afin d'objectiver au mieux les effets des actions mises en œuvre.

Le dimensionnement technique et financier de cette évaluation était en cours de construction fin 2025.

Tout ce travail a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, notamment par le financement d'un poste dédié, basé au sein de l'EPAGE Sequana.

Par ailleurs, et dans la continuité de ses actions en faveur des systèmes agricoles durables, le projet EADC s'est engagé, depuis fin 2025, à la suite de sa sélection à un appel à projets de la DRAAF, dans une démarche visant prioritairement au renforcement et à la reconquête du maillage bocager sur le territoire du Châtillonnais. Cette démarche s'appuie sur la valorisation raisonnée du bois issu des haies et des ripisylves comme levier opérationnel pour assurer la pérennité de ces éléments structurants du paysage et des fonctionnalités écologiques associées.

Le territoire du Châtillonnais est en effet marqué par des enjeux environnementaux particulièrement forts, liés à :

- Une faible densité de haies, principalement concentrées en fonds de vallées (prairies inondables et ripisylves), tandis que les plateaux et coteaux, très exposés aux phénomènes d'érosion et de ruissellement, restent largement dépourvus de structures bocagères, avec des impacts directs sur les communes et sur la qualité des eaux superficielles ;
- Des pratiques de gestion inadaptées des ripisylves, marquées par le développement de coupes rases, entraînant des altérations majeures du fonctionnement des milieux aquatiques (érosion des berges, colmatage des cours d'eau, dégradation des habitats piscicoles, réchauffement des eaux, ...). L'arrêt des financements dédiés à la gestion coordonnée des ripisylves a conduit l'EPAGE Sequana à interrompre son appui historique, laissant aujourd'hui les propriétaires et exploitants sans solutions encadrées.

Dans ce contexte, la mise en place d'une filière de valorisation du bois s'inscrit avant tout comme un outil au service du développement, de l'entretien et de la gestion durable du maillage bocager, permettant :

- D'accompagner la plantation de haies et leur entretien dans la durée, notamment via la mobilisation de PSE dédiés à la création et à la gestion de haies, ou encore par la mise en place de Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH),
- De donner une valeur d'usage au bois issu des haies, afin de sécuriser leur maintien et d'encourager des pratiques de gestion adaptées,
- D'encadrer durablement la gestion des ripisylves, en évitant les pratiques de coupes rases et en favorisant le bon état écologique des cours d'eau ;
- De réduire les phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols, contribuant ainsi à la protection des milieux aquatiques et à la prévention des risques.

À ce titre, l'EPAGE Sequana est un acteur clé pour appuyer techniquement le développement d'un maillage bocager sur son territoire, en raison de ses compétences en gestion des milieux aquatiques et prévention des risques, et des bénéfices directs attendus en matière de lutte contre l'érosion et le ruissellement, de préservation des ripisylves et de bon fonctionnement des cours d'eau.

Dans ce cadre, l'EPAGE Sequana intervient en complémentarité des missions de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, principalement lors de la phase de diagnostic, en identifiant les secteurs prioritaires au regard des enjeux d'érosion, de ruissellement, de qualité de l'eau et de biodiversité. Parallèlement, un travail de recherche bibliographique a été engagé en vue de l'élaboration d'un plan de gestion simplifié des haies, dont une phase d'expérimentation est envisagée à partir de 2026.

Action 6.8 : Etude globale Erosion et ruissellement

L'étude globale Erosion et Ruissellement avait pour objectif d'identifier les zones d'actions prioritaires du territoire par rapport au risque d'érosion et de ruissellement des sols afin que l'EPAGE puisse accompagner les communes dans la réalisation de leurs travaux d'aménagements.

Ce projet, en convention avec le BRGM, s'est organisé en 3 phases :

- Phase 1 : Modélisation MESALES de chaque commune présente sur le territoire de l'EPAGE Sequana, afin de hiérarchiser les bassins versants les plus producteurs en termes d'érosion des sols.
- Phase 2 : Sur base de cette hiérarchisation, une liste de communes prioritaires a été réalisée par l'EPAGE Sequana en 2025. Ces communes seront progressivement modélisées via le logiciel WaterSed au fur à mesure de l'avancée du CTS 2026-2030. Ce modèle simule le ruissellement et l'érosion des sols depuis l'échelle de la parcelle à

celle du bassin versant. Il mesure également les transferts hydrologiques et sédimentaires. Cela permet donc de proposer un scénario d'aménagements d'hydraulique douce et de pratiques culturales où la capacité de stockage d'eau sera évaluée quantitativement par aménagements.

- Phase 3 : Cette proposition d'aménagements est ensuite présentée à la commune et aux agriculteurs concernés afin de valider un plan d'aménagement collégialement. L'EPAGE Sequana apportera ensuite assistance aux collectivités et propriétaires privés pour la mise en œuvre des travaux.

En 2025, Valentin LANDEMAINE du BRGM a réalisé les modélisations WaterSed sur les communes de Chaumont-le-Bois et de Belan-sur-Ource. Il a ainsi proposé, pour chacune des communes, des scénarios d'aménagements optimisés sur le bassin versant, visant à réduire les risques d'érosion et de ruissellement au niveau de l'exutoire de chaque village.

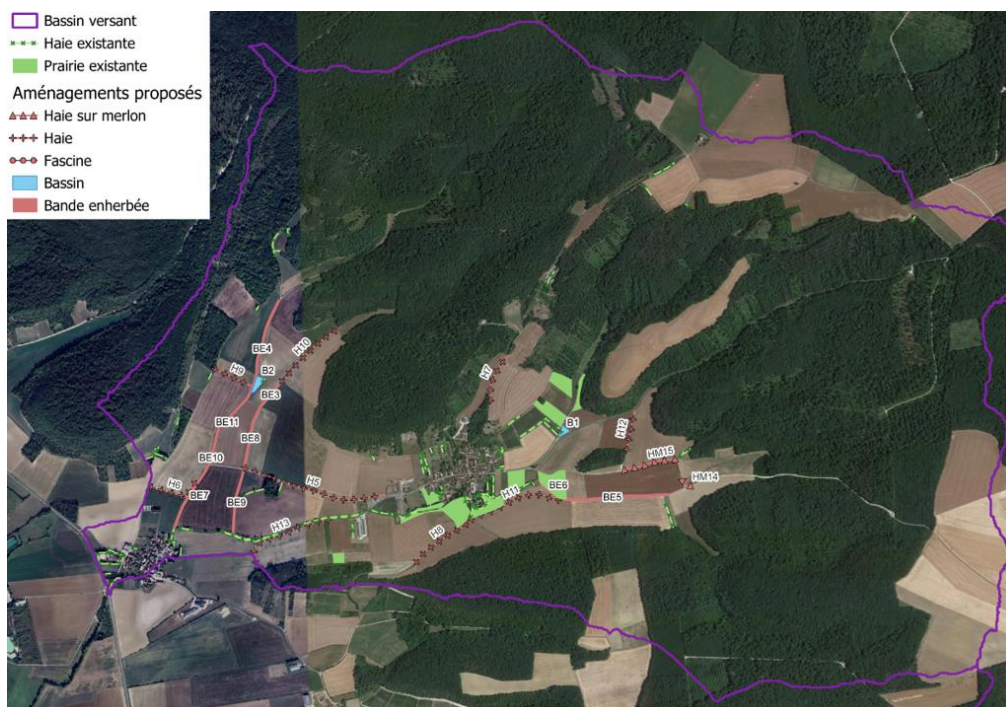


Figure 25 : Propositions d'aménagements pour le bassin versant de Chaumont-le-Bois et Obtrée

Ces propositions ont été présentées par l'EPAGE Sequana, accompagné de la Chambre d'Agriculture 21, aux agriculteurs et aux communes concernées lors de réunions d'échanges dédiées. Les cartes issues de la modélisation ont été discutées, ainsi que la faisabilité et la pertinence des aménagements proposés.

À Chaumont-le-Bois, les échanges ont mis en évidence une ouverture globale des agriculteurs aux aménagements proposés, sous réserve d'un entretien préalable des ouvrages hydrauliques existants, condition jugée indispensable à l'acceptabilité du projet. À l'inverse, sur la commune de Belan-sur-Ource, les propositions ont suscité une forte réticence

collective. Les agriculteurs ont exprimé une incompréhension quant aux objectifs du projet et un refus de retenir l'eau sur leurs parcelles. Si certains se sont montrés favorables à la création de bassins, ils ont rejeté les aménagements d'hydrauliques douces.

Autres actions diverses

- Participation à divers réunions et journées thématiques :
 - Intervention pédagogique sur une demi-journée au lycée agricole de La Barotte dans le cadre d'une journée de biosécurité organisée par GDS Côte d'Or. L'intervention a porté sur les haies (outil de lutte contre l'érosion, intérêt fourrager des éléments ligneux, rôle sanitaire, impact environnemental et résilience des systèmes agricoles, aspects techniques et réglementation)
 - Réunions d'EADC en lien avec la thématique lutte contre l'érosion et le ruissellement,
 - Rédaction d'un article pour la DREAL afin de présenter les études et modélisations réalisées sur les communes de Chaumont-le-Bois et Belan-sur-Ource,
 - Visio-conférences d'IdealCo sur les aménagements de lutte contre l'érosion,
 - Une semaine de formation à l'outil WaterSed à Orléans auprès du BRGM.
- Rédaction des documents administratifs liés au bilan du CTEC 2020-2024 : fiches REX, rapport bilan, formulaires d'évaluation...
- Rédaction des documents administratifs liés à la création du CTECB 2026-2030 : état des lieux, cartographie SIG, fiches actions, document de planification et de budgétisation ...

4.8. ENJEU 7 : LIMITATION ET PREVENTION DU RISQUE D'INONDATIONS

4.8.1. ACTIONS CTEC

A l'exception d'une action bloquée, l'ensemble des actions de l'enjeu 7 avait été effectué dans le cadre du CTEC 2020-2024.

Action HC-7.6 : Restauration du champ d'expansion naturel de l'Ource en amont de Brion-sur-Ource

L'Ource et plusieurs de ses affluents ont été fortement modifiés par des aménagements hydrauliques anciens (rectifications, curages, recalibrages), altérant leur fonctionnement naturel. Ces interventions ont réduit les capacités de régulation hydrologique des cours d'eau : accélération des écoulements et report du risque d'inondation vers l'aval en période de crue, aggravation des situations d'étiage par incision du lit et pertes par infiltration en contexte karstique.

Les investigations de terrain menées après la crue de 2018, complétées par une modélisation hydraulique du CEREMA en 2020, ont mis en évidence des dysfonctionnements majeurs des zones d'expansion des crues. Entre Prusly-sur-Ource et Brion-sur-Ource, un merlon de curage d'environ 850 m, issu de travaux des années 1970, limite fortement le débordement naturel de l'Ource vers son lit majeur.

Cette perte de capacités de stockage temporaire contribue directement à la sur-exposition des secteurs en aval, notamment la commune de Brion-sur-Ource, régulièrement touchée par des inondations générant des dommages aux habitations et la mise en œuvre de mesures de gestion de crise.



Mairie de Brion-sur-Ource





Route départementale

Figure 26 : photos des inondations à Brion-sur-Ource

La restauration et la préservation des zones d'expansion de crues constituent un pilier de la stratégie de l'EPAGE Sequana, partagée avec l'EPTB Seine Grands Lacs et pleinement intégrée aux objectifs du PAPI de la Seine Troyenne et supérieure.

En 2025, l'ensemble des démarches nécessaires à la conception du projet a été engagé : analyse bibliographique, rencontres avec les propriétaires et formalisation des conventions, réunions de terrain avec les partenaires du projet et les services de l'État, élaboration des

dossiers réglementaires, ainsi que dépôt des demandes de subvention auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs.

<p>Maître d'ouvrage</p>	
<p>Localisation</p>	 <p>Cosne, commune de Quemigny-sur-Seine (21)</p>
<p>Cours d'eau</p>	<p>Ource</p>
<p>Masse d'eau (état AESN 2025)</p>	<p>FRHR6 – « L'Ource du confluent de la Digeanne (exclu) au confluent de la Seine (exclus) » BON ETAT</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>850 ml restaurés 10 ha de ZEC restaurées</p>
<p>Coûts engagés (TTC) 2025</p>	<p>0 € Subventions perçues : 0 €</p>
<p>Financier(s)</p>	<p>AESN, EPTB Seine Grands lacs</p>
<p>Maîtrise d'œuvre</p>	<p>EPAGE Sequana</p>
<p>Entreprise(s)</p>	<p>Non connue à ce jour</p>

Action diverse : Implication dans le suivi du PAPI 2020-2026 de la Seine Troyenne Supérieure porté par Seine Grands Lacs et ses actions

Cette année, l'EPAGE Sequana a contribué au PAPI de la Seine Troyenne Supérieure au travers des tâches suivantes :

- Suivi général du PAPI :
 - Participation aux COTECH et COPIL du PAPI, au cours desquels l'EPAGE Sequana a pu s'exprimer sur une de ses actions réalisées dans le cadre du PAPI
 - Le présent PAPI arrivant à échéance, remplissage par l'EPAGE Sequana des fiches bilan du PAPI pour les actions dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

- **Action 1.12 : Préparation des éléments nécessaires à la formalisation d'un retour d'expérience sur une prochaine crue :**
 - Cette action est portée par l'EPTB Seine Grands Lacs, qui a mandaté une consultante indépendante, Pascaline COUSIN, en groupement avec le bureau d'étude Cereg pour sa réalisation.
 - Pour sa réalisation, il a été décidé de baser le document type sur le retour d'expérience des membres du comité de suivi et autres parties prenantes concernées par la gestion de l'événement (tels que le SDIS ou la FDSEA) à la suite des crues de janvier 2018.
 - L'EPAGE Sequana participe à cette action au travers des comités de suivis, de la fourniture des données produites à la suite des crues de janvier 2018 (photographies aériennes, laisses de crues, documents de retour d'expérience, etc.) à sa disposition, et d'un entretien mené aux côtés de la commune de Châtillon-sur-Seine en décembre 2025, ayant porté pour chacun sur leurs connaissances et leurs perceptions de l'événement de janvier 2018, leur retour évaluatif sur les dispositions prises en matière de prévention et de gestion de la crise, et leurs attentes vis-à-vis de la démarche de retour d'expérience engagée par l'action 1.12.

- **Action 1.8.3 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation**

L'EPAGE Sequana a mené plusieurs actions de sensibilisation visant à développer la culture du fleuve et la compréhension du risque inondation auprès du grand public et des élus du territoire. Ces actions se sont appuyées sur différents événements et outils pédagogiques.

L'EPAGE Sequana a ainsi participé à plusieurs événements à destination d'un public élargi (élus, techniciens, scolaires, grand public), avec parmi eux le salon Récid'eau, la Fête de l'Automne à Leuglay, une session de formation dédiée aux élus des communes

concernées par les inondations, ainsi qu'au séminaire « inondation » co-organisé avec la DREAL BFC à Châtillon-sur-Seine.

Ces temps d'échange ont été l'occasion de sensibiliser les participants aux enjeux liés aux cours d'eau et aux zones d'expansion de crues, ainsi que de présenter les actions conduites sur le territoire en matière de prévention du risque inondation.



Figure 27 : Visite terrain du site Lemoine lors du séminaire inondation du 30/09/2025

Afin de renforcer l'aspect pédagogique et interactif de ces actions, l'EPAGE Sequana a également fait l'acquisition de supports de sensibilisation, tels qu'une carte au sol du bassin versant hydrographique de la Seine, présentant, sur fond de photos aériennes, les zones de débordement lors d'une crue centennale, ainsi que le dispositif « À vos sacs, prêts, partez ! ». Ces outils permettent d'aborder de manière ludique et concrète le fonctionnement d'un bassin versant, la propagation des crues et les comportements à adopter en situation d'inondation.



Figure 28 : stand de l'EPAGE Sequana lors du séminaire inondation du 30/09/2025

Enfin, l'EPAGE Sequana a engagé la préparation d'une balade commentée à Châtillon-sur-Seine, visant à faire découvrir in situ le fonctionnement du cours d'eau, les secteurs exposés au risque d'inondation ainsi que les aménagements existants ou à venir. Cette démarche s'inscrit dans une logique de sensibilisation du public et d'appropriation des enjeux locaux. La balade sera proposée dès le retour des beaux jours en 2026.

- **Action 3.5 : Mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) et réalisation d'exercice de gestion de crise**

L'EPAGE Sequana a organisé, en partenariat avec la cellule d'accompagnement de Seine Grands Lacs, une journée de formation à destination des élus et des services publics concernés par la gestion des situations de crise (services d'incendie et de secours, gendarmerie, DDT, etc.). Cette formation portait sur les outils de gestion de crise mis à leur disposition. Cette journée, organisée le 03 juillet 2025, s'est divisée en deux temps :

- Une matinée de formation aux différents outils à disposition des élus concernés par le risque inondation (d'après la modélisation hydraulique du Cerema) pour perfectionner leur gestion lors d'un évènement de type inondation (photo de gauche).
- Une après-midi consacrée à un exercice de mise en situation de crise inondation, impliquant l'activation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur une commune fictive. Cet exercice était destiné à la commune de Châtillon-sur-Seine, l'une des principales communes du territoire de Sequana exposées au risque inondation (photo de droite).



Figure 29 : photos de la formation et de l'exercice de gestion de crise relatifs aux inondations

D'autre part, l'EPAGE Sequana a suivi une formation en juin 2026 pour l'élaboration et la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA). Faute de temps, ce PCA n'a pas pu encore être élaboré.

4.9.1. ACTIONS CTEC

Concernant l'enjeu 9, aucune action inscrite au CTEC 2020-2024 n'a eu lieu en 2025.

4.9.2. ACTIONS HORS CONTRAT

- **Sur le devant de la Seine** : il s'agit d'un bulletin d'information bisannuel relatant les faits marquants et l'avancement du Contrat Territorial. Il a été édité une fois en 2025.
- **Le petit Sequana** : il s'agit d'un document d'information, édité pour la première fois en fin d'année 2014. Au format flyer (A5), il recense l'ensemble des actions de terrain réalisées au fil de l'eau. Il a été édité deux fois en 2025.
- **Animation** des réseaux sociaux et du site internet de l'EPAGE Sequana.
- **Diffusion de vidéos** réalisées par BF Production retraçant le déroulement de certains chantiers importants de l'EPAGE Sequana (restauration de cours d'eau à Chaume-les-Baigneux et Villars-Santenoge).
- **Participation au salon Récid'eau** (manifestation pédagogique sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques) organisé par le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Armançon.



LE PETIT SEQUANA
n° 31
Novembre 2022

Restauration et préservation de zone humide

Suite à ces travaux, il est également prévu d'installer un **panneau pédagogique** sur le site pour expliquer le fonctionnement d'une zone humide et la nécessité de la préserver. D'autre part, un **diagnostic écologique post travaux** sera effectué en 2023 pour évaluer l'évolution des habitats naturels et l'ouverture des milieux.



La zone humide avant travaux

Propriété de la commune de Bure-les-Templiers, la **zone humide de la Combe au Barbot** va bénéficier en cette fin d'année d'importants travaux de restauration. Ces derniers seront décomposés en plusieurs actions :

- **Arrachage des saules** de la parcelle jusqu'à ce que la zone soit réouverte à 80 %. Une ripisylve sera conservée le long du lit du cours d'eau,
- **Débroussaillage manuel** de la roselière,
- **Suppression de la digue** de l'ancien étang pour permettre l'étalement de la zone humide en rive gauche,
- **Renaturation du cours d'eau** par remeindrage et remise en fond de talweg sur 30 mètres linéaires,
- **Modification de l'ouvrage de vidange** afin de limiter l'effet plan d'eau et retrouver un linéaire de ruisseau plus important.



D'un montant total estimatif de **37 404 € TTC**, ce projet est **subventionné à 100 % par le Parc national de forêts** dans le cadre du plan de relance sur son territoire.



La zone humide pendant les travaux



Figure 30 : photo du stand de l'EPAGE Sequana sur le salon Récid'eau

- **Participation à l'organisation et la tenue d'un séminaire inondation** porté par la DREAL BFC à Châtillon-sur-Seine (conférences le matin, stand le midi et visite de la ZEC Lemoine l'après-midi)
- **Tenue d'un stand avec animations pédagogiques** à la Fête de l'Automne de Leuglay.
- **Interventions scolaires** : 4 chantiers-écoles et 7 interventions en classe ont été organisés en partenariat avec la MFR de Buxières, le lycée de La Barotte, le centre éducatif fermé, l'école Marmont et l'école primaire de Savoisy
- **Animation de l'Aire Fluviale Educative (AFE)** : L'EPAGE Sequana a animé, en partenariat avec l'école primaire Marmont de Châtillon-sur-Seine, une Aire Fluviale Éducative située sur le site Lemoine. Ce dispositif pédagogique vise à sensibiliser les élèves au fonctionnement des milieux aquatiques et aux enjeux liés aux cours d'eau, tout en favorisant leur implication active dans la découverte et la compréhension de leur environnement proche. Les élèves ont été accompagnés tout au long de l'année dans le suivi de l'évolution du site, à travers des observations de terrain régulières, des temps d'échanges et des actions de sensibilisation. Ces activités leur ont permis d'appréhender concrètement le fonctionnement du milieu aquatique ainsi que les actions engagées sur le territoire en faveur de la gestion et de la préservation des cours d'eau.

4.10. ENJEU 10 : ENJEUX TRANSVERSAUX

4.10.1. RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX – GENIE ECOLOGIQUE ET RIPISYLVE

Les marchés d'entretien de la végétation des berges et de génie écologique de l'EPAGE Sequana, respectivement lancés en décembre 2023 et en juin 2024 pour des durées d'un an renouvelables une fois, arrivaient à échéance en 2025. À ce titre, leurs pièces techniques et administratives ont été révisées afin d'intégrer les orientations du 12^e programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que l'évolution des pratiques d'intervention de l'établissement.

En décembre 2025, les documents de consultation du nouveau marché de travaux forestiers et de plantations sur les berges du périmètre de l'EPAGE Sequana ont été mis en ligne. Ce marché couvre notamment les plantations en bordure de cours d'eau, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, les opérations de débroussaillage et d'abattage préalable aux travaux, ainsi que le retrait et la fixation d'embâcles.

Parallèlement, les pièces de la consultation du marché de génie écologique étaient en cours de finalisation fin 2025. Elles portent sur des interventions de restauration hydromorphologique telles que la création de banquettes, la recharge sédimentaire, la mise en place d'épis déflecteurs et de blocs abris, le retalutage de berges, les terrassements liés aux curages, le reméandrage, la remise au point bas des cours d'eau et le remplacement d'ouvrages de franchissement.

Ces deux marchés seront attribués courant 2026 pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

4.10.2.SUIVI DES ETIAGES

Les cours d'eau du territoire de l'EPAGE Sequana sont confrontés à des épisodes d'étiages marqués. Aujourd'hui, caractérisés par des niveaux d'eau très bas, ponctuellement interrompus par des assecs, ces cours d'eau voient leur fonctionnement hydrologique fortement contraint, une situation accentuée par la nature du sous-sol, fissuré voire karstique, favorisant les pertes d'eau et l'apparition d'assèchements localisés. Cette dégradation progressive perturbe la continuité hydraulique, limite les zones de refuge pour les espèces aquatiques et fragilise l'équilibre écologique des milieux, même si certaines zones humides et sources pérennes continuent de jouer un rôle de soutien d'étiage et de maintien de conditions plus favorables à la biodiversité.

Le suivi des situations d'étiage permet d'assurer une observation régulière des assecs, afin de mieux comprendre les effets des sécheresses récurrentes sur les cours d'eau du territoire. Ce travail de terrain vise à documenter l'évolution des linéaires impactés, à identifier les secteurs les plus sensibles et à constituer un historique des épisodes d'étiage. Cet historique constitue un socle essentiel pour l'analyse des dynamiques hydrologiques, dans un contexte marqué par le changement climatique.

Le suivi des étiages vise donc, d'une part, à améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau en période de basses eaux (identification des assecs, impacts sur la faune et la flore aquatiques, rôle des zones refuges) et, d'autre part, à disposer d'un outil d'aide à la décision pour orienter les actions de gestion et de préservation des milieux aquatiques, dans une logique d'adaptation durable aux enjeux hydrologiques à venir.

Dans ce cadre, l'EPAGE Sequana a assuré, entre juin et août 2025, un suivi régulier des étiages sur l'Ource et la Seine, à une fréquence hebdomadaire, pouvant être portée à deux passages par semaine en fonction des conditions météorologiques. Des cartographies illustrant l'évolution des tronçons en assec sur ces deux cours d'eau ont été produites tout au long de

la période estivale. Certaines d'entre elles ont été diffusées via les réseaux sociaux de l'EPAGE Sequana, dans un objectif de sensibilisation à la fragilité de la ressource en eau. Ce suivi a également contribué à alimenter les échanges au sein des cellules sécheresse organisées par la préfecture de la Côte-d'Or. L'ensemble des données recueillies a enfin été bancarisé au sein du dispositif « En quête d'eau » de l'OFB.



Figure 31 : Remise en eau de l'Ource après son assec en 2025, photos prises sur l'un des sites d'observation

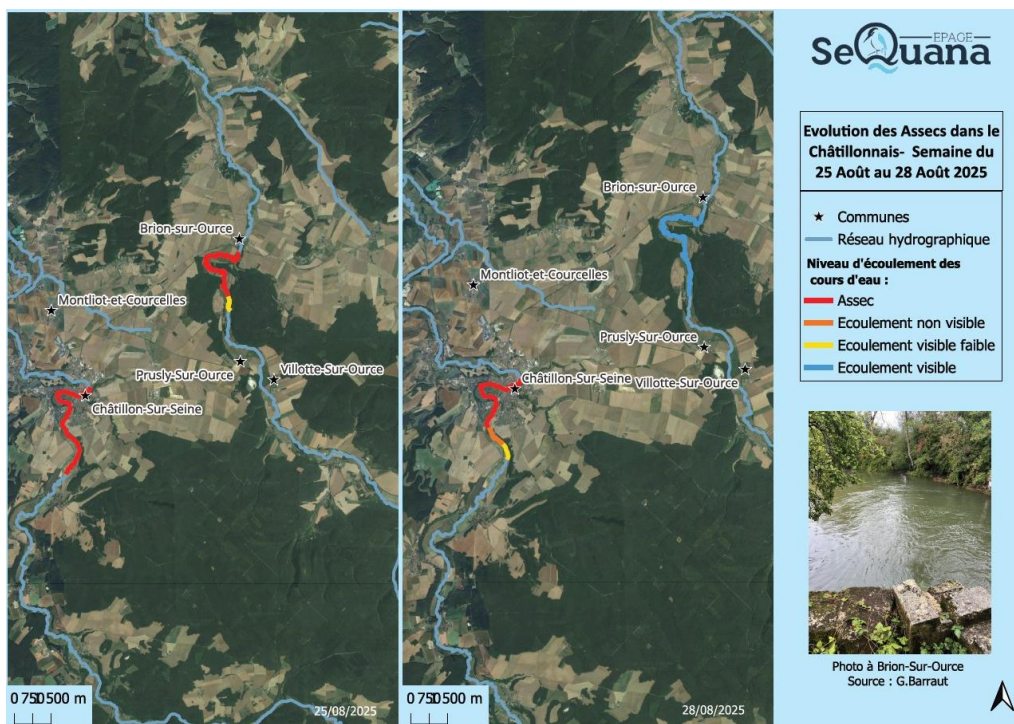


Figure 32 : carte présentant l'évolution des assecs dans le Châtillonnais

4.10.3. POURSUITE DU DIAGNOSTIC DE POTENTIALITE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU

Les cours d'eau du territoire de l'EPAGE Sequana ont été plus ou moins modifiés au fil du temps par les activités humaines. Aujourd'hui, sur certains secteurs, la forme du lit, les berges ou la présence d'ouvrages limitent le bon fonctionnement des cours d'eau et réduisent la diversité des habitats. Malgré cela, de nombreux tronçons conservent encore un potentiel intéressant pour améliorer leur fonctionnement écologique grâce à des actions de restauration adaptées.

Le diagnostic de potentialité fonctionnelle des cours d'eau, encore appelé diagnostic IPF, est un outil permettant d'évaluer, tronçon par tronçon, dans quelle mesure un cours d'eau fonctionne correctement et s'il est en capacité de retrouver un fonctionnement plus naturel. Il repose sur des observations de terrain et sur l'analyse de critères simples tels que l'état du lit, des berges, de la ripisylve en place et les liens avec les milieux annexes.

La réalisation du diagnostic IPF vise donc, d'une part, à identifier les secteurs où les actions de restauration seraient les plus pertinentes et efficaces et, d'autre part, à aider à définir les priorités d'intervention sur le territoire, afin de mettre en œuvre des actions cohérentes et adaptées aux enjeux locaux.

En 2025, ce diagnostic a été réalisé sur la Seine, représentant un linéaire de 34 kml. 9% est apparu en mauvais état, 38% est apparu en état moyen et 53% en état bon à très bon.

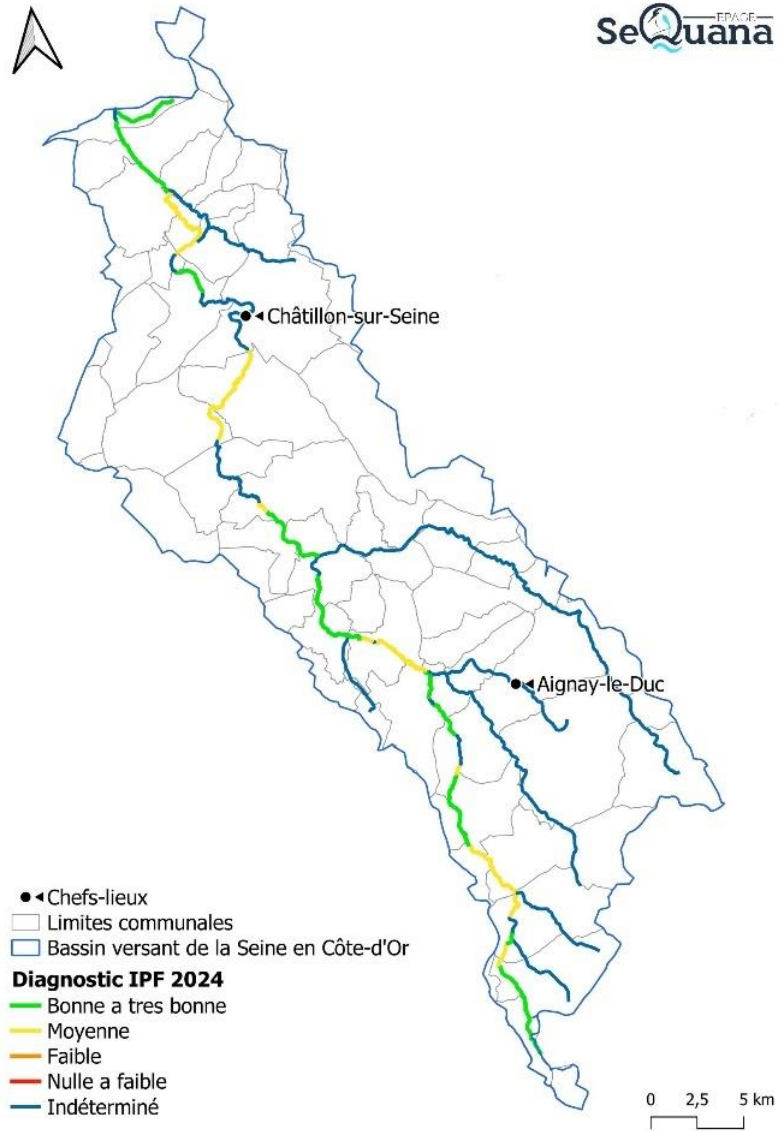


Figure 33 : carte du diagnostic de potentialité fonctionnelle des cours d'eau

Maître d'ouvrage	
Localisation	Territoire EPAGE Sequana
Cours d'eau	Tous
Masse d'eau (état AESN 2025)	-
ROE	-
Surface ou linéaire	-

5. BILAN SYNTHETIQUE DE L'ANNEE 2025

Pour résumé, l'année 2025 a constitué une année charnière pour l'EPAGE Sequana, marquée à la fois par la clôture d'un cycle contractuel et par la préparation d'une nouvelle programmation ambitieuse.

2025 - Une année charnière

- ✓ Élaboration du **bilan technique et financier du CTEC Sequana (2020–2024)**, jugé satisfaisant
- ✓ Construction d'un **nouveau Contrat de Territoire 2026–2030**, structuré autour de :
 - **7 enjeux stratégiques**
 - **61 actions**
 - **Un montant prévisionnel de 8 226 985 € HT**

Connaissances

- ✓ **Gestion d'un Espace Naturel Sensible (ENS)**
- ✓ **Suivi des étiages** sur l'Ource et la Seine
- ✓ **Structuration et dimensionnement d'un réseau de suivis** sur les zones à enjeux eau pour évaluer le gain environnemental apporté par le projet PSE

Mise en œuvre opérationnelle

- ✓ **34 actions réalisées** en 2025 (hors PAPI), dont :
 - **8 actions finalisées**
 - **26 actions engagées**
- ✓ Montant des **dépenses engagées** en 2025 : **611 955 € TTC**
- ✓ Montant des **subventions perçues** en 2025 : **958 399 €**

Résultats techniques et indicateurs clés

- ✓ **8 151 ml** de cours d'eau **restaurés**
- ✓ **4 000 ml** de cours d'eau **reconnectés**
- ✓ **1 783 ml** de cours d'eau **mis en défens**
- ✓ **15,8 ml** de cours d'eau **entretenus**
- ✓ **2,8 ha** de zones humides **restaurés**
- ✓ **11,1 ha** de zones d'expansion de crues **restaurés**
- ✓ **2 ouvrages hydrauliques** supprimés ou aménagés
- ✓ **7 passages à gué** créés
- ✓ **1 abreuvoir** réalisé
- ✓ **2 projets d'aménagements modélisés** pour réduire le risque érosion/ruissellement
- ✓ **6 études BAC** en cours ou finalisées
- ✓ **9 procédures de DUP** engagées

Actions phares 2025 :

- ✓ *L'effacement d'un étang à Villars-Santenoge*
- ✓ *La restauration de la petite Laignes et d'une zone humide à Chaume-les-Baigneux*
- ✓ *L'animation de 2 projets d'aménagements pour réduire le risque érosion / ruissellement à Chaumont-le-Bois et Belan-sur-Ource*

 **Sensibilisation, animation et communication**

- ✓ **3 manifestations** organisées ou auxquelles l'EPAGE Sequana a participé
- ✓ **2 vidéos** de présentation de projets et de sensibilisation réalisées
- ✓ **3 parutions** des *Petit Sequana* et *Sur le Devant de la Seine*
- ✓ **1 Aire Educative Fluviale (AFE)** animée
- ✓ **1 exercice de gestion de crise** réalisé
- ✓ **1 formation à la gestion de crise** organisée

Actions phares 2025 :

- ✓ *La tenue d'un séminaire inondation à Châtillon-sur-Seine coorganisé avec la DREAL BFC*
- ✓ *La mise en œuvre d'une Aire Educative Fluviale au site Lemoine de Châtillon-sur-Seine*
- ✓ *La réalisation d'un exercice de gestion de crise avec la commune de Châtillon-sur-Seine pour l'aider à réviser son PCS*

6. PREVISIONNEL 2026

Pour 2026, 30 actions sont prévisionnées dans le cadre du CTS 2026-2030, pour un montant prévisionnel de 1 776 070 € TTC. Les actions sont réparties suivants les 6 enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Restaurer les cours d'eau (8 actions),
- Enjeu 2 : Protéger les milieux humides et la biodiversité associée (5 actions),
- Enjeu 3 : Réduire les pollutions diffuses affectant les milieux aquatiques (3 actions),
- Enjeu 4 : Protection de la ressource en eau potable (9 actions),
- Enjeu 5 : Enjeux transversaux (3 actions),
- Enjeu 6 : Informer et sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à l'eau, au climat et à la biodiversité (2 actions).

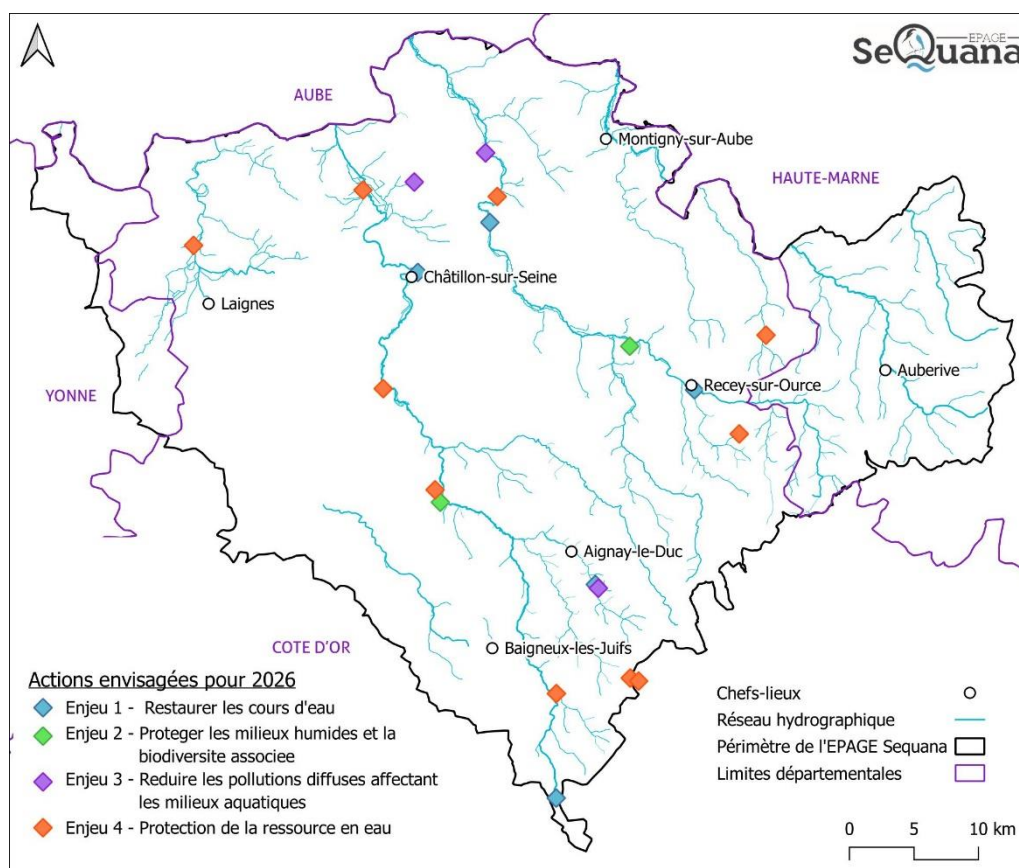


Figure 34 : Emplacement des actions prévues pour 2026

6.1.1. ACTION 1.2 : RESTAURATION GLOBALE DES SOURCES DE LA SEINE


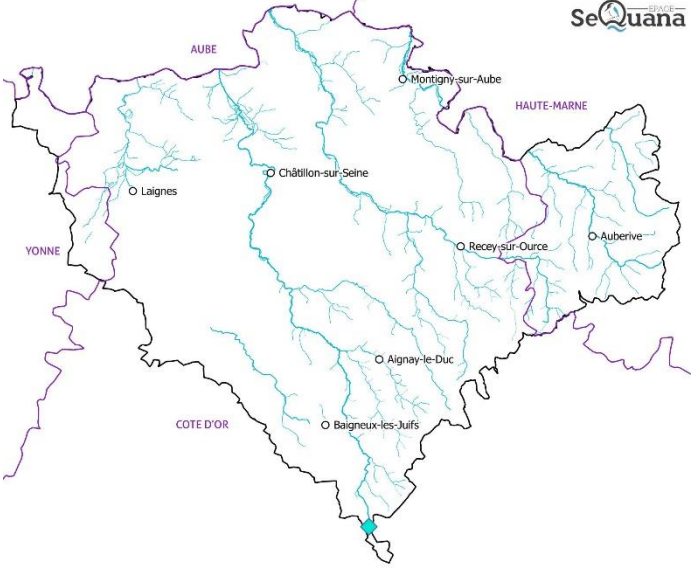
La restauration globale des sources de la Seine est une action inscrite au Contrat Territorial (2026-2030) (action 12) suite à des discussions menées avec la commune de Source Seine. Les travaux sur ce site sont prévus pour 2018.

Néanmoins, dans le cadre de son apprentissage en alternance au sein de l'EPAGE Sequana (2025/2026), l'apprenti s'est vu confier la mission de concevoir un projet global de restauration écologique au niveau de ce site.

Cette mission, débutée fin 2025, par la réalisation d'un diagnostic approfondi du secteur d'étude, porte à la fois sur les compartiments hydrologique, forestier, faunistique et floristique. Ce travail vise à établir un état des lieux précis du fonctionnement hydromorphologique et de la qualité écologique du site.

À l'issue de ce diagnostic, les principaux dysfonctionnements et leviers d'amélioration seront identifiés. L'apprenti aura alors pour rôle d'être force de proposition en formulant des actions de restauration et de gestion destinées à améliorer l'état hydromorphologique et écologique du site.

Ces propositions feront ensuite l'objet d'une phase de concertation avec les acteurs concernés, avant l'élaboration d'un chiffrage prévisionnel consolidé du projet. Tout au long de cette mission, l'apprenti sera accompagné et encadré par le technicien référent sur la Seine, François-Xavier LOUCHET.

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Source Seine (21)</p>
Cours d'eau	Seine
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1 – « La Seine de sa source au confluent du Brévon (inclus) » BON ETAT
ROE	-
Indicateurs	600 ml de cours d'eau restauré 2 ha de milieux humides restaurés
Budget prévisionnel (TTC) 2026	0 € (conception du projet en régie)
Financeurs	-


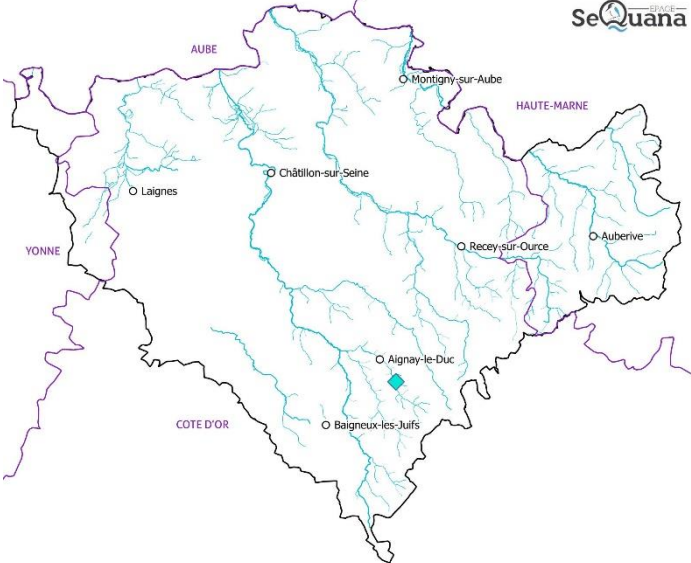
6.1.2. ACTION 1.3 : RESTAURATION GLOBALE DU RUISSEAU DU PRELARD A ETALANTE

Comme indiqué dans le § 0 (action HC - 3.33), le ruisseau du Prêlard situé sur la commune d'Etalante, présente des dysfonctionnements hydromorphologiques et écologiques qui ont conduit à inscrire cette action dans le nouveau Contrat de Territoire (2026-2030) (action 1.3).

Il est ainsi prévu en 2026 :

- De dimensionner au plus juste le nouveau lit du cours d'eau selon son tracé le plus propice, notamment au travers d'une modélisation hydraulique (réalisée avec le logiciel HEC-RAS) basée sur les levés topographiques effectués en 2025 (cf. partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et en corrélation avec les photographies aériennes historiques du site ;
- De rédiger et transmettre un dossier loi sur l'eau auprès de la DDT21 ;
- De réaliser la demande de subvention auprès des partenaires financiers identifiés.

Les travaux de remise au point bas et de redimensionnement du cours d'eau sont prévus pour 2027, comprenant la mise en place d'une granulométrie et d'une ripisylve adaptées au ruisseau et le rebouchage de l'ancien lit.


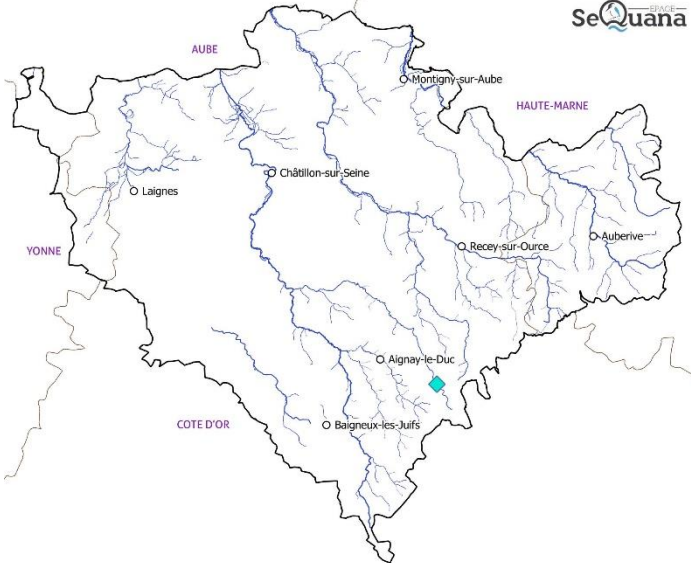
Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Etalante (21)</p>
Cours d'eau	Ruisseau du Prêlard
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1-F0020600 – « La Coquille » BON ETAT
ROE	-
Indicateurs	380 ml de cours d'eau à restaurer 2,5 ha de lit majeur restauré 1 exploitant agricole concerné
Budget prévisionnel (TTC) 2026	0€ (conception du projet en régie)
Financeurs	-

6.1.3. ACTION 1.6 : RESTAURATION DU BREVON A ECHALOT

À la suite d'un échange intervenu en 2025 avec le gestionnaire forestier d'une forêt privée, portant sur des problématiques de gestion d'une mare forestière, une réflexion plus globale a été engagée avec lui et a conduit à l'émergence d'un projet de restauration du Brevon sur la commune d'Échalot.

La masse d'eau du Brevon présentant un état écologique moyen, ce projet a été inscrit au Contrat Territorial 2026-2030 (action 1.6). Il a ainsi été convenu d'adopter une approche globale et intégrée du site, en élargissant le périmètre de réflexion au-delà de la seule mare forestière. Le projet prévoit notamment des interventions sur la mare existante, le peuplement forestier, le cours d'eau du Brevon ainsi que son lit majeur en milieu forestier, avec pour objectif la création et la restauration de milieux favorables au développement de la faune et de la flore aquatiques.

Bien que les travaux soient programmés à l'horizon 2028, le projet fait dès à présent l'objet d'un projet tutoré en partenariat avec la MFR de Buxières-les-Villiers, le gestionnaire forestier et le propriétaire. Cette démarche vise à réaliser un premier diagnostic hydromorphologique et écologique du site, préalable à la définition des actions de restauration.

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Echalot (21)</p>
Cours d'eau	Brevon
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1-F0050600 – « Ruisseau le Brevon » ETAT MOYEN
ROE	-
Indicateurs	570 ml 5,2 ha de lit majeur
Budget prévisionnel (TTC) 2026	0€
Financeurs	-

6.1.4. ACTION 1.10 : RESTAURATION DE LA SEINE ET DE LA DOUX AU SITE LEMOINE A CHATILLON-SUR-SEINE


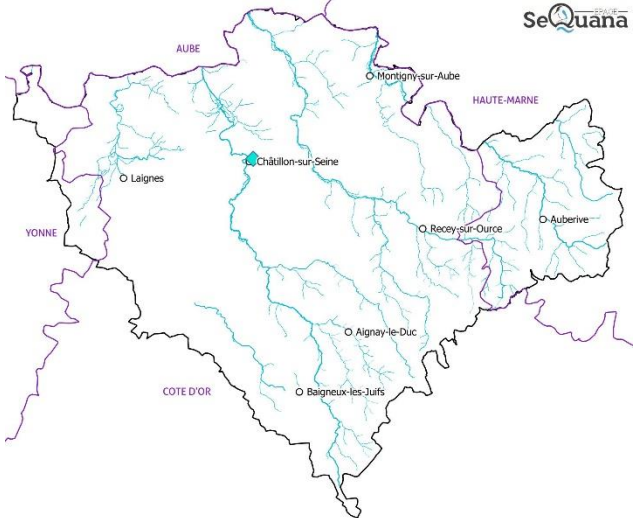
L'action 1.10 du CTS 2026-2030 s'inscrit dans la continuité de l'action 1.3 du CTEC 2020-2024 dont le travail mené en 2025 a été détaillée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Pour cette action, l'année 2026 a débuté par le dépôt auprès des services instructeurs du dossier loi sur l'eau et du permis d'aménagement. En parallèle, la consultation pour un marché de travaux divisé en deux lots (lot 1 : travaux hydromorphologiques ; lot 2 : travaux paysagers et pédagogiques) a été lancée en vue d'une attribution de chaque lot aux entreprises retenues courant mars.

Cette année sera ainsi consacrée à l'exécution des travaux du lot 1 selon le planning prévisionnel suivant :

- Mai : Préparation du chantier
- Juin → Septembre : Exécution des travaux hydromorphologiques :
 - Pêches de sauvetage réalisées successivement sur la Douix puis la Seine par l'EPAGE Sequana et la Fédération Départementale de Pêche de la Côte-d'Or ;
 - Travaux de terrassement des terrains (purge de la Renouée du Japon, décaissement des terrains, comblement des connexions hydrauliques, réalisation des mares, talutage des berges et dessouchage le cas échéant) ;
 - Restauration hydromorphologique de la Seine et de la Douix (extraction et évacuation des vases de la Douix, resserrement du lit mineur par des banquettes mixtes, réalluvionnement des cours d'eau, mise en place de souches abris en berges de la Seine, évacuation du radier du moulin sur la Douix.
- Octobre : Réception du chantier

Le suivi de l'exécution des travaux sera assuré par le maître d'œuvre ARTELIA, sous la supervision de l'EPAGE Sequana. Le respect du calendrier prévisionnel sera conditionné par des conditions météorologiques favorables. L'exécution du lot 2 sera réalisée en 2027.

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Châtillon-sur-Seine (21)</p>
Cours d'eau	Seine et Douix
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR2A – « La Seine du confluent du Brévon (exclu) au confluent de la rivière de Courcelles (exclu) » BON ETAT
ROE	N° 20941
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 OH à supprimer ▪ 4 000 ml à reconnecter ▪ 1 100 ml à restaurer ▪ 1.1 ha de surface de ZEC à restaurer
Budget prévisionnel (TTC) 2026	1 000 000 €


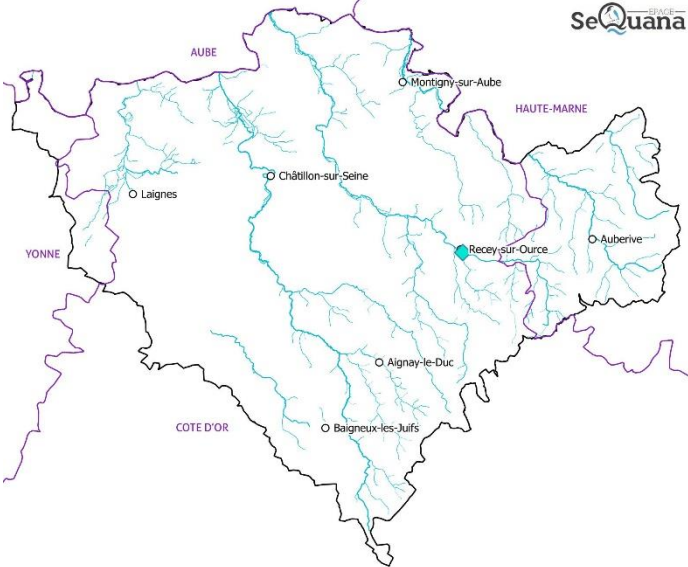
6.1.5. ACTION 1.15 : RESTAURATION DE L'ARCE A RECEY-SUR-OURCE

Sur l'Arce, au niveau de la commune de Recey-sur-Ource, le site est marqué par la présence d'un ouvrage hydraulique mal calé, générant une chute d'eau qui constitue aujourd'hui une rupture de la continuité écologique. Il s'agit d'un ROE (n°35810), inscrit au PAOT de la Côte-d'Or. Cette discontinuité entrave la circulation piscicole et perturbe le transit sédimentaire, altérant localement le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau malgré un bon état global de la masse d'eau.

La restauration de ce tronçon de l'Arce vise, d'une part, à rétablir la continuité piscicole et sédimentaire, et, d'autre part, à améliorer durablement le fonctionnement écologique du cours d'eau sur un linéaire significatif soit 2200 ml restaurés, contribuant ainsi au maintien du bon état écologique de la masse d'eau HR4.

Les actions envisagées pour cette opération comprennent :

- L'aménagement de trois seuils en blocs en aval de l'ouvrage existant,
- La réduction de la hauteur de chute par la création d'un profil en long plus progressif,
- La restauration des écoulements favorables au franchissement piscicole,
- L'amélioration du transit sédimentaire sur le tronçon concerné.


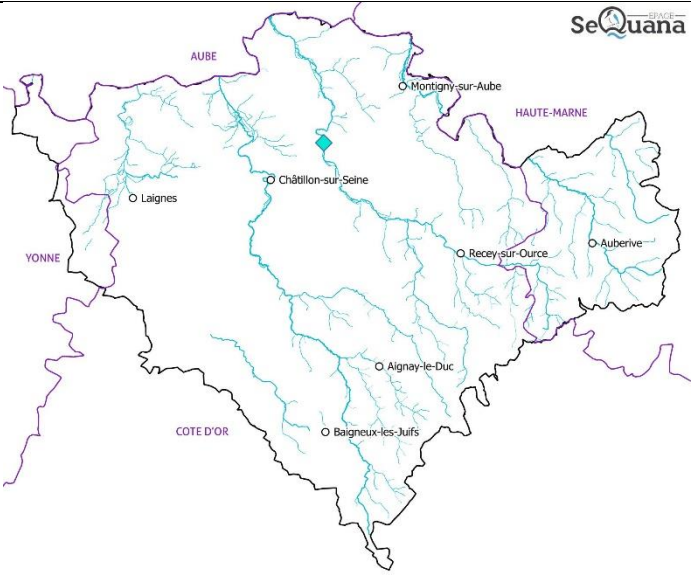
Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Recey-sur-Ource (21)</p>
Cours d'eau	L'Arce
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR4 – « L'Ource de sa source jusqu'au confluent avec la Digeanne » BON ETAT
ROE	N° 35810
Indicateurs	1 OH traité 2200 ml reconnecté

Budget prévisionnel (TTC) 2026	3 000 €
Financiers envisagés	RBFC

6.1.6. ACTION 1.19 : RESTAURATION DU CHAMP D'EXPANSION NATUREL DE L'OURCE ENTRE BRION-SUR-OURCE ET GRANCEY-SUR-OURCE

Cette action présentée au § 4.8.2 et engagée en 2025 à travers la phase de conception du projet, sera poursuivie en 2026 par les travaux qui visent la restauration de l'Ource sur 850 ml tout en restaurant son champ d'expansion de crue associé sur 10 ha ; ceci dans le but afin d'améliorer l'équilibre hydromorphologique et biologique du cours d'eau tout en améliorant ses capacités naturelles de régulation hydrologique et sa résilience en période d'étiage. Les travaux prévus comprennent ainsi :

- Abattage et recépage
- Jalonnage/piquetage des surfaces à aménager par le maître d'ouvrage
- Pêche électrique de sauvetage si l'Ource n'est pas à sec
- Préparation des berges par terrassement (déblais) et dessouchage des arbres sur les merlons
- Retalutage des berges et suppression du merlon sur 1400 ml
- Recharge granulométrique sur 850 ml
- Plantation et Bouturage
- Mise en défens des berges sur 1 400 ml
- Création de 3 abreuvoirs

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p data-bbox="767 1218 1318 1252">Entre Brion sur Ource et Prusly sur Ource (21)</p>
Cours d'eau	Ource
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR4 – « L'Ource de sa source jusqu'au confluent avec la Digeanne » BON ETAT
ROE	29007
Indicateurs	Linéaire restauré : 850 ml ZEC restaurée : 10 ha

Budget prévisionnel (TTC) 2026	255 000€
Financiers	80% AESN, 10 % EPTB SG 10% EPAGE Sequana

6.1.7. ACTION 1.26 : VERIFICATION DE LA FONCTIONNALITE DU CHAMP D'EXPANSION NATUREL DES CRUES

Situé en tête de bassins versants, le territoire de l'EPAGE Sequana joue un rôle fondamental dans la régulation des crues pour les territoires situés en aval. À ce titre, le bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs milieux associés constitue un enjeu majeur, tant en matière de prévention des inondations que de préservation des équilibres hydrologiques et écologiques.

Toutefois, les interventions historiques sur les cours d'eau (curages répétés, recalibrations et rectifications) ont profondément modifié leur fonctionnement naturel, générant de nombreux déséquilibres hydromorphologiques. Ces aménagements ont notamment conduit à une dégradation du champ d'expansion naturel des crues et à une rupture de la connectivité entre le lit mineur, le lit majeur et les milieux humides associés, pourtant caractérisés par une forte biodiversité. Ces dysfonctionnements ont en effet des conséquences directes sur la régulation des crues, la recharge des nappes, l'alimentation des zones humides ainsi que sur la richesse biologique des milieux aquatiques et rivulaires.

Dans ce contexte, l'EPAGE Sequana a engagé en 2020, une étude structurante visant à modéliser et à cartographier les champs d'expansion naturels des crues pour différentes occurrences. Réalisée par le CEREMA, cette étude a mis en évidence de nombreux obstacles à l'étalement naturel des crues, en particulier sur le bassin de l'Ource. Elle a permis d'identifier plusieurs secteurs prioritaires sur lesquels des aménagements pourraient être envisagés afin de restaurer la fonctionnalité du champ d'expansion des crues et de limiter les inondations sur les secteurs à forts enjeux (villages).

Néanmoins, malgré l'appui de relevés de terrain, cette étude repose avant tout sur une modélisation hydraulique. Or, afin de disposer d'un outil d'aide à la décision fiable et opérationnel, il est indispensable de confronter ces résultats à des observations de terrain en conditions réelles de crue, et ce pour différentes occurrences. Ce travail de vérification permettra d'affiner, voire de corriger localement, les résultats du modèle hydraulique.

Ainsi, à partir d'événements de crue d'occurrence biennale, l'EPAGE Sequana mettra en œuvre des campagnes de terrain comprenant des observations in situ et des prises de vues

aériennes par drone. Pour des événements de plus forte intensité, des relevés de laisses de crues pourront également être réalisés.

L'ensemble de ces données permettra de confirmer ou d'identifier les secteurs où l'étalement des crues est insuffisant et où une reconnexion au lit majeur apparaît nécessaire. Elles constitueront par ailleurs des éléments essentiels de calage pour la mise à jour des modèles hydrauliques déployés sur le territoire.

6.1.8. ACTION 1.27 : SUIVI DES ETIAGES

Un suivi des étiages a été réalisé par l'EPAGE Sequana sur l'Ource et la Seine lors de l'été 2025 (§ **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ce suivi sera renouvelé cette année dès l'approche de niveaux critiques dans ces 2 cours d'eau. La Laignes sera également suivi.

Indicateurs : cartographie des assecs, renseignement de la base de données En quête d'Eau.

6.1.9. ACTION 1.28 POURSUITE DU DIAGNOSTIC DE POTENTIALITE FONCTIONNELLE DES COURS D'EAU

Afin de combler les lacunes ou de mettre à jour certains tronçon de cours d'eau, il est prévu cette année de poursuivre le diagnostic de potentialité fonctionnelle, encore appelé diagnostic IPF, sur 90 kml.

6.1.10. ACTION 1.29 : ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR 10 OUVRAGES CLES DU TERRITOIRE DE L'EPAGE, INSCRITS AU PAOT

Le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) est un document de cadrage qui fixe les priorités d'actions à mener afin de retrouver le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines dans le département.

Dans le PAOT Eau de Côte d'Or (2022-2027), 86 ouvrages, classés en Référentiel d'Obstacle à l'Écoulement (ROE), y sont référencés, pour lesquels il est demandé d'aménager, de supprimer ou de gérer l'ouvrage.

L'aménagement voire la suppression d'un ouvrage étant un sujet sensible, peu d'actions concrètes ont réellement pu être engagées ces dernières années.

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau qui impose le retour au bon état des masses d'eau, et suivant les objectifs poursuivis par l'AESN dans le cadre de son 12ème programme, l'EPAGE Sequana, à la suite de discussions menées avec l'AESN et les services de l'Etat, a décidé d'inscrire dans son Contrat Territorial une action (action 1.29) visant à travailler sur 10 ouvrages clés du territoire de l'EPAGE Sequana, inscrits au PAOT.

Une 1ère réunion a eu lieu sur le sujet le 29 janvier 2026, où préfecture, DDT et GEMAPIens étaient rassemblés pour aborder le sujet de la continuité écologique. Ce sujet devra être poursuivi au cours de l'année 2026.

6.2. ENJEU 2 : PROTEGER LES MILIEUX HUMIDES ET LA BIODIVERSITE ASSOCIEE

6.2.1. ACTION 2.1 : INVENTAIRE ET PRIORISATION DES MILIEUX HUMIDES

La réalisation d'un inventaire des milieux humides est prévue dans le cadre du prochain CTS. Cette action sera déployée en plusieurs phases :

- Phase 1 - Travail préparatoire : élaboration d'un cahier des charges (2026) :

Cette phase consistera en la rédaction d'un cahier des charges visant à formaliser l'ensemble des modalités de pré-localisation et d'inventaires. Le document précisera notamment les objectifs poursuivis, les garanties de délais d'intervention, les modalités de bancarisation des données ainsi que l'ensemble des critères de prise de décision à chaque étape du processus. La méthodologie retenue devra être clairement explicitée et justifiée au regard des priorités définies par l'EPAGE et l'AESN Seine Normandie. Il intégrera également un rétroplanning et précisera les choix opérés quant à l'opportunité d'inventorier ou non certaines zones, en fonction des usages identifiés sur les milieux humides pré-localisés. Ce document a vocation à rester synthétique et opérationnel, en tant qu'outil de pilotage de l'action. Il s'appuiera notamment sur le cahier des charges élaboré par le Forum des Marais Atlantiques (FMA), qui servira de référence méthodologique.

Le zonage actuellement pré-défini, susceptible d'ajustements marginaux en 2026 au regard des échanges partenariaux et des contraintes budgétaires, est issu d'une priorisation croisée fondée sur des critères hydrologiques, écologiques et territoriaux. Il cible prioritairement la tête du bassin versant de la Seine, secteur identifié comme stratégique au regard des enjeux de régulation hydrologique, de continuités écologiques et de préservation de la biodiversité. Ce périmètre se distingue également par la présence de secteurs insuffisamment caractérisés, correspondant à des « zones blanches » de la cartographie des zones humides avérées, justifiant la mise en œuvre d'investigations complémentaires afin d'améliorer la connaissance et le ciblage des actions.

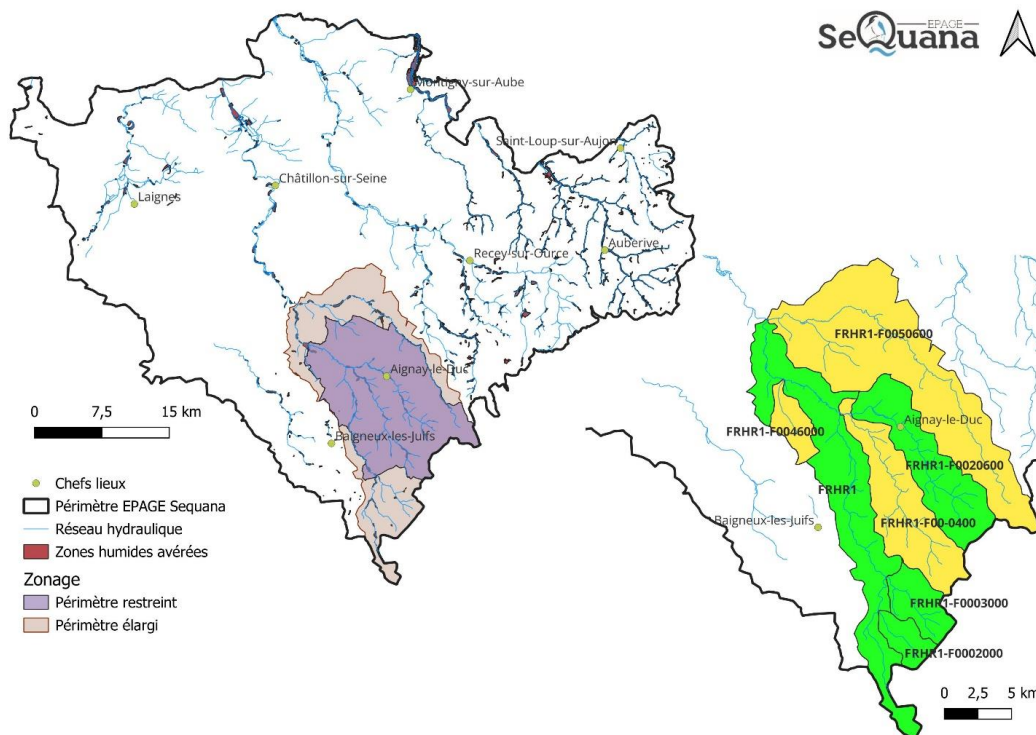



Figure 35 : Zonage actuel pour la pré-localisation (janvier 2026)

- Phase 2 – Pré-localisation (2027)
- Phase 3 – Inventaire sur les sites retenus (2028-2029)
- Phase 4 - Bancarisation des données
- Phase 5 - Priorisation et hiérarchisation (2030)
- Phase 6 – Programme d’actions

Maître d'ouvrage	
Localisation	Aignay-le-Duc, Beaulieu, Beaunotte, Bellenod-sur-Seine, Billy-les-Chanceaux, Brémur-et-Vaurois, Busseaut, Chanceaux, Duesme, Echalot, Etalante, Mauvilly, Meulson, Oigny, Origny, Orret, Poiseul-la-Grange, Quemigny-sur-Seine, Rochefort-sur-Brevon, Saint-Marc-sur-Seine, Source-Seine
Cours d'eau	Seine
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1 – « La Seine de sa source au confluent du Brévon (inclus) » FRHR1-F00-0400 – « Le Revinson » FRHR1-F0002000 – « Ruisseau de Feu » FRHR1-F0003000 – « Ruisseau de la Verrerie » BONS ETATS FRHR1-F0020600 – « La Coquille » FRHR1 - F0046000 – « Ru de Meursauge » FRHR1 - F0050600 – « Ruisseau le Brevon » ETATS MOYENS
ROE	-
Indicateurs	20 000 ha - 34 000 ha de surface en zones humides inventoriées

Budget prévisionnel (TTC) 2026	0 € (en régie)
Financeurs	-
MOE	EPAGE Sequana
Entreprise(s)	-
Indicateurs de résultats	Production d'un cahier des charges, devis CENB

6.2.2. ACTION 2.2 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES : PLAN D'EAU NAUDET

La zone humide à restaurer est alimentée par des résurgences forestières, située à l'interface entre un milieu forestier et un paysage agricole bocager. Aujourd'hui, fortement ombragée par un maillage forestier dense, présentant des berges abruptes et marquée par un envasement progressif par la prolifération de massettes et de roseaux, elle se dégrade progressivement et son fonctionnement écologique n'exprime plus pleinement son potentiel. Malgré cela, la zone accueille déjà une biodiversité intéressante, qui pourrait être renforcée par des actions de restauration ciblées.

La demande d'intervention émane du propriétaire, dont l'entreprise promeut l'agroforesterie à travers un sentier de visite pédagogique visant à sensibiliser le grand public ainsi que des étudiants (filières agricoles, forestières, BTS, adultes en reconversion vers l'agriculture...) à l'agroforesterie et à l'importance des aménagements agroécologiques, en particulier des zones humides en milieu agricole.

La restauration de cette mare vise donc, d'une part, à renforcer sa fonctionnalité écologique et hydrologique (accueil de la biodiversité, régulation hydrique, zone tampon limitant les risques d'inondation...) et, d'autre part, d'en faire un support pédagogique pertinent.



Figure 36 : Etat initial du plan d'eau Naudet – décembre 2025

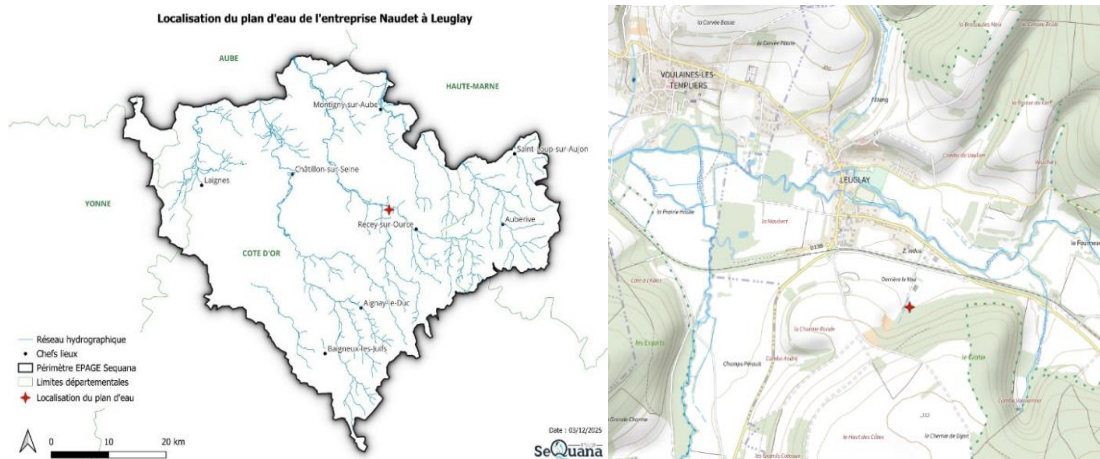


Figure 37 : Localisation du projet de restauration du plan d'eau Naudet

Les actions envisagées pour sa restauration comprennent :

- Inventaires « faune » pré- et post-travaux,
- Un débroussaillage ciblé permettant la réouverture du milieu tout en conservant certains arbres de haut-jet,
- Le retrait de la litière envasée et l'agrandissement du plan d'eau,
- Un adoucissement des berges pour favoriser l'établissement de plantes héliophytes et la venue des amphibiens,
- La mise en valeur du site par l'installation de panneaux pédagogiques.

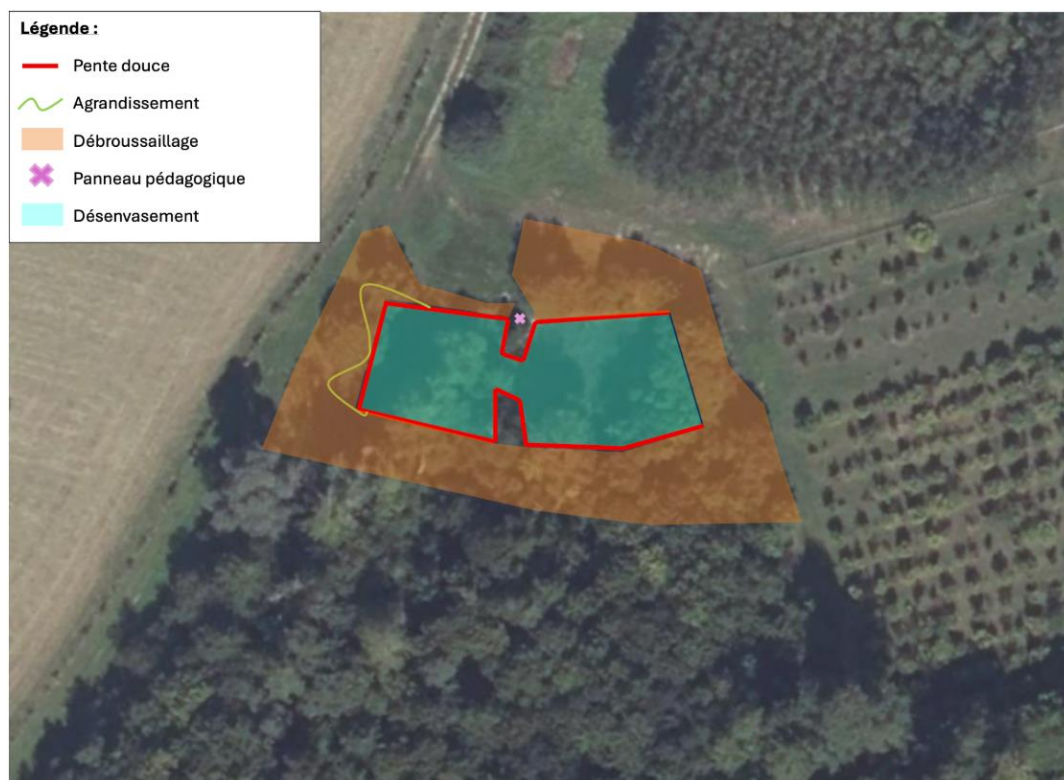

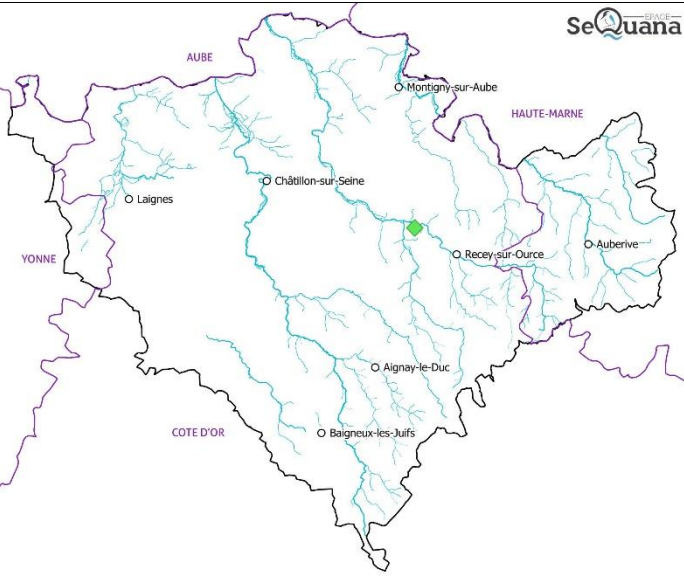


Figure 38 : Schéma des aménagements envisagés pour la restauration du plan d'eau Naudet

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Leuglay (21)</p>
Cours d'eau	Ource
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR4 – « L'Ource de sa source jusqu'au confluent avec la Digeanne » BON ETAT
ROE	-
Indicateurs	Surface restaurée : 595 m ²

Budget prévisionnel (TTC) 2026	6 000€
Financiers	80% Région Bourgogne Franche Comté 20% EPAGE Sequana
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	En consultation
Indicateurs de résultats	Restauration de 700m ² de zones humides

6.2.3. ACTION 2.3 : GESTION DE L'ENS DE ST MARC SUR SEINE

À la suite d'une coupe rase réalisée sur une partie de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Saint-Marc-sur-Seine en juillet 2025, les modalités de mise en œuvre du plan de gestion doivent être précisées pour les prochaines années.

Les actions programmées pour 2026 porteront en priorité sur une animation foncière, menée en partenariat avec la commune de Saint-Marc-sur-Seine, visant à sensibiliser les propriétaires concernés par le périmètre de l'ENS et à prévenir la non reconduction d'interventions susceptibles d'avoir un impact significatif sur le site.

Cette démarche sera complétée par des échanges avec les partenaires afin de définir les modalités de relance des inventaires naturalistes et de fixer l'année de l'évaluation du plan de gestion. Par ailleurs, une étude hydrogéologique du site est programmée pour 2027 et sera portée par l'EPAGE Sequana. Elle sera précédée, dès 2026, d'un travail préparatoire de cadrage et de veille.

En complément, des actions d'entretien courant du site seront poursuivies. Enfin, en matière d'animation et de gouvernance, l'EPAGE Sequana continuera de participer activement au réseau Natur'Adapt, notamment à travers ses ateliers, et un comité de gestion (COGES) sera organisé à l'automne 2026. La rédaction d'un article de valorisation du site sera également envisagée.

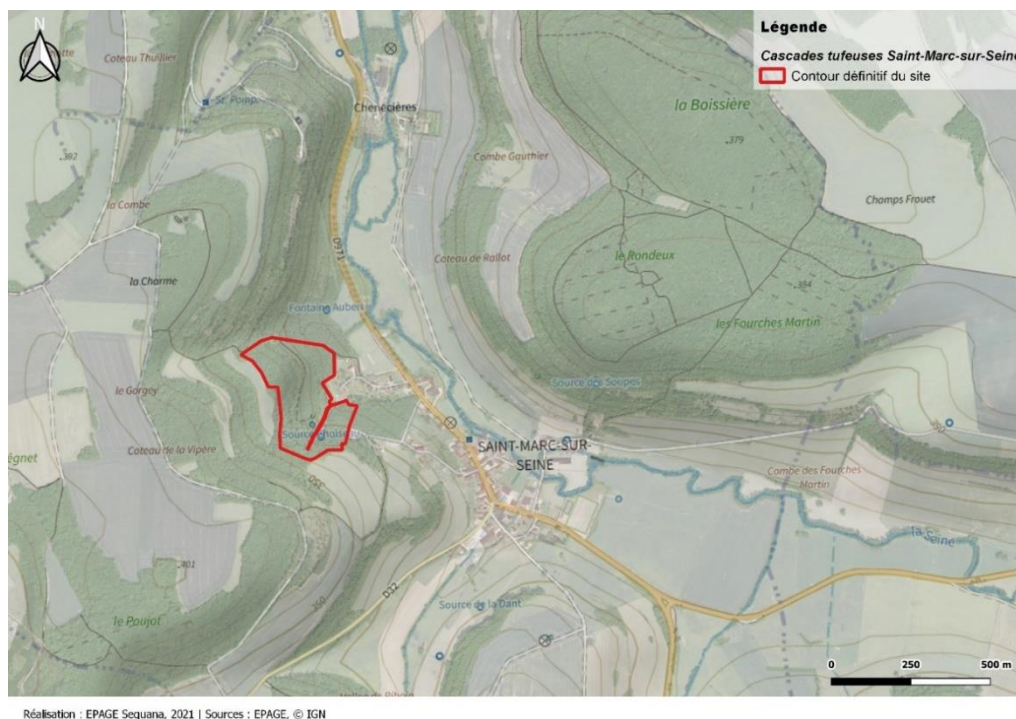

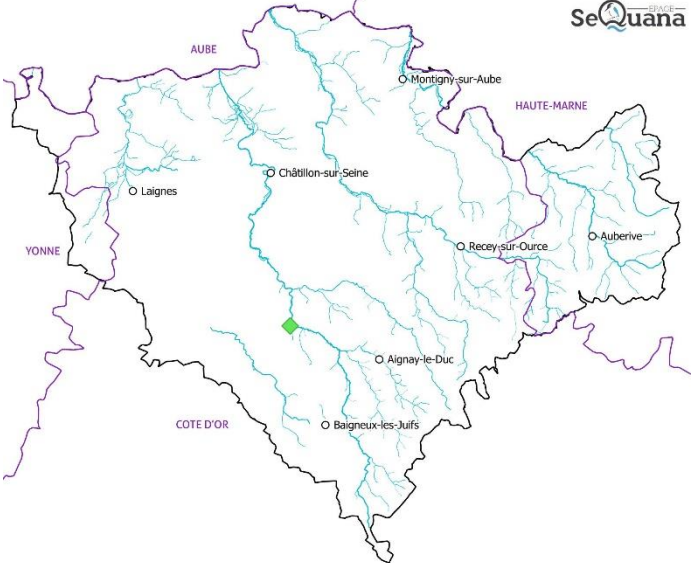



Figure 39 : Localisation de l'ENS de Saint-Marc-sur-Seine

Maître d'ouvrage	
Localisation	 <p style="text-align: center;">Saint-Marc-sur-Seine (21)</p>
Cours d'eau	Seine
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1 – « La Seine de sa source au confluent du Brévon (inclus) » BON ETAT
ROE	-
Surface ou linéaire	7,28 ha

Budget prévisionnel (TTC) 2026	7 600€
Financiers	50% Conseil départemental de la Côte d'Or
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	Participation à 1 COGES – 1 atelier Natur'Adapt – Plan de gestion actualisé jusqu'à 2032

6.2.4. ACTION 2.4 : CREATION ET ANIMATION D'UN COLLECTIF AGRICOLE


L'objectif de cette action est de poursuivre la dynamique collective engagée en 2025 par l'organisation d'une première journée technique de formation à destination des agriculteurs au printemps 2026. Elle visera à mobiliser un premier groupe d'éleveurs, à affiner leurs besoins d'accompagnement et à structurer une répartition des missions entre partenaires autour d'objectifs communs de maintien et de valorisation des prairies en zones humides. Plusieurs réunions d'organisation entre les partenaires seront organisées par l'EPAGE Sequana durant l'année afin de mener cette action.

Maître d'ouvrage	
Localisation	Territoire EPAGE Sequana
Cours d'eau	Tous
Masse d'eau (état AESN 2025)	-
ROE	-
Surface ou linéaire	-

Budget prévisionnel (TTC) 2026	0€ (en régie)
Financeurs	-
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	3 réunions de travail, 1 journée technique avec 5 agriculteurs touchés

6.2.5. ACTION 2.5 : PRESERVATION DES ZONES HUMIDES VIA LE DEPLOIEMENT DES MESURES SURFACIQUES AGRICOLES (PSE EADC/PAEC)

En 2026, la sélection des ZPI « Zones humides » à conserver sera effectuée sur la base de la cartographie des anciennes parcelles engagées en MAEC. Des réunions seront organisées auprès des agriculteurs concernés, afin de présenter les aides disponibles et les modalités d'accompagnement. Dans le cas où aucun PSE n'est contractualisé, un PAEC pourra être ouvert sur certaines zones du territoire. La rédaction et la contractualisation des engagements feront alors partie des actions 2026 tout comme l'animation du groupe d'agriculteurs en contractualisation au long de l'année. Dans le cadre des PSE, des visites de contrôle pourront également être prévues pour la gestion d'éventuelles contestations de délimitation de zones humides.

Maître d'ouvrage	
Localisation	Territoire EPAGE Sequana
Cours d'eau	Tous
Masse d'eau (état AESN 2025)	-
ROE	-
Surface ou linéaire	720 ha

Budget prévisionnel (TTC) 2026	100 000€
Financeurs	A définir suivant le type de contractualisation engagée (PSE ou MAEC)
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	1 action menée

6.2.6. ACTIONS DIVERSES

Enfin, du temps sera également alloué à :

- La participation à des réunions diverses : Pôle milieux humides, ENS Lac de Marcenay, PNF, demandes d'expertise ...,
- Aux formations sur la thématique « Zones humides »,
- Aux interventions pédagogiques et communications grand public ou scolaires,
- À la rédaction de documents administratifs : demande de subvention, suivi des marchés publics, rapport d'activité...,
- Et au suivi administratif liés aux CTS 2026-2030.

Budget prévisionnel (TTC) 2026	0 € (en régie)
Financeurs	-
Temps de travail prévisionnel 2026	32 jours
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	Participation à 15 réunions, 2 actions de communication et de valorisation

6.3. ENJEU 3 : REDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AFFECTANT LES MILIEUX AQUATIQUES

6.3.1. ACTION 3.1 : MODELISATION WATERSED

- Poursuite de l'accompagnement de Chaumont-le-Bois et Belan-sur-Ource


À la suite des réunions organisées à la fin de l'année 2025, au cours desquelles ont été présentés aux communes de Chaumont-le-Bois et de Belan-sur-Ource, ainsi qu'aux acteurs concernés, les projets d'aménagements modélisés visant à réduire les phénomènes d'érosion et de ruissellement, la poursuite de la démarche en 2026 sera conditionnée à l'intérêt exprimé par les exploitants agricoles.

Dans l'hypothèse où ces derniers souhaiteraient s'engager dans un projet d'aménagements, des réunions de concertation associant les collectivités et les exploitants agricoles seront organisées en 2026 afin de donner suite aux échanges engagés en 2025. Ces réunions viseront, dans un premier temps, à étudier les possibilités d'entretien des ouvrages existants, puis, dans

un second temps, si des consensus émergent, à définir un plan d'aménagement partagé. Une seconde modélisation sur WaterSed sera alors réalisée par le BRGM afin de vérifier la pertinence des aménagements retenus.

- Lancement de l'accompagnement d'Etalante

Dans le cadre de l'étude globale « Érosion et Ruissellement », la commune d'Etalante a été identifiée comme commune prioritaire, notamment suite à un événement d'érosion marquant ayant eu lieu en 2018 au niveau du cimetière de la commune. Une modélisation sur WaterSed sera donc réalisée en 2026, suite à une collecte des données relatives aux axes d'écoulement sur le terrain. Cette première modélisation permettra d'élaborer un premier scénario d'aménagements d'hydraulique douce. Cette proposition sera présentée à la commune et aux agriculteurs concernés afin de la faire évoluer et de valider collégalement un plan d'aménagement final, qui fera également l'objet d'une seconde modélisation.

Maître d'ouvrage	
Localisation	Etalante, Chaumont-le-Bois, Belan-sur-Ource
Cours d'eau	Seine - Ource
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR1-F0020600 – « La Coquille » FRHR2B – « La Seine du confluent de la rivière de Courcelles (exclu) au confluent de la Sarce (exclu) » FRHR6 – « L'Ource du confluent de la Digeanne (exclu) au confluent de la Seine (exclu) » BONS ETATS
ROE	-
Surface ou linéaire	2483 ha - 1181 ha – 886 ha

Budget prévisionnel (TTC) 2026	0€ (en régie)
Financeurs	-
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	1 commune modélisée sur WaterSed avec une proposition d'un programme d'aménagements

6.3.2. ACTION 3.2 : TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE

Pour les communes de Chaumont-le-Bois et de Belan-sur-Ource, sur lesquelles un projet d'aménagement visant à réduire les risques d'érosion et de ruissellement a été modélisé, et sous réserve de l'engagement des exploitants agricoles concernés ainsi que des délais opérationnels, les premiers travaux d'aménagement pourraient être engagés à compter de la fin de l'année 2026.

Le cas échéant, cette phase comprendra l'accompagnement de l'EPAGE Sequana pour le montage des dossiers techniques et administratifs, ainsi que l'assistance à la réalisation des travaux et leur suivi.

À l'issue des travaux, une modélisation finale sera réalisée sous WaterSed afin de représenter les aménagements réellement mis en œuvre et permettre une évaluation de l'évolution des aménagements sur le long terme. Des animations individuelles seront également menées auprès des agriculteurs pour accompagner la gestion et l'entretien des aménagements. Enfin, des actions de valorisation pourront être envisagées afin de faire connaître le projet et les démarches engagées.


Maître d'ouvrage	Chaumont-le-Bois, Belan-sur-Ource
Localisation	Chaumont-le-Bois, Belan-sur-Ource
Cours d'eau	Seine - Ource
Masse d'eau (état AESN 2025)	FRHR2B – « La Seine du confluent de la rivière de Courcelles (exclu) au confluent de la Sarce (exclu) » FRHR6 – « L'Ource du confluent de la Digeanne (exclu) au confluent de la Seine (exclu) » BONS ETATS
ROE	-
Surface ou linéaire	1181 ha – 886 ha

Budget prévisionnel (TTC) 2026	188 000€
Financeurs	A définir ultérieurement
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	1 commune où les travaux d'aménagements sont réalisés

6.3.3. ACTION 3.3 : DEVELOPPEMENT DU MAILLAGE BOCAGER : CREATION D'UN PLAN DE GESTION AGROFORESTERIE ET HAIES

Il est prévu en 2026 de poursuivre le travail engagé en 2025 pour développer le maillage bocager sur le territoire de l'EPAGE Sequana. Les actions porteront notamment sur l'identification et la prise de contact avec des acheteurs potentiels afin d'évaluer les volumes nécessaires ainsi que les budgets associés, ceci afin de vérifier la faisabilité du développement d'une filière bois-énergie.

En parallèle, le travail de recherche bibliographique sera poursuivi et approfondi dans l'objectif d'élaborer un plan de gestion simplifié des linéaires de haies. Ce document, destiné à être expérimenté également en 2026, visera à accompagner les contractualisant d'un PSE « Haies » (plantation / entretien) et à cadrer une gestion durable, garantissant la pérennité des haies et des ripisylves. Il permettra ainsi de s'assurer que les modalités de gestion mises en œuvre soient favorables à la haie et à sa biodiversité.

Maître d'ouvrage	
Localisation	Territoire EPAGE Sequana
Cours d'eau	Tous
Masse d'eau (état AESN 2025)	-
ROE	-
Surface ou linéaire	-

Budget prévisionnel (TTC) 2026	0€ (en régie)
Financeurs	Animation financée par DRAAF Bourgogne-Franche-Comté (coût 2026 : 19 414€)
MOE	-
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	1 plan de gestion

6.3.4. ACTIONS DIVERSES

En 2026, du temps sera également alloué à :

- La participation à des réunions diverses,
- À des formations sur la thématique « Lutte contre l'érosion et le ruissellement »,
- Aux interventions pédagogiques et communications grand public ou scolaires,
- À la rédaction de documents administratifs : demande de subvention, suivi des marchés publiques, rapport d'activité...,
- Et au suivi administratif liés aux CTS 2026-2030.

Budget prévisionnel (TTC) 2026	0€ (en régie)
Financeurs	-
MOE	-
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	Participation à 10 réunions, 2 actions de communication et de valorisation

6.4. ENJEU 4 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

En 2025, l'EPAGE Sequana assurera les missions suivantes :

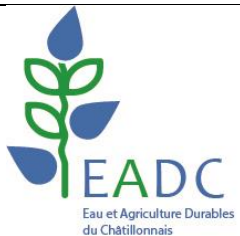
- Le suivi des études BAC en cours : étude hydrogéologique de Bure-les-Templiers (action 4.2), établissement du programme d'actions du SIAEP de Chambain-Buxerolles (action 4.11)
- La rédaction des cahiers des charges ainsi que l'assistance aux collectivités pour l'analyse des offres et le lancement des marchés :
 - Phase 1 - Etude hydrogéologique : Oigny (action 4.7), Pothières (action 4.9)
 - Phases 2 et 3 : Diagnostic des pressions et élaboration d'un programme d'actions : Chamesson (action 4.3), Echalot (action 4.6), Poiseul-la-Grange (action 4.8)
- L'assistance aux collectivités dans le cadre de leurs procédures DUP, depuis le lancement de la démarche jusqu'à la validation de l'avis hydrogéologique : SIAEP de Chambain-Buxerolles (action 4.11), Channay (action 4.4), Poiseul-la-Grange (action 4.8), SIAEP Brion (action 4.10), Semond (action 4.5)
- L'assistance aux collectivités pour la mise en place d'une Stratégie de Protection de la Ressource en Eau (SPRE).

Maître d'ouvrage	Collectivités
Budget prévisionnel (TTC) 2026	172 520 €
Financeurs	AESN
MOE	EPAGE Sequana
Indicateurs de résultats	4 avis HA validés 1 BAC délimité 1 programme d'actions établi 2 SPRE établies

6.5. ENJEU 5 : ENJEUX TRANSVERSAUX

6.5.1. ACTION 5.2 : POURSUITE DU PROJET EADC

L'EPAGE Sequana, étant au collège des membres fondateurs de l'association EADC, il participera en 2026 au suivi global du projet en assistant aux différentes réunions stratégiques (COTECH, COPIL, CA, AG).

Maître d'ouvrage	
Budget prévisionnel (TTC) 2026	0 €
Financeurs	-
MOE	-
Indicateurs de résultats	Participation à 4 réunions


6.5.2. ACTION 5.3 : EVALUATION DU GAIN ENVIRONNEMENTAL APORTE PAR LES ACTIONS PORTEES PAR L'EPAGE

L'EPAGE Sequana est actuellement en cours de rédaction d'une fiche technique relative au dimensionnement technique et financier d'un réseau de suivi dédié aux différentes zones à enjeux « eau » du territoire EADC. Ce dispositif vise à évaluer les incidences environnementales du projet EADC, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), afin de préserver et maintenir les secteurs à forts enjeux hydrologiques.

Cette fiche sera jointe au dossier de candidature à la phase opérationnelle de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire Démonstrateur », porté par la Banque des Territoires, pour lequel EADC a été retenu en phase de maturation.

Dans l'hypothèse où EADC serait de nouveau lauréat (résultat attendu en septembre 2026), le recrutement d'un agent supplémentaire apparaîtra nécessaire afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de suivi. Dès 2026, cette mission consistera notamment à lancer les différents marchés ou à formaliser des conventions avec les partenaires chargés des suivis, à faire les demandes de subventions nécessaires à leur financement, ainsi qu'à procéder à l'acquisition du matériel requis.

Par ailleurs, l'OFB a lancé un appel à projet « Ecophyto Territoires de convergence eau potable et Natura 2000 » qui vise notamment à apporter des financements pour du suivi et de l'évaluation de projet sur des territoires croisant des captages prioritaires ou sensibles et une zone Natura 2000. L'EPAGE Sequana souhaite ainsi candidater à cet AAP afin de trouver des financements pour le suivi et l'évaluation du volet « captages » du projet EADC.

Maître d'ouvrage	
Budget prévisionnel (TTC) 2026	73 416 €
Financeurs	AESN ? RBFC ? OFB ? Banque des Territoires
MOE	EPAGE Sequana
Indicateurs de résultats	Lauréat à l'AMI 1 demande de financement pour un poste 2 demandes de financement pour les suivis

Bilan et élaboration d'un nouveau PAPI

Le PAPI de la Seine Troyenne et supérieure est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs. Le PAPI actuel prend fin cette année, pour lequel il est nécessaire de finaliser certaines actions et d'établir un bilan ainsi que d'élaborer un nouveau PAPI, qui portera sur la période 2027-2033.

L'EPAGE Sequana, étant porteur d'actions dans le PAPI actuel et ayant la volonté de poursuivre son engagement par le portage de nouvelles actions dans le prochain PAPI, les contributions attendues sur ce volet en 2026 sont :

- L'aide au bilan du PAPI 2020-2026 sur les actions qui le concerne
- L'aide à l'élaboration du PAPI 2027-2033 (identification des actions et rédaction des fiches actions associées)
- La recherche bibliographique et le sourcing auprès de partenaires pour la mise en place d'échelles limnimétriques sur les principaux cours d'eau du territoire de l'EPAGE Sequana. Ces échelles seront déployées pour sensibiliser le grand public à la culture du risque inondation d'une part et d'autre part pour réaliser des relevés des niveaux en période de crue dans un souci de connaissance sur l'état des cours d'eau et d'aide à la décision en période de gestion de crise lors de phénomène d'inondation.
- Le suivi de l'action n°1.12 du PAPI 2020-2026 de la Seine Troyenne Supérieure, visant la formalisation d'un document type pour le retour d'expérience sur une prochaine crue.

Gestion des marchés de travaux en accord-cadre à bons de commande

Pour faire suite aux démarches initiées en 2025 et décrites dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, les documents de la consultation du marché de génie écologique ont été mis en ligne début janvier 2026.

Les offres réceptionnées pour chaque marché seront analysées courant février, en vue d'une attribution de chaque marché aux entreprises retenues courant mars 2026.

Les marchés, étant des accords cadre à bon de commande, un suivi financier régulier devra être mené pendant toute sa période d'exécution pour rester dans les limites financières des marchés.

6.6. ENJEU 6 : INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX LIES A L'EAU, AU CLIMAT ET A LA BIODIVERSITE

6.6.1. ACTION 6.1 : SENSIBILISATION DES ACTEURS AUX ENJEUX LIES A L'EAU, AU CLIMAT ET A LA BIODIVERSITE

Les actions de sensibilisation suivantes sont prévues en 2026 :

- Rédaction d'un bulletin d'information (Sur le Devant de la Seine) et de documents au format flyer (Le petit Sequana) relatant les faits marquants et l'avancement du contrat. Ils seront transmis par mail à l'ensemble des élus, partenaires techniques et financiers du programme ;
- Animation des réseaux sociaux de l'EPAGE Sequana ;
- Réalisation d'interventions scolaires et de « chantiers-écoles » auprès d'élèves de différents niveaux ;
- Animation de l'Aire Fluviale Educative, conjointement avec l'école Marmont.

Budget prévisionnel (TTC) 2026	550 €
Financeurs	-
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	-
Indicateurs de résultats	1 bulletin d'information 2 interventions scolaires 2 chantiers école Animation d'1 AFE

6.6.2. ACTION 6.6 : REALISATION DE MONTAGES VIDEOS SUR LES PROJETS PHARES DU CONTRAT

En 2026, un prestataire extérieur réalisera une vidéo pédagogique sur les travaux de restauration de la Seine qui auront lieu sur la commune de Vix, ainsi qu'une autre vidéo sur la seconde partie des travaux d'aménagement du site Lemoine à Châtillon-sur-Seine.

Budget prévisionnel (TTC) 2026	5 280 €
Financeurs	AESN
MOE	EPAGE Sequana
Entreprises	BF Production
Indicateurs de résultats	Nombre de vues et de partages de la vidéo sur les réseaux sociaux